L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1515 - VENDREDI 22 FÉVRIER 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

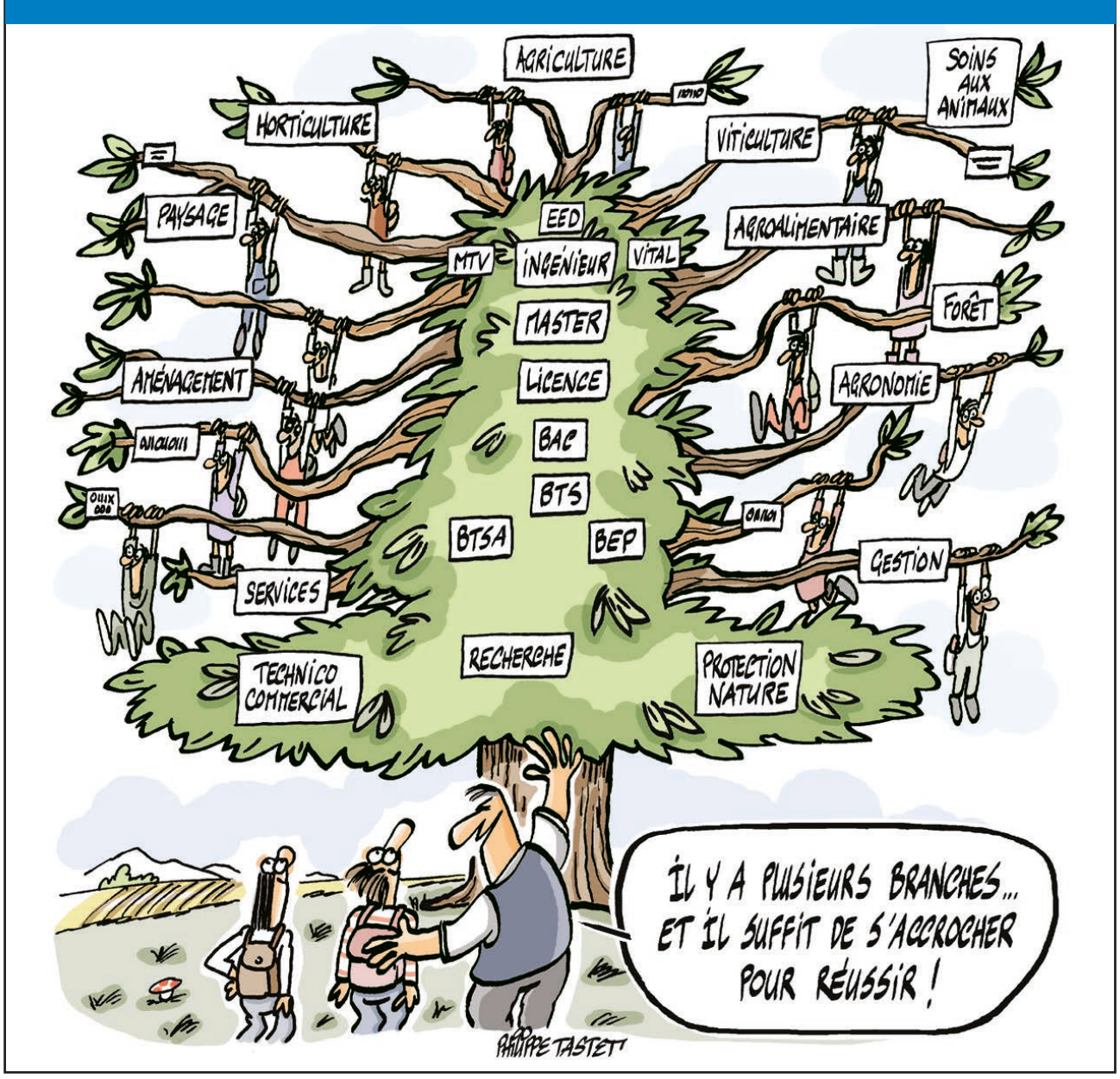
3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 31/03/19.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2019

DOSSIER ENSEIGNEMENT AGRICOLE





Cette semaine avec votre journal*

Un an d'actualités agricoles en images

** Offre réservée aux abonnés*

Côte d'Or

› Corbeaux

La contre-attaque s'organise



Photo: FC21

Nièvre

› Conseil Départemental

L'Agropôle du Marault officiellement inauguré



Yonne

› Prévention

Se prémunir contre les vols de GPS







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Ovins: Une belle vente, comme d'habitude
05 • Corvidés: L'heure de la contre-attaque
06 • SAS Bresson: En phase avec l'actualité
07 • Reproducteurs charolais: Adjugé 20 650 euros !
Nièvre
08 • Salon de l'Agriculture: Dernière ligne droite pour les éleveurs
09 • Élevage: Sima : les éleveurs nivernais se préparent
10 • Conseil Départemental: L'Agropôle du Marault officiellement inauguré
11 • DUER : des formations pour vous accompagner
Yonne
12 • Vols de GPS: Se prémunir contre les vols
13 • Porc plein air du Morvan: Le porc local arrive sur les étals
14 • Agriculture biologique: Le bio'tifull day, une journée pour parler bio
15 • Syndicalisme: Réduction de la cotisation maladie URSSAF
Dossier
16-22 • Enseignement agricole
Filières
23 • Cultures Congrès de l'AGPB: Un nouveau cap stratégique pour les céréaliers
24 • Cultures Pois et féverole: La gestion des insectes de début de cycle
Infos Services
25 • Firmes et Machinisme
26-27 • Analyses et tendances
28-29 • Petites annonces
30-34 • Annonces légales
35 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Céréales

Une application pour vendre sa production « au bon moment »

Le 19 février, Captain Farmer, start-up d'entreprise d'Agritel, a annoncé le lancement de son application mobile. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour accompagner les agriculteurs dans la vente des céréales.

« *Depuis près de 15 ans le monde céréalier vit de grands bouleversements, le maître-mot est l'instabilité* », s'est désolé Sébastien Poncelet, directeur de Captain Farmer, le 19 février, à l'occasion du lancement d'une application mobile conçue pour simplifier les décisions de vente des céréaliers. La volatilité des prix est ainsi très importante, depuis 5 ans, le prix du blé varie en moyenne de 2,40 €/t en une journée, de 13,50 €/t dans un même mois et de 50 €/tonne dans une même campagne, précise le directeur de la start-up. Des amplitudes importantes dans les chiffres d'affaires des céréaliers sont la conséquence de cette instabilité : sur 100 ha de blé à 8 t/ha ils peuvent varier de 1 920 € par jour, de 10 800 € par mois et de 40 000 € par campagne. « *Face à cette instabilité économique, à une augmentation des charges, et une diminution globale des aides gouvernementale, il est parfois difficile pour les céréaliers de dégager des revenus* », souligne Sébastien Poncelet. Pour accompagner les agriculteurs, Captain Farmer, start-up d'Agritel, conçue pour répondre aux besoins et aux nouveaux usages des agriculteurs, a donc décidé de lancer un outil d'aide à la décision pour conseiller les agriculteurs lors de la vente de leur production.

Vendre « sereinement au bon prix »

Il s'agit de leur permettre de prendre rapidement et sereinement des décisions pour sécuriser leur revenu et donc rester performant. Pour ce faire, l'application combine expertise des marchés d'Agritel et gestion de l'exploitation afin de fournir des conseils spécialisés. « *Nous sommes là pour fournir un cadre à la prise de décision, pour vendre au bon moment en prenant en compte tous les paramètres* », précise Sébastien Poncelet. L'offre se décline en trois niveaux. Le premier, « *Garder le cap* », permet d'accéder rapidement à un avis d'expert hebdomadaire et à un conseil de vente via des alertes paramétrables et un tableau de bord. « *Ma recommandation* », deuxième niveau, fournit des recommandations personnalisées tout en permettant de suivre et de simuler ses performances.
Cette fonctionnalité combine plusieurs paramètres intégrés par l'agriculteur (contraintes et objectifs économiques de l'exploitation, situation des ventes déjà réalisées…) mais aussi une opinion de marché.
La recommandation s'ajuste ainsi au plus près du besoin de l'agriculteur pour lui permettre de se décider facilement, tout en restant performant. Enfin, le dernier niveau, « *Face à face* », inclut les fonctionnalités des deux niveaux inférieurs et permet d'échanger de manière illimitée avec un expert de marché apportant un coaching individuel.
Les ventes en ligne pour acheter l'application sont ouvertes depuis le 19 février sur le site www.captainfarmer.com. Il faut compter 485 € HT/ an pour le niveau « *Garder le cap* », 825 € HT/ an pour le niveau « *Ma recommandation* » et 1 225 € HT/an pour le niveau « *Face à face* ». Elle sera téléchargeable à partir d'avril 2019.

en bref

Un sucre naturel pour remplacer le glyphosate ?

Les scientifiques de l'Université de Tübingen, en Allemagne, ont isolé dans une algue d'eau douce, un sucre naturel capable de détruire les mauvaises herbes par un mécanisme proche de celui du glyphosate. Contrairement à d'autres hydrates de carbone qui servent de sources d'énergie pour la croissance, ce sucre inhibe le développement des plantes ainsi que celui des micro-organismes comme les bactéries et les levures. C'est un métabolisme que l'on ne trouve que dans les micro-organismes et les plantes et dont l'action ressemble à celle du glyphosate aujourd'hui contesté. Le sucre découvert est une substance naturelle qui aurait toutes les chances de devenir un herbicide naturel. Les chercheurs engagent maintenant les essais de longue durée pour tester son efficacité en plein champ, sa dégradation dans les sols, son éventuelle écotoxicité et son caractère inoffensif pour les humains et les animaux.

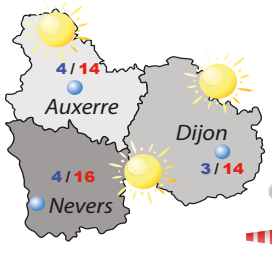
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Février

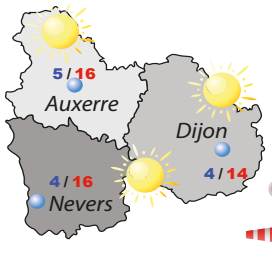


Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil généreux ce vendredi. Les vents seront faibles.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Est 20 km/h

Sainte Isabelle
Soleil : 07h46 - 18h23
Lune : 22h11 - 09h34

Samedi 23 Février

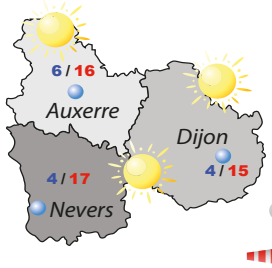


Agréable
Le soleil restera bien présent ce samedi. Les températures seront dans l'ensemble stationnaires.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Lazare
Soleil : 07h45 - 18h24
Lune : 23h27 - 10h00

Dimanche 24 Février



Beau temps
Le soleil brillera généreusement ce dimanche. Les vents resteront faibles.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Modeste
Soleil : 07h43 - 18h26
Lune : N.C. - 10h27

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 Février au Mercredi 27 Février
De belles éclaircies pour ce lundi, suivies d'un ciel nuageux mardi et d'averses mercredi.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 28 Février au Dimanche 3 Mars
Un temps perturbé avec de nombreuses précipitations.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 6 à 8°C

*clin d'*œil



Négociations commerciales

Répartition de la valeur : des avancées en demi-teinte

Dans le cadre d'un comité de suivi des relations commerciales, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont réuni, le 13 février, les représentants des producteurs, des transformateurs et des distributeurs. L'occasion pour les acteurs des filières et pour le gouvernement de faire un point d'étape sur les négociations en cours et sur la mise en place des mesures issues de la loi Egalim.

Le 13 février, les représentants des producteurs, des transformateurs et des distributeurs se sont réunis à Bercy sous l'égide de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, dans le cadre d'un comité de suivi des relations commerciales.

Les négociations en cours semblent respecter le calendrier puisque d'après la FCD, *«malgré la sortie tardive de nombreux textes, de nombreux accords ont déjà été signés : de 15 à 40 % des accords avec les PME, et de 20 à 30 % (et jusqu'à 40 %) en masse concernant les grandes marques nationales»*. Cette réunion était aussi l'occasion pour les acteurs des filières de faire un point d'étape sur la mise en place des mesures issues de la loi Egalim. Bruno Le Maire a d'ailleurs confirmé que le gouvernement regardait avec beaucoup d'attention l'application des règles définies dans la loi Egalim et notamment le relèvement du SRP, *«dispositif clé de la loi»*. Les représentants du Gouvernement ont indiqué que des comportements critiquables subsistaient, avec notamment la persistance de pratiques très contestables en matière de pénalités logistiques, les déréférencements visant à faire pression sur les fournisseurs qui restent fréquents, et enfin le comportement des centrales d'achats qui demeure un sujet de préoccupation. De plus, Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher ont fait part des anomalies relevées par la DGCCRF concernant le respect des conditions de promotions, en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

Le ministre de l'Economie et des Finances estime, tout de même, que le premier bilan du relèvement du SRP est positif, *«les représentants des agriculteurs qui étaient présents tirent eux aussi un bilan positif de cette première application du relèvement du SRP»*, souligne le ministre. Concernant le retour de valeur aux producteurs, le Gouvernement et les représentants des producteurs s'accordent à dire que l'impact des EGA est particulièrement visible dans la filière laitière, *«il permet réellement d'améliorer le revenu des paysans»*, se félicite Bruno Le Maire.

Des améliorations qui ne concernent pas tous les secteurs

Pourtant, les accords favorables permettant une hausse substantielle des prix payés, rendus publics *«à grand renfort d'opérations médiatiques»*, ne concernent qu'une partie mineure du lait produit et transformé en France. *«Dans la filière laitière, il y a eu des avancées ponctuelles par certains distributeurs avec certains industriels»*, précise Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. Si l'on observe ponctuellement des changements d'attitudes, ils ne semblent pas concerner tous les secteurs, *«autant je me réjouis pour les producteurs de lait, autant nous sommes très exigeants pour les producteurs de viande, car à ce jour les hausses ne sont pas au rendez-vous»*, se désole la présidente de la FNSEA. *«Si ces hausses n'arrivent pas dans les 15 jours il n'y aura pas de retour de valeur aux producteurs»*, ajoute-t-elle.

Dans la filière céréalière les prix ne semblent pas non plus au rendez-vous. Face aux *«belles déclarations»* de certains, et à *«la mauvaise foi»* d'autres, la FNSEA et JA ont donc rappelé l'importance d'appliquer l'ensemble du dispositif prévu par la loi EGalim.

Bruno le Maire a cependant réaffirmé, après avoir rappelé qu'il avait été ministre de l'Agriculture, que le gouvernement était *«totalement déterminé à améliorer le revenu des producteurs, afin que chaque paysan français puisse vivre mieux de sa production et de son travail»*. *«Pour le moment 0 centime est revenu dans les cours de ferme suite aux EGA alors que cela semblait être une priorité»*, s'agace pourtant Jérémy Decerle, président de Jeunes agriculteurs et éleveur de bovins allaitants.

Il souligne également que le travail avec certains acteurs, dont un en particulier qui représente près de 60 % du secteur de la viande, est compliqué. *«Il faut que l'État prenne ses responsabilités et sanctionne comme il se doit ceux que ne veulent pas jouer le jeu, comme la loi le prévoit»*, insiste le président de Jeunes Agriculteurs. Bruno le Maire assure qu'il a demandé à la DGCCRF de faire tous les contrôles nécessaires pour garantir la bonne application de la loi.

De son côté, Didier Guillaume s'est engagé avec tous les acteurs de la filière, distributeurs, industriels et producteurs à regarder attentivement la manière dont les dispositions de la loi pouvaient s'appliquer aux MDD, *«un élément-clé de la consommation des Français»*.

Le gouvernement semble porter une vision positive de ces négociations et de la mise en place des mesures issues de la loi Egalim, pourtant du côté des professionnels le bilan semble plus mitigé, les producteurs regrettent notamment que les effets de la loi ne se fassent pas ressentir dans toutes les filières. *«Dans ces réunions les ministres disent vous voyez ça va mieux, mais nous producteurs nous ne croyons que ce que nous voyons et pour le moment dans certains secteurs, ce n'est pas rassurant»*, confirme Christiane Lambert.

en bref

Loup FNSEA et JA appellent à limiter l'expansion

Après l'incursion d'un loup «agressif» aux abords d'un camping de Bormes-les-Mimosas le 15 février, la FNSEA et les JA ont pointé du doigt, dans un communiqué, *«une preuve de la prolifération de l'espèce jusqu'aux portes de nos villes»*. Les syndicats majoritaires dénoncent une *«situation alarmante»* causée par des *«objectifs toujours renforcés d'augmentation de la population de loups»*. Lors d'une réunion du groupe national loup, organisée le jour même, les organisations ont demandé que le plan loup, dont ils ont obtenu la réouverture, soit *«amendé pour aboutir à zéro attaque»*, avec notamment une «simplification de tirs de défense et de prélèvements», afin de permettre à *«tous les éleveurs»* de *«défendre leurs animaux»*.

Pac Les sénateurs français contre les projets de réforme

Un rapport transpartisan en cours d'élaboration par deux commissions de la Haute assemblée fustige les propositions de réforme de la future politique agricole commune après 2021. Les sénateurs et sénatrices estiment que les propositions de la Commission européenne risquent de déboucher sur *«27 politiques agricoles nationales»* et de susciter des *«distorsions de concurrence»* entre États membres. Lors d'une réunion publique le 14 février les deux commissions sénatoriales ont indiqué leur refus des coupes budgétaires prévues dans ce cadre pour l'agriculture au profit du financement d'autres politiques communautaires (sécurité des frontières, lutte contre le terrorisme..). Ils font valoir que la sécurité alimentaire du continent et le développement de l'agriculture doivent rester une «ambition stratégique» pour l'Europe.



QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE, VOTRE BANQUE EST LÀ AVEC DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Ovins

Une belle vente, comme d'habitude

L'AEMCCO organisait sa vente annuelle de béliers charollais, jeudi dernier à Arnay-le-Duc.



L'édition 2019 a enregistré 68 transactions.

L'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) proposait sa vente de béliers le 14 février sous le hall de l'agriculture d'Arnay-le-Duc. Quatre-vingt-dix-huit animaux étaient proposés par sept élevages du département : l'EARL Blin (Montagny-lès-Beaune), l'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec), l'EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois), le Gaec Gaudry (Marcheseuil), le Gaec Ferroux Frères (Savilly), le Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey) et Thierry Maréchal (Viévy). Soixante-huit béliers ont été vendus au prix moyen de 505 euros.

La top-vente a été réalisée par un bélier du Gaec du Moulin de Jonchery, vendu 700 euros à Jocelyne Cherrier, de Saint-Martin-d'Estreaux dans le département de la Loire. La répartition des acheteurs a été sensiblement la même que les années précédentes avec 37 agneaux achetés par des groupements de producteurs (Cialyn, OBL, Limovin) et 31 par des particuliers venus de différents départements (Indre, Indre-et-Loire, Aube, Savoie, Loire...). Jean-Marie Guyot, président de l'AEMCCO, dressait un bilan positif de ce rendez-vous : *«Le nombre de béliers vendus est quasiment le même qu'en 2018, le taux de vente est légèrement inférieur car les éleveurs avaient décidé de présenter un peu plus d'animaux pour que les acheteurs aient davantage de choix»*.

AG

Un rendez-vous apprécié

Amandine Fénéon Dutrion, jeune éleveuse de 25 ans installée à Azé en Saône-et-Loire, participait pour la deuxième année consécutive à la vente arnétoise : *«J'ai appris qu'une vente se tenait ici en échangeant avec plusieurs membres de l'OS Mouton Charollais. En 2018, j'étais repartie avec un antenais du Gaec Gaudry, j'en ai été très contente et je suis revenue aujourd'hui. Pour mon troupeau de 170 brebis inscrites, je recherche des mères très laitières, de la croissance sur les agneaux, avec un bon développement et de la viande. Il n'est pas toujours facile d'obtenir tous ces critères mais certains animaux offrent parfois de très bons compromis. La vente d'Arnay est plus petite que celle de Charolles, que je connais bien, mais le principe est similaire et la qualité des animaux est au rendez-vous».*



Chambre d'agriculture

Une journée technique sur les prairies temporaires

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une journée technique consacrée à l'élevage allaitant. Celle-ci aura lieu, en partenariat avec Elva Novia, mardi 12 mars à partir de 14 heures à Tart-le-Bas (route de Varanges, à la ferme du lycée agricole de Quetigny). Plusieurs ateliers seront au programme : *«Progresser grâce à la génétique en élevage allaitant»*, *«Des rations équilibrées pour des performances de reproduction optimisées»*, *«Quand les prairies temporaires engendrent l'autonomie fourragère et protéique : exemple concret de l'exploitation et de ses performances technico-économiques»*, *«Visite du pâturage tournant et présentation des résultats zootechniques»*. Pour toutes informations, contacter : Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38.







Les prairies temporaires sont un levier pour tendre vers l'autonomie fourragère et protéique en élevage bovin allaitant.

Corvidés

L'heure de la contre-attaque

Un plan visant à réguler les populations de corbeaux freux et de corneilles noires se met en place dans le département.

Les dégâts de corvidés se font de plus en plus nombreux dans les cultures de maïs semences, maïs grain et tournesol. La problématique touche également les salades et, plus globalement, le maraîchage, dans plusieurs secteurs comme celui d'Auxonne. La Côte-d'Or prend les choses en main et lance un grand plan de régulation des populations dans 69 communes réparties en deux zones, à l'est de Dijon et à l'est de Beaune. Ce projet offre aux agriculteurs la possibilité de faire face aux attaques de corbeaux freux et de corneilles noires. Un protocole bien défini permet de piéger ces corvidés sur les territoires concernés. Une adhésion à la Fredon Bourgogne (pour un coût de 50 euros) et une participation à une demi-journée de formation sont obligatoires pour rentrer dans le dispositif qui sera pleinement opérationnel en mars, à la publication d'un arrêté préfectoral. Les exploitants agricoles, non piégeurs agrées, se voient attribuer un numéro de piégeur temporaire, valable un an dans le cadre de ce programme de régulation. L'acquisition d'un piège de catégorie 1 est proposée au prix préférentiel de 50 euros par la Fédération des chasseurs. Un système d'indemnisation est actuellement étudié pour financer tout ou partie de cet achat, en fonction du nombre de paires de pattes que seront recueillies par les exploitants agricoles.

Un premier rendez-vous

Une première formation s'est déroulée dans les locaux de la coopérative Bourgogne du Sud à Seurre le 13 février. Un rendez-vous similaire se tiendra à la Fédération départementale des chasseurs à Norges-la-Ville, vendredi 22 février à 14 heures. Chacune de ces réunions présente le programme de régulation dans sa globalité. La biologie des différentes espèces est également abordée, tout comme les modalités réglementaires et principales règles du piégeage. Cette lutte collective est rendue possible par la coopération des différents acteurs du monde agricole et cynégétique. Plusieurs organismes travaillent en effet main dans la main : la Chambre d'agriculture, la FDSEA, les coopératives agricoles de la région, la DDT, l'ONCFS, les lieutenants de louveterie, la Fédération des chasseurs et l'association des piégeurs de Côte-d'Or. La réussite de ce plan de régulation repose sur l'implication des agriculteurs mais pas seulement : les lieutenants de louveterie devraient intervenir dans les zones des corbeautières, principalement en zones urbaines, dans les parcs et les châteaux. De son côté, la Fédération des chasseurs invite ses adhérents à intervenir dans cette régulation de corvidés. Un plan similaire à celui-ci avait permis d'enregistrer des résultats très intéressants, il y a plusieurs années, dans le secteur de Saint-Aubin. Renseignements : Fredon Bourgogne, au 03 80 25 95 45.

AG



FC21

Le corbeau freux est classé *«espèce susceptible d'occasionner des dommages ou dégâts»*, tout comme la corneille noire.



Lors de la formation du 13 février. L'affluence enregistrée témoigne à elle seule de l'intérêt suscité par ce plan de régulation.

► Agenda

04/04 Sorties des anciens exploitants

Chaque année, la Section départementale des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21) organise des séjours et sorties pour ses adhérents. Une journée conviviale est organisée à Rungis jeudi 4 avril, au sein du plus grand marché français, avec un départ de Châtillon-sur-Seine et des tarifs variant de 110 à 125 euros sur une base de 30 à 49 personnes. Une balade est aussi à l'étude pour se rendre six jours au bord de l'océan, en Pays basque. Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67.

01/03 Assemblée générale JA21

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or organisent leur assemblée générale vendredi 1er mars au MuséoParc d'Alésia, à partir de 9 heures. La thématique "Agriculteur: chef d'entreprise" sera abordée en présence de dirigeants d'entreprise non agricoles.

12/03 Projection du film Oser

Le Geda 7 Vallées et la MSA Bourgogne organisent la projection du film "Oser ! La MSA à vos côtés". Elle aura lieu le 12 mars à 14 heures au lycée agricole de la Barotte, salle Séquoïa, route de Langres à Châtillon-sur-Seine. La projection sera suivie d'échanges avec la salle en présence de représentants de la MSA et de Nicole Boiteux, coach en relations humaines et clôturée par un verre de l'amitié.

12-16/03 Journées commerciales de printemps

Les élevages de Côte-d'Or ouvrent leurs portes les 14, 15 et 16 mars dans le cadre des journées commerciales de la Fédération charolaise. De nombreux reproducteurs inscrits au HBC seront proposés, avec des garanties sanitaires, de race pure et de performances. Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr



À Paris aussi, la Côte-d'Or rayonne avec ses agriculteurs.

Mardi 26 Février, c'est la journée Côte-d'Or au Salon de l'Agriculture.

cotedor.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

SAS Bresson

En phase avec l'actualité

Plusieurs thématiques ont été abordées lors de la traditionnelle réunion d'information de la SAS Bresson.


Lors des présentations techniques, à la salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle.

Fertilisation azotée, agriculture de conservation, commerce de céréales : un riche programme était proposé le 5 février aux clients de la SAS Bresson. Cathie Cuisin, technicienne à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a présenté le sixième programme d'actions de la directive nitrate, applicable depuis juillet 2018 sur tout le territoire de la région Bourgogne Franche-Comté. Plusieurs changements concernent l'actualité du moment, étroitement liée à la fertilisation azotée. Les exploitations classées en zone vulnérable ont l'obligation de réaliser au moins une analyse du reliquat d'azote en sortie d'hiver, et désormais même deux analyses si les surfaces dédiées aux céréales à paille sont supérieures à 100 ha. Pour les céréales à paille, le total des apports d'azote est plafonné à 50 kg/ha du 1er au 15 février et à 80 kg/ha du 1er février au 1er mars. Les apports suivants sont limités à 120 kg/ha. Pour les cultures de colza et moutarde, le total des apports est plafonné à 80 kg/ha du 1er au 15 février, les apports suivants sont plafonnés à 120 kg/ha.

Agriculture de conservation

Florent Sauvadet, technicien à la Chambre d'agriculture, a présenté les différentes caractéristiques de l'agriculture de conservation, vers laquelle se tournent de plus en plus d'exploitations. L'abandon du travail du sol, couplé au semis direct, à une couverture permanente et à une rotation diversifiée, engendre de nombreux bénéfices agronomiques, environnementaux et économiques.

«Sur le plan agronomique tout d'abord, de telles techniques permettent de maintenir, voire d'augmenter, la matière organique du sol. La vie biologique augmente considérablement, nous améliorons aussi la portance, la structure du sol et la résistance à la sécheresse. Les problèmes de battance sont moindres», indique le technicien. Sur l'aspect environnemental, ne pas travailler le sol permet de diminuer l'érosion et le ruissellement. *«La consommation d'énergie, les émissions en CO2 et les pertes en nitrates sont toutes revues à la baisse»*, ajoute Florent Sauvadet. Sur le plan économique, une réduction des charges de mécanisation de l'ordre de 15 % est généralement constatée. L'agriculteur réduit aussi sa dépendance aux intrants. *«Les avantages sont nombreux dans tous les domaines, c'est certain. Il faut toutefois observer une période de cinq à dix ans pour constater tous les bénéfices»*, précise Florent Sauvadet.

Le projet d'interdiction du glyphosate a été abordé lors de cette présentation, Florent Sauvadet livrant son analyse : *«les dernières déclarations du président Macron sont quelque peu rassurantes, il a bien précisé qu'il ne pénaliserait pas les agriculteurs tant qu'il n'y aura pas de plan B. L'arrêt du glyphosate représenterait une perte économique certaine pour les exploitations agricoles. Pour moi, le procès du glyphosate n'a pas de sens en France : ce produit n'est quasiment pas appliqué en phase de végétation, contrairement à certaines pratiques dans d'autres pays. Dans le système du semis direct sous couvert, l'usage du glyphosate est principalement pour lutter contre les graminées souvent résistantes aux autres herbicides. Si l'on en retrouve dans notre nourriture, ce n'est sans doute pas la faute à l'agriculture française. Si le glyphosate est appliqué sur un sol vivant et couvert, la biodégradation de sa matière active est possible. Il ne transite alors pas dans le milieu, c'est un produit foliaire. Dans le même raisonnement, nous pouvons nous interroger sur la SNCF, plus gros utilisateur français de glyphosate, qui l'applique directement sur un sol nu et filtrant… Les alternatives chimiques au glyphosate peuvent être bien pires, je ne suis pas le seul à dire cela. Il reste aussi le désherbage manuellement mais il faudra être nombreux pour le réaliser !»*

Bresson Optimarket

Damien Racle, responsable achat et vente des céréales, a présenté un nouvel outil de commercialisation qui sera prochainement mis en place au sein de l'entreprise. Bresson Optimarket permettra aux clients de l'entreprise de positionner des offres de prix élevés sur le marché à terme. *«Il sera possible de vendre vos céréales en quelques clics depuis un ordinateur ou un smartphone. Cet outil vous offrira la possibilité de maximiser les profits, de mettre en place votre propre stratégie et d'avoir un visuel de vos ventes mis à jour en temps réel»*, commente Damien Racle.

AG

Bonne retraite, Michel

Cette réunion d'information était suivie d'une petite cérémonie célébrant le départ en retraite de Michel Pageot, 61 ans, responsable approvisionnements de la SAS Bresson depuis 2003. Catherine Racle, présidente de l'entreprise, a salué l'implication professionnelle de ce fils d'agriculteurs devant un public venu en nombre pour l'occasion : *«Michel s'est battu tout au long de sa carrière pour que nos clients puissent bénéficier des meilleurs conseils et des meilleurs prix, que ce soit pour les produits phytosanitaires, les engrais ou les semences. Pendant 16 années, tu as managé avec succès notre équipe de technico-commerciaux, développé l'activité approvisionnements de notre entreprise, analysé en long et en large l'impact des variations climatiques sur les cultures et partagé ta vision stratégique de l'entreprise avec l'équipe de direction. Performeur dans l'âme, Michel a développé toute une gamme de services et d'outils technologiques pour répondre au mieux aux attentes de nos clients. De nombreux défis ont été relevés avec l'évolution de la réglementation et les nouvelles attentes écologiques. Michel a insufflé un vent nouveau à la SAS Bresson et une autre vision de la profession. Ensemble, nous avons avancé et progressé. Toute l'équipe de la SAS Bresson souhaite une belle et heureuse retraite à l'amateur de cyclisme, de ski, de photographie, de chasse et de voyages que tu es !»* Romain Flamand, 41 ans, technicien grandes cultures au sein de l'entreprise depuis 2002, succède à Michel Pageot dans ses fonctions.



Michel Pageot, à droite, aux côtés de Catherine Racle et Romain Flamand.

Initiative

Rendez-vous à la Ferme du Bâlon

La Ferme de Bâlon, à Gerland près de Nuits-Saint-Georges, ouvre ses portes en 2019.

Des journées techniques sont proposées par Laure et Dominique Darphin chaque dernier week-end du mois (les poules en février, le végétal en avril, l'agroécologie en juin, le soin des animaux en juillet, les abeilles en août, la géobiologie, la communication animale et végétale, les liens quantiques en septembre et novembre, les chevaux de traits en octobre).

La Ferme recevra également le public début juin, dans le cadre du Printemps bio.

Contact : 06 80 47 00 48 ou lafermedebalon@gmail.com



Reproducteurs charolais

Adjugé 20 650 euros !

Un bovin côte-d'orien a pulvérisé le record de la vente de Jalogny, vendredi dernier à Charolles.



Océan, veau du Gaec Mimeur, a fait l'objet de nombreuses convoitises.

Il y a exactement un an, Terres de Bourgogne faisait écho de la très belle vente de Néno, animal de l'EARL Poillot-Boyer de Vandenesse-en-Auxois, vendu 9 750 euros à Gènes Diffusion. Cette somme représentait la deuxième enchère la plus élevée de l'histoire de la station d'évaluation charolaise de Jalogny, en Saône-et-Loire, juste derrière une mise à 12 020 euros réalisée un an plus tôt sur un bovin né dans la Loire. Cette année, un veau de Côte-d'Or s'est de nouveau illustré, et pas qu'un peu… Océan, né au Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert, a été vendu 20 650 euros à Simon Génétic, pour le compte de trois éleveurs de Saône-et-Loire et du département des Deux-Sèvres (Gaec Jacob/Griveaud/Birot). Frédéric Borne, président du GIE Synergie Charolais, revient sur cette incroyable enchère : *«Le veau est très vite monté à 10 000 euros. Plusieurs acheteurs potentiels ont continué d'activer leurs boîtiers électroniques au-delà de cette somme : il y avait une entreprise de sélection, un étranger, un groupe d'éleveurs qui s'était formé le matin, une association d'une quinzaine d'éleveurs de l'Ouest et donc Simon Génétic, qui a acheté le veau pour trois de ses clients. Océan sera mis aux normes à Fontaines, ses doses seront revendues par la suite».*

Très bon partout

Frédéric Borne évoque les qualités d'Océan : «*sa morphologie est relativement exceptionnelle dans sa longueur, son épaisseur de viande dans le dos, son arrondi de culotte et ses qualités de race. Son profil monte naturelle et l'élevage où il est né ont séduit beaucoup de personnes, plusieurs d'entre elles s'étaient d'ailleurs déplacées à Thoisy-le-Désert pour voir ses parents. Très bon en morphologie, l'animal l'est aussi dans ses index, ses performances et sa génomie. Il n'était pas le meilleur à tous les postes mais il était très bon partout, ce qui est très rare*». Trois autres élevages de Côte-d'Or présentaient un veau lors de cette vente. L'EARL Poillot-Boyer a vendu Opium au prix de 4 150 euros au groupe d'éleveurs tchèques Adaz, venu une semaine plus tôt au pôle agricole de Créancey. Okapi, animal du Gaec Noireaut, de Meilly-sur-Rouvres, a été acheté 2 500 euros par un éleveur de Saône-et-Loire. Objectif, veau de Jean-Marc Lucotte de Créancey, a malheureusement fait partie des veaux invendus. «*C'est une belle édition dans son ensemble, avec quarante veaux vendus au prix moyen de 3 570 euros. Mais il nous manquait un peu de monde à cause de la conjoncture, nous aurions souhaité avoir un taux d'invendus moins important. Neuf veaux se sont tout de même vendus à l'amiable le soir, en dehors du ring*», ajoute Frédéric Borne.

AG

Viande bovine

Gagner en transparence

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont répondu à l'appel de la FNB, mardi soir, en se rendant à Courtepaille et au Buffalo Grill de Chenôve.



Cette action s'inscrivait dans la logique portée par les États généraux de l'alimentation.

La France va-t-elle enfin défendre son modèle d'élevage ? Comme chacun sait, la viande française est beaucoup trop absente dans la restauration. En octobre, la FNB a pris les choses en main en s'adressant directement à la restauration hors domicile : des courriers ont été envoyés à 36 enseignes pour leur demander l'origine de leurs viandes, leurs stratégies pour augmenter la part de la viande française, et les différents prix pratiqués pour que la filière gagne en transparence. Malgré une relance en décembre, 20 de ces 36 acteurs n'avaient toujours pas répondu en début de semaine. La FNB avait pourtant prévenu : en l'absence de retour, son réseau syndical interviendrait et irait directement chercher ces informations.

Où est la viande française ?

En Côte-d'Or, une action syndicale s'est déroulée mardi soir à Courtepaille et au Buffalo Grill de Chenôve, près de Dijon. Une quinzaine d'adhérents FDSEA et JA étaient mobilisés et ont été reçus par les directeurs des deux restaurants.

Après vérification des frigos, trop peu de viandes françaises étaient présentes et trop peu d'éléments stratégiques et économiques ont pu être recueillis par les éleveurs. *« Nous sommes très loin du compte, la viande bovine demeure à environ 70 % d'origine étrangère, avec l'achat au plus bas prix qui prédomine »*, déploraient Martial Gros, président de la commission bovins viande de la FDSEA, et Antoine Carré, président des JA, *« trop souvent, en restauration, derrière l'alibi de quelques plats d'origine française, le consommateur est laissé dans l'ignorance de la réelle provenance de la majorité des morceaux, malgré la législation imposant une information claire et lisible »*. Les éleveurs ont exprimé leur incompréhension en rappelant la demande formulée au national par la FNB. Les directeurs se sont engagés à faire remonter ces revendications, les syndicats ont menacé de revenir si la situation n'avançait pas. À la veille du Salon de l'agriculture, la FNSEA, la FNB et les Jeunes Agriculteurs appellent les acteurs de la filière à agir en cohérence avec les engagements pris dans le Plan de Filière, pour préserver l'élevage sur le territoire, rémunérer à sa juste valeur la viande française, et répondre aux attentes des consommateurs.

AG

Chambre d'agriculture

Rendez-vous le 4 mars

La session d'installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se tient lundi 4 mars à la salle des séances de l'Hôtel du Département, à Dijon. Seront élus lors de ce rendez-vous à huis clos : le président de la Chambre d'agriculture et les onze autres membres du bureau, et les sept présidents de services : grandes cultures, élevage, viticulture, diversification, environnement, gestion des espaces ruraux et formation-transmission-installation-emploi. La liste des élus : Collège des exploitants agricoles : Vincent Lavier, Fabrice Faivre, Emmanuelle-Sophie Moissenet, Antoine Carré, Véronique Laville, Lucien Rocault, Sylvain Tscherter, Christophe Lechenault, Flora Loiseau, Aurélien Viellard, Danièle Bonnardot, Fabrice Genin, Thierry Ronot, François-Xavier Lévêque, Isabelle Andriot (FDSEA-JA-CAVB), Cyril Hoffmann et Jean Bourdot (Coordination Rurale), Denis Perreau (Confédération Paysanne). Collège anciens exploitants : François Willermoz, Collège des propriétaires : Geoffroy d'Harcourt. Autres collèges, 5a (Cuma) : Damien Baumont, 5b (autres coopératives et Sica) : Marc Mornand, Mélanie Bornot, Jean-Pierre Guillemot, 5c (caisses de Crédit Agricole) : Philippe Bertrand, 5d (caisse d'assurances mutuelles agricoles et caisse de MSA) : Dominique Bossong, collège 5e (organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles) : Jean-Luc Loizon.



Salon de l'Agriculture

Dernière ligne droite pour les éleveurs

Suite et fin cette semaine de nos séries d'articles consacrés à la préparation au Salon International de l'Agriculture. Cette semaine, gros plan sur des éleveurs ovins et équins mais aussi sur notre représentant nivernais au concours de jugement de bétail.



Anaïs Pinto et sa pouliche de deux ans sont prêtes à affronter les juges.

Ils sont dans les derniers préparatifs. Les trois éleveurs et le jeune agriculteur prennent la route dans quelques heures pour Paris et plus précisément pour le Hall des expositions de Paris, porte de Versailles. Le premier d'entre eux c'est Roger Petit, éleveur de jument Percheronne à la Fermeté au lieu-dit *«les Grappes»*. Il participe depuis de nombreuses années au Salon International de l'Agriculture (le SIA) avant tout *«pour montrer notre élevage»* nous a-t-il confié. Ce passionné est un éleveur expérimenté. *«Je vais au salon depuis 2007 où j'avais remporté le premier prix dans la catégorie pouliche de 3 ans, c'était à l'époque avec «Luxiolles les Grappes». J'ai fait de même en 2009 mais cette fois avec «Ida»* explique-t-il. *Particularité du concours de cette année c'est qu'il n'accepte plus les pouliches de 3 ans. Il faut qu'elles soient non gestantes pour éviter les problèmes de poulinages comme cela a pu être le cas il y a quelques années au salon»* explique-t-il. *«Au-delà du concours, c'est avant tout l'occasion de dialoguer avec le public faire parler de la race. Actuellement, j'ai de bons clients en Mayenne, dans la Sarthe et dans l'Orne, mais aussi en Allemagne. Les Allemands sont friands de chevaux noirs pour le débardage en forêt»*.

Roger Petit part ce vendredi pour Paris et y restera durant la totalité du salon.

Anaïs Pinto, éleveuse à Azembouy sera elle aussi au SIA à partir de vendredi aux côtés de Roger Petit. *«La nouveauté cette année c'est qu'il a fallu débourrer notre pouliche pour pouvoir monter dessus et réaliser un carrousel. C'est une obligation des organisateurs sans quoi, nous n'aurions pas de prix»* explique la vice-présidente du syndicat hippique des Percherons de la Nièvre. Trois semaines ont été nécessaires pour préparer *«Gribouille»* sa pouliche de deux ans avec laquelle Anaïs Pinto va concourir. L'éleveuse se dit un peu stressée même si pour elle le SIA sert avant tout de vitrine.

Le concours se déroule au Pavillon 2.1 dès ce vendredi.





Roger Petit participe depuis plusieurs années au Salon de l'agriculture.

Les éleveurs ovins aussi de la partie



Michel Marion est l'un des trois éleveurs ovins du départementà faire le déplacement. C'est l'un des 150 représentants de la race charolaise. 80 % de son cheptel est valorisé en sélection. *«Elle est recherchée pour sa qualité bouchère»* nous dit l'éleveur. Pour le SIA, Michel Marion présente six mâles (un de 4 ans, trois de 30 mois et deux jeunes de 16 mois) et deux femelles de 16 mois. Pour ces dernières, le règlement impose qu'elles soient présentées par lot de deux, qu'elles soient gestantes et âgées de 1 an minimum. *«L'intérêt du SIA c'est de pouvoir montrer nos meilleurs éléments mais également de se remettre en question»* estime Michel Marion. Le concours lui aura lieu le jeudi 28 février.

Georges Keyes représentant de la Nièvre au jugement de bétail



Georges Keyes, lycéen en Bac Pro à Bourges, arrivé en tête du concours départemental de jugement de bétail de Préporché dans la catégorie Bovin sera le représentant Nivernais au Concours National pour la race Charolaise au salon de l'Agriculture. Une compétition plus difficile que dans la Nièvre, car en l'absence de vache témoin, le jeune agriculteur n'aura que ses yeux et son talent pour juger. Espérons qu'il saura trouver la même inspiration que pour les concours nivernais. Réponse lundi 25 février au salon de l'Agriculture.

Élevage

Sima : les éleveurs nivernais se préparent

Ce dimanche s'ouvre le Sima de Villepinte, en Seine-Saint-Denis. Durant cinq jours, 1 800 entreprises de 42 pays vont se succéder. Temps fort de ce salon, la journée Charolaise du 25 février dans le Hall 2 du parc des expositions. Nous avons suivi les cinq élevages nivernais lors d'une visite technique organisée par Simon Genetic.



Le Gaec Martin Gilles & Fils va présenter « Œilleton » et « Œuridis » dans la catégorie extrême viande.

Ils sont cinq à participer à ce mondial des fournisseurs de l'agriculture qui se déroulent à Villepinte en Seine-Saint Denis. Une présence rendue possible grâce au travail de sélection de l'entreprise «*Simon Génétic*». Cette dernière va présenter des animaux lors de la vente aux enchères le lundi 25 février à 15 h 30 dans le Hall 2. «*Notre objectif est de montrer le meilleur de la race dans chaque catégorie. Ce salon sert aussi à générer de l'émulation autour de la race charolaise et d'établir des relations commerciales durables*» estime Simon Perrot, le dirigeant de Simon Genetic. La visite des cinq exploitations a débuté à Luzy au Gaec Martin Gilles & Fils. L'exploitation va présenter deux bêtes dans la catégorie extrême viande : «*œilleton et oeuridis*».

La visite s'est poursuivie sur la ferme de l'EARL Stéphane Berger à Ternant. Lui va présenter «*open*». Une bête née le 23 février 2018. «*L'objectif avec ce type d'animaux, c'est de montrer que l'on peut vendre des charolais parfaits pour faire des croisements pour l'export, notamment pour le pays de l'Est*» détaille Simon Perrot. Objectif totalement différent avec la troisième visite sur l'exploitation d'Emmanuel Detronchet à Montaron. L'éleveur va présenter «*Nantesses*» une laitonne de 14 mois née grâce à des embryons. «*L'intérêt c'est aussi de montrer que l'on peut faire de très bons animaux même avec des embryons*» explique Simon Perrot. C'est le cas également avec «*Iamine*» du Gaec Deboux. C'est une génisse de deux ans qui est la fille «*d'Athénon*», une des meilleures bêtes de l'exploitation. Enfin l'après-midi s'est terminée la visite de l'EARL Renaud. Les deux frères vont présenter trois bêtes : une vache («*Myrtille*»), un taureau («*Mistigris*») et un veau («Play-Boy»). L'une des particularités de cet élevage c'est que les vaches vont concourir dans la catégorie «*sans cornes*».

Tous ces éleveurs sont donc à retrouver lundi 25 février au Sima de Villepinte du 24 au 28 février.

Théophile Mercier

Plus d'info sur le site de simongenetic.com



Le Gaec Deboux sera présent au Sima avec « Iamine », vache présente également dans la catégorie embryon.



Première participation également pour Emmanuel Detronchet avec « Nantesses ».



l'EARL Renaud va présenter trois bêtes dont une dans la catégorie « sans corne ».



L'EARL Stéphane Berger, participe pour la première fois au Sima avec « Open ».

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Conseil Départemental

L'Agropôle du Marault officiellement inauguré

Après un an de travaux, la Ferme du Marault a officiellement été inaugurée vendredi 15 février à l'occasion d'une soirée spéciale en présence de nombreux élus politiques et membres d'OPA. Un moment solennel qui se veut le point de départ du renouveau de l'Agropôle du Marault



Raphaël Sotti au centre, entourée des élus du Conseil Départental, de la Chambre d'Agriculture et du Sénat.

« Ce vendredi 15 février est à marquer d'une pierre blanche». C'est par ces mots qu'Alain Lassus, le président du Conseil Départemental a commencé son discours à l'occasion de cette inauguration. Cet événement a débuté vers 16 heures par l'inauguration du bâtiment principal mais aussi de la nouvelle salle de restauration. Pour ces travaux le Conseil Départementale a investi environ 800 000 euros. Démarrés en mars 2018, ces travaux se sont achevés tout récemment. «*Il a fallu changer les huisseries, la chaudière et refaire l'isolation*» détaille Raphaël Sotti, le directeur de l'Association «*Agropôle du Marault*» qui gère le site. La partie restauration a également été refaite à neuf avec la possibilité pour un traiteur de louer complètement la salle. «*L'un des derniers gros chantiers c'est la réfection de la partie sonorisation et wi-fi qui n'est pas satisfaisante aujourd'hui*» poursuit le directeur.

Un site multiservices

Désormais, le site de l'Agropôle offre la possibilité de louer une salle de réunion, un amphithéâtre, un espace traiteur et deux salles de restauration. «*Nous avons une souplesse dans les évènements proposés qu'ils soient à vocation agricole ou non*» explique Raphaël Sotti. Élément phare du site, c'est l'accueil de démonstrateurs : «*L'objectif du site c'est d'accueillir des événements à destination du grand public et de lui faire vivre une expérience agricole et gastronomique. Pour ce faire, nous avons besoin que des professionnels s'investissent avec nous. Ils ont la possibilité d'apporter leur innovation technologique et de les présenter au public à l'occasion d'évènements. Nous avions déjà réalisé un premier essai lors de l'évènement intitulé «Ma Smart Agri», il y a quelques mois avec la Chambre d'Agriculture. L'idée c'est aussi de montrer aux agriculteurs de manière ludique toutes les innovations qui existent dans leur métier. Ce démonstrateur a vocation à être visible plus de cent jours par an*» détaille en longueur Raphaël Sotti.

Des expérimentations aussi en agriculture

L'association du Marault n'a pas attendu cette inauguration pour se mettre au travail. D'ores et déjà des expérimentations sur les surfaces agricoles adjacentes aux bâtiments sont en cours. Elles sont réalisées en lien avec la chambre d'Agriculture. Un espace test en maraîchage va être mis en place.

Ces projets ne sont pas figés et la porte est encore ouverte pour d'autres porteurs de projets. «*À partir du moment où une entreprise à vocation d'innovation souhaite venir s'implanter sur ce site, elle a évidemment toute sa place. L'enjeu de cette soirée d'inauguration, c'est d'arriver à montrer ce que l'on sait faire. Pour cela, nous avons aussi besoin des élus comme relais d'opinion vers ces acteurs*» estime le directeur. «*Aujourd'hui la priorité de l'association c'est de recruter une troisième personne qui sera en charge de la partie évènementielle, poste sur lequel repose le modèle économique de l'organisation. Et enfin, il faut absolument professionnaliser nos projets agricoles. C'est ce qui va nous animer dans les prochains mois*» conclut Raphaël Sotti.

THÉOPHILE MERCIER

Diversification

Un poulailler comme complément de revenu

Emmanuel Bernard polyculteur éleveur sur la commune de Cercy-la-Tour a décidé d'installer un poulailler sur son exploitation pour être plus résilient face aux aléas.


Emmanuel Bernard contrôle tout le poulailler à l'aide de cette commande numérique.


Le poulailler a une capacité de 20 000 poules.

Le bâtiment se voit depuis la route et ne peut pas se rater. Construit à Cercy-la-Tour au lieu-dit «*le Château de Champlevois*», ce poulailler s'étend sur 2 500 m² avec huit hectares autour pour un volume total de 20 000 poules. «*L'idée a germé dans mon esprit, il y a environ un an. J'ai d'abord pris des informations auprès de plusieurs exploitations avant de me lancer. Mais que les choses soit claire, je ne fais pas des poules pour arrêter les vaches, comme certains pourraient le penser. C'est simplement pour être plus résilient face aux aléas que réserve l'élevage notamment*» explique ce polyculteur éleveur. Pour mener à bien ce projet, Emmanuel Bernard a investi 750 000 euros. «*Je bénéficie d'un accompagnement au titre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricole (PCAE). Je tiens néanmoins à signaler que ce dernier est quatre fois moins important que dans la région Rhône Alpes Auvergne*» estime-t-il. Pour ce projet, l'éleveur a choisi un contrat dit «*d'intégration*» avec l'entreprise Sanders. Les œufs sont ensuite commercialisés à l'entreprise «*Matines*». La rémunération est calculée en fonction du poids de l'œuf. «*À ce sujet, le cahier des charges est très précis : les œufs doivent faire entre 56 à 63 grammes*» explique l'éleveur. Pour se nourrir, les poules ont besoin de 125 grammes d'aliments, et de 200 millilitres d'eau. À terme, l'objectif de ponte doit être monté à 90 %.

«Mon objectif c'est de nourrir les gens»

Afin de faire accepter son projet par le voisinage, Emmanuel Bernard a organisé en décembre dernier une opération portes ouvertes. «*Je voulais déminer toutes les interrogations que les gens pouvaient avoir. Il n'y a que par la pédagogie que l'on fera accepter nos projets. À ce jour, je n'ai aucun problème lié à ce poulailler*» explique-t-il.
Interroger également sur la possibilité de passer en bio avec ce projet, Emmanuel Bernard précise qu'il n'a pas souhaité se lancer. «*J'ai eu des propositions pour passer en agriculture biologique, mais mon objectif c'est de nourrir les gens. Lorsque le bio sera la norme, je le ferais mais pour l'heure, je reste en conventionnel*».

Pour faire tourner ce poulailler, Emmanuel Bernard a récemment embauché une nouvelle employée, Marion Dutour, l'ancienne animatrice JA. «*J'espère pouvoir en recruter un troisième salarié à terme*» nous dit l'éleveur en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Action syndicale

La FDSEA et les JA mettent les pieds dans le plat

Une action coup de poing a été menée par le syndicat des exploitants agricoles et les JA le 19 février dernier dans les cuisines de deux chaînes de restaurants à Varennes-Vauzelles en périphérie de Nevers. Une action locale qui répond à l'appel lancé par la FNB au niveau national.


La délégation de la FDSEA et des JA devant le Buffalo de Varennes-Vauzelles.

La FNB avait prévenu et elle est passée à l'action. En octobre dernier, la Fédération Nationale Bovine avait demandé par courrier aux principaux acteurs de la restauration hors domicile (RHD) l'origine des viandes servies en insistant sur la nécessité d'augmenter la part de français, mais aussi de connaître les prix d'achat et les prix pratiqués dans le but de gagner en transparence dans la filière. Cet appel de la FNB intervient dans un contexte de forte augmentation de l'importation de viande étrangère dans notre pays. De janvier à octobre 2018, les importations ont augmenté de 4 %. Selon les chiffres de l'Institut de l'Élevage, la France importerait en majorité de la viande en provenance des Pays-Bas, suivit de l'Irlande et de l'Allemagne. La FNB avait souhaité également se mobiliser en raison du rôle croissant que jouent ces acteurs de la RHD. Les Français consomment plus de viande bovine en dehors du domicile. La consommation globale a même augmenté de 2 % toujours selon ce même Institut. Une relance a été faite en décembre mais ces acteurs n'avaient pas souhaité répondre. C'est pour cette raison que la FNB a lancé le 19 février un appel national auprès des syndicats agricoles.

Des réponses en demi-teinte

Rendez-vous avait donc été pris ce mardi 19 février vers 14 h devant le Buffalo Grill de Varennes-Vauzelles avec un objectif : vérifier l'origine des produits de cette chaîne de restauration. À l'intérieur David Flaud, le manager joue le jeu de la transparence et répond aux questions de la délégation FDSEA-JA. *«Je n'ai rien à cacher»* dit-il d'entrée. *«Entre 60 et 70 % de ma viande est d'origine France. Je précise que ce n'est pas uniquement en viande hachée. Je travaille aussi la bavette, ou les onglets par exemple. Le reste (soit 40 %) est importé de Belgique, des Pays-Bas». «Mais pourquoi pas faire plus ?»* l'interroge l'un des visiteurs du jour. *«Je n'ai pas beaucoup de marge de manœuvre. Je travaille avec un contrat de franchise et un de dépannage. J'ai un peu plus de liberté avec mon contrat de dépannage mais le volume est limité»* répond le manager conscient du problème. Ce dernier s'est engagé à faire remonter au plus vite auprès de sa hiérarchie la demande des syndicats.

La délégation s'est ensuite rendue chez « Courtepaille » où l'accueil a été un peu plus froid. Sans doute pas très alaise par cette visite surprise, les dirigeants ont admis que 40 % de leur viande était d'origine France.

Quoi qu'il en soit, la mobilisation, aura porté ses fruits car la FNB a annoncé hier qu'un rendez-vous avec la DRH nationale de *«Courtepaille»* a d'ores et déjà été convenu.

Théophile Mercier


David Flaud, le manager joue la carte de la transparence et présente ses produits.

Rendez-vous

Réunion technique FCO

Information sur les dossiers sanitaires à l'attention des éleveurs mercredi 27 février. Des pathologies évocatrices de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), confirmées par des analyses réalisées dans les cheptels de notre département, ont révélé ces dernières semaines le retour du sérotype 8 de FCO dans la Nièvre.

Les répercussions sur les vêlages (avortements, veaux mal formés ou aveugles…) engendrent des pertes animales et économiques préjudiciables pour les éleveurs concernés.

Face à` cette situation qui fait suite à` un épisode de sécheresse et à un épuisement précoce des stocks fourragers qui engendrera une mise à` l'herbe rapide, des dispositions devront être prises par les éleveurs pour protéger leur cheptel de souche et garantir la prochaine campagne de vêlages.

Ainsi, la section bovine de la



FDSEA, JA et le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) coorganiseront le mercredi 27 février à` 19 h 00, au foyer rural de Rouy, une réunion d'information où, outre la problématique FCO, l'ensemble des sujets sanitaires du moment seront abordés :

- Santé du troupeau post-sécheresse
- Diarrhée Virale Bovine (BVD) : clinique en élevage et perspectives de nouvelles prophylaxies
- Besnoitiose - IBR

Réunion d'information ouverte à tous.

Contact :

Stéphane Lafranchise (FDSEA) : 06 50 20 98 25 Rodolphe Morizot (GDS) : 03 86 90 18 90

Agenda

15/02 Grand Débat National : venez vous exprimer

Les Présidents de la CCI Nièvre, du MEDEF, de la CPME, de l'U2P, de la CMA et de la CA co-organisent une réunion d'initiative locale pour contribuer au grand débat national. La réunion se déroulera de 17h30 à 20h30 le 25 février à la CCI Nièvre, place Carnot à Nevers. Ce grand débat aura pour thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics et la transition écologique. Un débat animé par Lucie Lecointe, animatrice à la FDSEA.





GPS

Se prémunir contre les vols

Deux nouveaux cas de vols de GPS ont été signalés dans le secteur de Pont-sur-Yonne aux alentours du 12 février. La gendarmerie livre ses recommandations pour se protéger.


Les vols de GPS arrivent principalement la nuit pendant les week-ends.

Il y en a eu une douzaine en 2018 et la série se poursuit avec le cinquième vol de GPS signalé pour l'année 2019. Le nord du département est particulièrement touché par ces infractions : *«le nord-est côté Saint-Florentin et la zone de Pont-sur-Yonne»* indique le lieutenant-colonel Lescoffier. *«Ils opèrent plutôt les week-ends, de nuit. Ils prennent ce qu'ils peuvent : console, antenne, tablette… C'est une vraie bande organisée»*.

Le principal problème : les exploitations sont souvent isolées, difficiles à sécuriser et faciles d'accès, ce qui rend la tâche facile pour les voleurs. Pour ajouter à cette insécurité, le verrouillage des tracteurs est quasi anecdotique et ne représente aucune barrière, comme l'a d'ailleurs expérimenté un des agriculteurs récemment privé d'une console GPS alors que son tracteur était fermé à clé. Autres délits fréquents quand la barre des 1,50 €/L de carburant à la pompe est atteinte, les vols de GNR concernent l'ensemble du territoire. 142 vols de carburants ont été signalés, soit 47 000 l. 30 % de ces vols ont eu lieu dans des exploitations agricoles directement dans les cuves de stockage ou dans les réservoirs des engins agricoles.

La participation citoyenne pour accroître la vigilance

Depuis 2015, de nombreuses communes icaunaises ont été signataires de la *«participation citoyenne»*. En adhérant à ce dispositif, la population devient acteur de sa sécurité en partenariat avec les forces de l'ordre. Des habitants *«référents»* sont formés à la vigilance par la gendarmerie pour accroître la surveillance et diminuer le risque d'infractions dans les communes. La gendarmerie encourage vivement les villes et villages à adhérer au dispositif, synonyme d'un réseau de surveillance et d'informations efficace pour la lutte contre la délinquance.

Pour le moment, c'est au travers des réseaux sociaux que les agriculteurs mettent leurs collègues en garde !

ORIANNE MOUTON

Les précautions à prendre pour sécuriser son exploitation

La gendarmerie rappelle quelques recommandations pour minimiser le risque de vols sur les exploitations :
- enlever le GPS quand il n'est pas utilisé
- ne pas laisser le matériel dans les champs
- entreposer le matériel véhicules à l'abri d'un bâtiment fermé s'il y a la possibilité, ou installer des projecteurs à détection de présence et/ou un système de surveillance vidéo, *«la détection lumineuse à elle seule abroge plus de la moitié des tentatives»* selon la gendarmerie.
- relever les numéros des matériels pour assurer la traçabilité : un matériel non-identifiable retrouvé ne peut pas être considéré comme volé si on ne peut pas le prouver. Il suffit de prendre en photo la plaque contenant les numéros d'identification.
- Se méfier des démarcheurs « inconnus » qui peuvent profiter de leur entrée sur le site pour faire un repérage des lieux.
- la vigilance humaine est également primordiale : relever le numéro d'immatriculation d'un véhicule *«suspect»*, faire remonter les informations à la gendarmerie pour qu'elle puisse accroitre la surveillance.
- même si vous ne souhaitez pas porter plainte, signalez les vols de matériel ou de carburants à la gendarmerie.

Le site www.referentsurete.fr regroupe des conseils pour améliorer la sureté au travers de différentes fiches pratiques adaptées aux différents professionnels et aux particuliers.

Énergie durable

Chablis met les gaz

La Fédération de Défense de l'Appellation Chablis (FDAC) se lance dans la construction d'une station de méthanisation qui accueillera les marcs, lies et bourbes des viticulteurs locaux.

L'idée était là depuis dix ans : monter un méthaniseur pour transformer les coproduits de la viticulture en énergie. Le projet est maintenant officiellement lancé depuis le vote à assemblée générale extraordinaire de la FDAC au début du mois. Un projet innovant qui a pour origine la volonté d'un distillateur de faire payer le transport et la distillation des marcs. Mécontents, les vignerons se sont tournés vers une autre distillerie acceptant de ne pas les facturer. Mais l'idée de valoriser les marcs par un autre biais est restée et a fait son chemin : le compostage, gourmand en temps et opérations et peu rémunérateur, a été vite écarté, laissant le champ libre à la méthanisation. Thierry Mothe est le référent du projet méthaniseur à la FDAC, *«produire de l'énergie, cela donne une image positive du vignoble, c'est dans l'ère du temps, ça répond à la demande sociétale… En prime, on produit de l'amendement aux qualités similaires au fumier. C'est ça, l'économie circulaire»*.

Méthaniser des marcs de raisin, c'est faisable ?

Ce projet très innovant a d'abord nécessité de nombreuses études de faisabilité, dont la dernière de six mois en Belgique sur un méthaniseur pilote. Avec du marc, de la lie et du fumier de Chablis, l'entreprise a pu tester la méthanisation sur la durée et établir la *«recette»* finale : 88 % de marcs, lies et bourbes, 5 % de fumier, 5 % de paille et 2 % de déchets verts. Le rendement en énergie s'avère même bien meilleur qu'une méthanisation de fumier seul, et le territoire s'avère propice : *«l'avantage de conduire ce projet dans le Chablisien est que le marc frais utilisé est blanc donc il n'y a pas de polyphénol inhibant les bactéries, comme cela peut se produire en rouge»* explique Thierry Mothe.

Une plateforme de méthanisation bien pensée

Le méthaniseur se situera au sud de Chablis, près de la déchèterie. Les 700 viticulteurs adhérents à la FDAC pourront amener et peser sur place leurs coproduits de vinification. Avant d'être stockés, les marcs passeront dans une épépineuse : les pépins sont abrasifs pour le matériel et peu qualitatifs pour la méthanisation, ils seront valorisés dans l'huilerie et la cosmétique. Ensuite, les marcs iront dans des silos bâchés, où ils commenceront leur fermentation avant d'aller dans le méthaniseur avec les autres intrants. 1,2 tonne de marcs produits par hectare : ce sont donc 6 600 tonnes issues de 5 500 ha qui alimenteront le méthaniseur, à raison de 30 tonnes d'intrants par jour. Au total, l'installation peut traiter 9 000 tonnes de substrat à l'année. Le biogaz épuré produit sera injecté directement dans les circuits de GRDF. Le digestat, quant à lui, sera revendu aux viticulteurs ou aux céréaliers pour de l'épandage sur 500 ha par an sous forme liquide (valeurs en g/kg : N 8,4 ; P 0,5 ; K 7,6) ou solide (valeurs en g/kg : N 7,5 ; P 1,7 ; K 6,8).

Un projet à 4,8 millions d'euros

Le coût total du projet s'élève à 4,8 millions d'euros, financés à 25 % par des capitaux propres comprenant 1 million d'euros de subventions de la région et du FEADER et 200 000 € d'apport de la FDAC. Les 3,6 millions restant ont été empruntés. À 124 €/MWh produit, les prévisions chiffrent une production d'environ un million d'euros par an, représentant un bénéfice annuel de 200 000 € en rythme de croisière.

Trois personnes seront embauchées pour assurer le fonctionnement du méthaniseur qui devrait être mis en service au 2ème ou 3ème trimestre 2021.

ORIANNE MOUTON

1 Le poids et le taux d'alcool volumique indiqueront le rendement en alcool pour vérifier que chacun a bien payé sa redevance.



Porc plein air du Morvan

Le porc local arrive sur les étals

Les premiers porcs élevés sous le cahier des charges « porcs plein air du Morvan » ont trouvé leur place dans la vitrine de la boucherie Hartel à Quarré-les-Tombes. Une bonne valorisation du terroir local.



Après un an d'attente, la vitrine de la boucherie Hartel arbore maintenant les étiquettes « porc plein air du Morvan »

Ils sont arrivés dans les élevages début juillet pour être engraissés sous le bon air du Morvan. Le 8 février dernier, les premiers morceaux des porcs plein air du Morvan étaient *«inaugurés»* par la boucherie Hartel à Quarré les Tombes. La volonté de cette démarche : la diversification des exploitations situées sur le territoire morvandiau. Souvent éleveurs de broutards charolais, les producteurs subissent les difficultés financières de la filière. Pour créer de la valeur ajoutée à ces exploitations, le Parc Naturel du Morvan et l'association *« jambon du Morvan»* ont opté pour la création d'une filière valorisant le terroir et l'image du Morvan : le porc plein air, adapté aux conditions de la zone. Il y a deux ans, la marque «*porc plein air du Morvan»* a été déposée et son cahier des charges a été créé, s'inspirant de systèmes plein air de Corse et des Pyrénées.

Les huit éleveurs de la Nièvre et de Saône et Loire engagés dans la démarche engraissent deux lots de quarante cinq porcs par an en système plein air pendant une durée de six mois. Leur nombre devrait augmenter au fur et à mesure que les débouchés se multiplient, mais pour l'instant, comme pourrait l'indiquer un dicton : «*Mieux vaut ne pas élever de porcs avant de pouvoir les vendre…»*.

Des acteurs désireux de valoriser le porc local et l'image du Morvan

La filière se monte doucement autour de ce produit avec la volonté de développer le porc local en valorisant l'image du Morvan. La société Philicot assure l'approvisionnement en porcelets et l'accompagnement technique des élevages. Les animaux sont ensuite abattus à Autun, puis commercialisés par M. Ruze, grossiste en viande et chargé du développement des débouchés. Quant aux jambons, les établissements Dussert à Arleuf (58) sont en charge de leur transformation et de leur commercialisation sous la marque *«jambon du Morvan»*.


Les premières terrines de porc plein air du Morvan.

La boucherie Hartel est un des premiers points de vente à avoir répondu présents à ce projet, avec une autre boucherie du Creusot. Ils se sont engagés à prendre une carcasse par semaine, voire deux en haute saison. M. et Mme Hartel sont ravis des premiers essais sur la viande tout juste arrivée : «*elle se tient bien, a une belle couleur et perd moins de jus*.» En effet, il y a une différence de 15 % des pertes d'eau par rapport à une carcasse de porc traditionnelle. «*Pour la charcuterie la qualité est présente, il est gras comme il faut. Et niveau taille, les premiers sont assez lourds, 108 et 115 kg carcasse, ce qui est assez lourd. Les filets mignons sont plus gros que ce qu'on prenait avant, mais pas plus gras !*»

En attendant de déguster les premières tranches de jambon qui doit encore sécher jusqu'en janvier, le porc plein air du Morvan, local, goûteux, issu d'un terroir typique et vecteur de valeur ajoutée pour les exploitations, a de beaux jours devant lui !

Orianne Mouton



Les époux Hartel devant leur boucherie, accompagnés d'Arnaud Sabatier, président de l'association porc plein air du Morvan, Christian Gilot, président de la commission agriculture du parc naturel régional du Morvan et Frédéric Latrace, technicien chez Philicot.

▸ Agenda

23/02 53ème Foire de Saint-Léger Vauban

Le rendez-vous agricole de Saint Léger Vauban se tiendra le samedi 23 février. Au programme : Exposition d'animaux d'élevage, matériel agricole, automobiles, quads, motoculture, etc., exposants divers, fabrication de boudin à l'ancienne, repas sous rotonde chauffée le midi, tartiflette le soir suivie du bal gratuit.
Afin de répondre à la réglementation sanitaire, seuls les animaux issus de cheptel indemne IBR seront acceptés.
Renseignements et inscriptions au 03 86 32 24 29 - 06 98 83 01 62 - Maisondeschamps89@live.fr

27/02 Voyage au salon de l'agriculture

Le Comité de Foire de St-Léger Vauban organise un voyage au salon de l'agriculture le mercredi 27 février 2019. Départ de Saint-Léger Vauban et du péage de l'autoroute d'Avallon. Tarifs : 30 €/ Adulte ; 15 €/Enfants.

28/02 Journée Innov'action

Plantation de vergers de noyers avec le groupe Noix et Noisettes de Bourgogne
Rendez-vous à 14 h au Moulin Barjot à Lainsecq
Plus d'infos sur www.yonne.chambagri.fr

24 et 25/02 Salon nature et santé

Les samedi et dimanche 24 et 25 février, de 10 h à 18 h 30 aux salons de l'hôtel de ville de Joigny, une cinquantaine d'exposants vous feront découvrir différents soins naturels pour une meilleure prise en charge de votre santé. Ateliers et conférences tout au long du week-end. Entrée 2 € au profit de l'association Cap Saint Martin qui vient en aide aux malades du cancer.

19/03 - Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 19 mars à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52-dijon@apecita.com

16/03 Portes ouvertes des MFR

Réussir autrement grâce aux formations par alternance (50 % école 50 % stage) ou apprentissage, c'est possible avec les MFR ! N'hésitez pas à nous retrouver dans une des MFR de Bourgogne Franche Comté le 16 mars pour découvrir nos formations de la 4ème d'orientation au BTS. Vous pourrez échanger avec les jeunes et l'équipe qui répondront à toutes vos questions sur les contenus de formations, la pédagogique de l'alternance, mais aussi nos spécificités d'accueil et d'accompagnement.
Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr
Facebook/instagram/Youtube : MFR Bourgogne Franche Comte.

Agriculture biologique

Le bio'tifull day : une journée pour parler bio

La Chambre d'agriculture a organisé, le 14 février dernier, une journée dédiée à l'agriculture biologique pour répondre à toutes les questions que les agriculteurs, convertis ou non, se posent.



Claude Boursier, agriculteur hôte du Bio'tifull day et vice-président de la Chambre d'agriculture, aux côtés d'Arnaud Delestre, élu à la Chambre d'agriculture.

Les agriculteurs parlent aux agriculteurs : c'est sous ce format affectionné pour les journées Innov'action que la Chambre d'agriculture a organisé cette journée pour parler bio. L'EARL Boursier, exploitation en agriculture biologique de Joux-la-ville, a accueilli de nombreux producteurs désireux d'en savoir plus. En effet, avec l'explosion du nombre de conversions dans l'Yonne et l'augmentation de la demande en produits, beaucoup se questionnent. Dans le cas de Claude Boursier et de son fils Vincent, les hôtes de la journée, la conversion a démarré en 2003 pour concerner finalement toutes les parcelles en 2013. Convertir son exploitation d'un seul coup ou en plusieurs fois ? C'est une des questions à laquelle la journée a tenté d'apporter des éléments de réponse.

Une matinée d'informations

La matinée a été consacrée à diverses questions : les marchés du bio, la conversion et la réglementation, la production de grandes cultures bio, la valeur ajoutée par la présence d'un élevage pour des grandes cultures bios, et les résultats économiques, dont les marges brutes, les impacts de la conversion sur les charges de mécanisation et la rentabilité. Conseillers de la Chambre d'agriculture et d'Alysé et agriculteurs ont partagé leurs expériences et leurs témoignages. Divers sujets ont été abordés, comme les aides à la conversion, qui restent plafonnées à 15 000 € pour 2019. Mais l'agence de l'eau Seine Normandie, très attentive à la qualité de l'eau des zones de captage, interviendra une nouvelle fois pour les déplafonner. Pour Jean-Marc Coste, agriculteur récemment converti, les aides représentent un bon moyen d'essayer des cultures nouvelles, souvent incontournables en bio, sans risquer trop financièrement. Bien réfléchir son assolement en fonction des marchés des céréales secondaires et de son exploitation ; interroger les différents organismes certificateurs, qui ont des exigences différentes, avant de choisir ; anticiper le retard de versement des aides… Autant de petits *«trucs et astuces du bio»* divulgués pendant la journée.



De nombreux agriculteurs étaient présents le 14 février pour se renseigner sur l'agriculture biologique.

L'élevage, un atout supplémentaire ?

Autre sujet abordé dans le cas où l'exploitation compte un atelier d'élevage, l'intérêt de l'utilisation du fumier pour la fertilisation n'est pas négligeable, mais à certaines conditions : l'élevage non bio ne doit pas être considéré comme industriel et il faut composter le fumier avant de l'utiliser.

L'après-midi a débuté par un temps d'échanges avec les conseillers de la Chambre d'agriculture et d'Alysé, pour répondre aux questions plus particulières. En clôture de la thématique, les agriculteurs hôtes ont présenté leur installation de triage et de stockage, véritable atout d'une exploitation de grandes cultures bio.

ORIANNE MOUTON



▸ Formations

La conditionnalité sur mon exploitation : Suis-je à jour en cas de contrôle (HVE 1)?

Vous souhaitez vérifier le respect de la conditionnalité sur votre exploitation et obtenir la certification HVE 1 ? Cette formation d'une journée, en salle, vous permettra, au regard de vos pratiques, de vous positionner réglementairement et d'évaluer vos pistes de progrès.

Au cours de cette formation, seront abordés :

- les exigences de la conditionnalité dans le domaine *«environnement, santé des végétaux et BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)»*.
- la réalisation de l'autodiagnostic de votre exploitation vis-à-vis des 3 champs de la conditionnalité.
- l'identification des écarts potentiels et ajustements nécessaires.
- la validation éventuelle de votre certification HVE 1.

Dernière date pour vous former sur ce thème le mardi 5 mars 2019 à la Chambre d'agriculture à Auxerre. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Jules Martin au 03 86 94 26 38

Syndicalisme

Réduction de la cotisation maladie URSSAF

La cotisation maladie réclamée par l'URSSAF aux agriculteurs ayant un revenu très faible ou déficitaire a été revue suite à l'action de la FNSEA.

Fin 2017, certains ménages agricoles avec des bénéfices agricoles déficitaires et, par ailleurs, des revenus fonciers (mise à disposition de leurs terres en propriété à l'exploitation) ou immobiliers (location de maison, appartement) avaient reçu un appel de cotisation de l'Urssaf au titre de la « cotisation subsidiaire maladie » (CSM). Cet appel était le pendant de la Protection universelle maladie (PUMa). Celle-ci permet à toute personne résidant en France d'être couverte pour la maladie, sous réserve d'un minimum de cotisation, y compris sur le revenu du capital quand il n'y a pas de cotisation sur le revenu d'activité. Lorsque le revenu est nul ou très faible, la cotisation maladie au titre de l'activité (l'Amexa, collectée par la MSA) est égale à zéro ou très faible. Les contribuables dans cette situation, et qui ne sont pas ayants droit d'un assuré, ont reçu un appel à payer de l'Urssaf. Ce dernier s'appuyait sur la déclaration de revenus fournie par l'administration fiscale.

Côté agricole, ce sont surtout des exploitants avec un lourd déficit en 2016, suite à la récolte catastrophique, qui étaient concernés. La FNSEA avait dénoncé les aspects irréalistes de l'opération : lorsque le cumul du déficit agricole et des autres revenus était négatif, il y avait malgré tout appel. En moyenne triennale, l'agriculteur pouvait avoir une cotisation maladie à la MSA d'un côté (revenu moyen sur 3 ans positif) et de l'autre une CSM (revenu agricole de l'année négatif). La FNSEA avait alerté les ministères. Le syndicat national avait aussi évoqué avec Bercy des solutions réglementaires pour annuler ou réduire la cotisation (pour cela contactez votre comptable).

Forte baisse

En France, toutes catégories confondues, 60 000 contribuables étaient concernés dont de nombreux travailleurs indépendants avec, eux aussi, une double cotisation. La légitimité de ce système pouvait être remise en cause par le Conseil d'État. Sous la pression, le gouvernement a dû modifier le texte. La nouvelle réglementation s'applique pour les appels de cotisation à venir en 2019 au titre des revenus 2018. Les changements :

- augmentation de la franchise : cotisation sur les revenus des capitaux dépassant 0,5 PASS* (19 886 €) au lieu de 0,25 PASS (9 933 €) ;
- taux à la baisse. Il était fixe (8 %). Il devient dégressif, avec un taux de 6,5 % (identique au taux maximum de cotisation maladie en agricole) pour 0,00 € de revenu d'activité, et descend à 0 % pour un revenu d'activité égal à 20 % du PASS (7 946 €) ;
- revenu d'activité élargi. En 2018, si le revenu d'activité dépassait 10 % du PASS (3 973 €), il n'y avait pas de cotisation PUMA. En 2019, le seuil est de 20 % du PASS. Pour 10 % du PASS, le taux est de 3,25 %.

À revenu égal, une bonne partie de ceux qui payaient la cotisation PUMA n'en seront plus redevables en 2019 (voir tableau). Pour les autres, la cotisation va fortement baisser.

Par exemple, ceux qui ont une assiette de cotisation sociale comprise entre 10 et 20 % du PASS (Plafond annuel de la Sécurité sociale) se verront appliquer un taux réduit qui générera une cotisation minime.

JEAN YVES CHAUVEAU, ANIMATEUR SYNDICAL UDSEA 37

Revenu d'activité (BA)	0	0	1900	5000	7000	5000
Revenu du capital	12000	29933	12000	29933	29933	50000
Cotisation PUMA 2018	165	1600	165	0	0	0
Cotisation PUMA 2019	0	654	0	333	78	727

Exemple d'évolution des cotisations PUMA entre 2018 et 2019 dans l'Yonne

Champignelles

Deux projets pour remplacer l'antenne de l'école vétérinaire

C'est acté : le centre d'application de l'école vétérinaire de Maison Alfort situé à Champignelles va fermer ses portes prochainement. Deux projets sont à l'étude pour l'avenir du site : une manufacture de meubles et un centre vétérinaire.

Le 11 février dernier, le comité local sur l'avenir du site de l'école vétérinaire de Champignelles a reçu deux porteurs de projets désireux d'investir les lieux après la fermeture des activités. Le premier projet est celui d'un designer à la tête d'une entreprise internationale souhaitant réinvestir le territoire français. Il souhaite créer à Champignelles une manufacture de meubles et de design français dans l'esprit de la grande tradition de qualité du XVIIIe siècle en utilisant des produits essentiellement naturels comme le bois, la céramique et le métal, ainsi qu'une résidence d'artistes et de créateurs et un lieu d'enseignement appliqué pour des étudiants. Le deuxième projet est porté par le fondateur et dirigeant d'un groupe d'activités vétérinaires comprenant plusieurs cliniques vétérinaires. Il souhaite maintenir l'activité de formation vétérinaire, développer l'activité d'autopsie en y ajoutant bactériologie et certaines sérologies. La salle de découpe serait remise en fonctionnement et l'organisation de séminaires serait envisagée.

Chaque porteur de projet doit maintenant formaliser ses intentions sous forme de dossiers décrivant précisément les activités envisagées sur chaque partie du site, un calendrier de réalisation ainsi qu'un business plan.

Les besoins en autopsie à l'étude

La DDCSPP, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, est chargée de mener une enquête auprès des vétérinaires icaunais afin d'identifier leurs besoins et leurs perspectives. La Chambre d'agriculture est également missionnée pour étudier les besoins en service d'autopsie des acteurs du terrain pour envisager la création d'un service privé. Une stagiaire inspecteur de santé publique vétérinaire est en charge de mener cette étude. Les étudiants du centre de Champignelles réalisaient gratuitement 180 autopsies de gros animaux par an, analyses nécessaires à l'identification des causes de mortalité multiples et à l'établissement de la prophylaxie adaptée. Y aura-t-il toujours un service d'autopsie dans l'Yonne ? Serait-il financé individuellement ou en mutualisation ? Pour connaître les besoins et avis, des consultations publiques sont organisées par le 22 février à la Chambre d'agriculture d'Avallon de 10 h à 12 h et sur le site de l'école vétérinaire à Champignelles de 14 h 30 à 17 h 30. Un questionnaire en ligne a également été ouvert.

ORIANNE MOUTON

▸ Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association.
Les 8 et 12 mars 2019 - Contact = Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Prendre en main le 6ème programme d'actions Directive nitrates avec Mes p@rcelles.
1 dernière session proposée : Le 12 mars 2019 - Contact = Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Connaître les chiffres clés pour gérer mon exploitation.
Les 19 et 22 Mars 2019 - Contact: Emeline Richard, 03 86 94 28 41.

Certiphyto Grandes Cultures.
Les 19 et 26 Mars 2019 - Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.

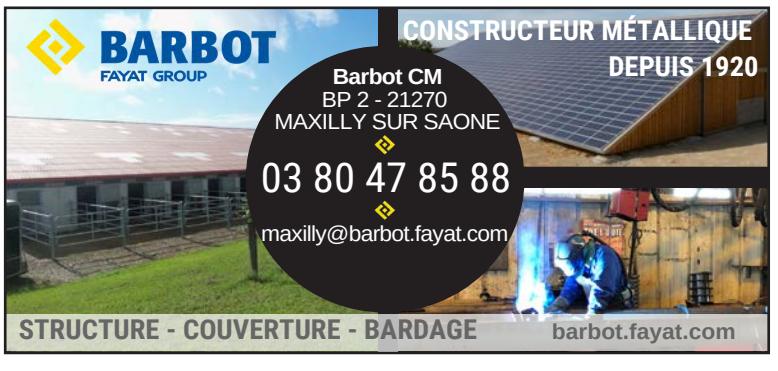
Immersion dans les grandes cultures bio.
Les 19 mars et 29 Mai 2019 (2 matinées) - Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

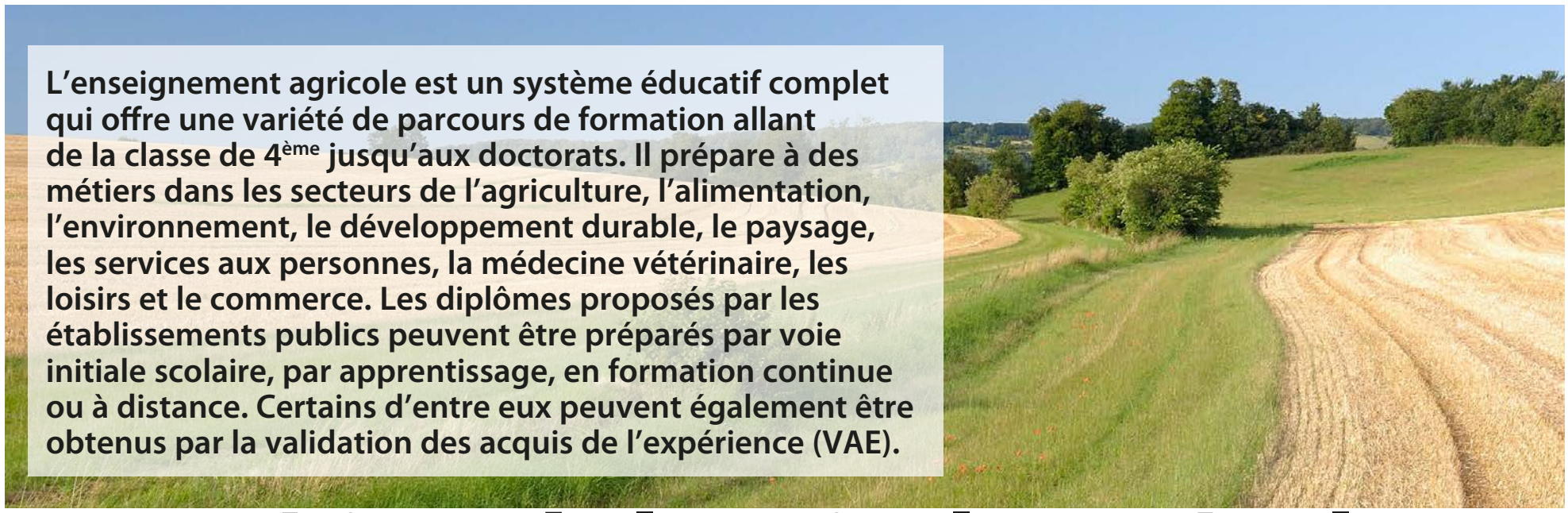
Elaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de l'exploitation agricole
Les 21 Mars et 4 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Evaluer mon exploitation (Valeur économique, financière et patrimoniale)
Le 3 avril 2019 - Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16

Formation «TELEPAC»
8 dates avec des lieux différents ont été arrêtées pour des formations d'1 journée entre le 16/04/19 et le 9/05/19 - Inscription auprès de: Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Avoir un bon chien de troupeau, pour un travail efficace au sein du troupeau
Le 17 avril - Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48





L'enseignement agricole est un système éducatif complet qui offre une variété de parcours de formation allant de la classe de 4ème jusqu'aux doctorats. Il prépare à des métiers dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, le développement durable, le paysage, les services aux personnes, la médecine vétérinaire, les loisirs et le commerce. Les diplômes proposés par les établissements publics peuvent être préparés par voie initiale scolaire, par apprentissage, en formation continue ou à distance. Certains d'entre eux peuvent également être obtenus par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les métiers de l'agriculture évoluent

Une réflexion prospective sur l'évolution à venir des métiers, qualifications et emplois liés à l'enseignement technique agricole a été menée par le Centre d'études et de prospective et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche qui dépendent du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



Crédit : C. Gérard

Les élèves sont de plus en plus jeunes et aujourd'hui, un sur deux est une fille.

L'enseignement agricole concerne 2,5 % des jeunes en formation dans le second degré et le supérieur, que ce soit par la voie scolaire ou l'apprentissage, auxquels s'ajoutent les stagiaires en formation continue. Pour cette étude, seul l'enseignement technique agricole, de la 4e au BTS, en lien direct avec le marché du travail, a été couvert, les filières générales et l'enseignement supérieur long étant hors du champ de travail. À la rentrée 2016, près de 200 000 jeunes étaient inscrits dans 811 établissements (216 lycées publics, 367 maisons familiales et rurales, 216 lycées agricoles privés et 12 centres médico-éducatifs) et 60 % d'entre eux ont opté pour l'internat. L'enseignement technique agricole s'appuie sur plus de 15 000 agents de l'État (82 % d'enseignants) auxquels s'ajoutent les personnels mis à disposition par les Conseils régionaux ou directement recrutés par les établissements. Au total, en 2015, le budget consacré à l'enseignement agricole s'élevait à 1,7 milliard d'euros, dont 6 % consacrés aux 32 % d'élèves boursiers. Les parents des élèves de l'enseignement agricole sont de plus en plus souvent ouvriers ou employés et les enfants d'agriculteurs ne représentaient plus, en 2015, que 12 % des élèves alors qu'ils constituaient plus de 40 % des effectifs trente ans plus tôt. La majorité des élèves préparent un bac professionnel dans le secteur des services. Les élèves sont de plus en plus jeunes et un sur deux est aujourd'hui une fille. La filière générale et technologique s'est renforcée, avec un tiers des effectifs en 2015. Au sein de la filière professionnelle, le secteur de la production agricole n'a cessé de reculer depuis 25 ans, au profit de celui des services et, dans une moindre mesure, de l'aménagement et de la forêt : en 2015, les services sont la première filière de formation de l'enseignement technique agricole, avec 43 % des élèves, pour l'essentiel dans la filière SAPAT (Services aux personnes et aux territoires). Le secteur de la production concerne un tiers des élèves, le quart restant se consacrant aux domaines de la transformation et de l'aménagement. Les services à la personne concentrent à eux seuls près de la moitié des filles des lycées agricoles. À l'inverse, la proportion de filles dans les secteurs de la production et de l'aménagement du territoire reste faible. Les bacheliers professionnels constituent désormais plus d'un tiers des diplômés de l'enseignement agricole ; 30 % des diplômés du bac pro poursuivent désormais leurs études en BTSA. Les diplômes se sont « dé-spécialisés », en préparant à des métiers plus génériques : le CAP agricole comporte désormais 9 spécialités contre plus de 30 en 1980. Mais si les formations proposées sont plus générales, les parcours de formation se sont pour leur part diversifiés.

Insertion professionnelle

Le ministère de l'Agriculture a délivré en 2015 plus de 80 000 diplômes, du CAP au BTS. Si les diplômes sont majoritairement obtenus par voie d'examen (84 %), notamment pour les élèves et apprentis, ils peuvent aussi l'être par l'acquisition d'unités capitalisables (dans 14 % des cas pour les apprentis et les adultes) ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE, pour 2 % des diplômés). Le taux de réussite à l'examen depuis 2011 dépasse 80 %, voire 90 %. La majorité des diplômés de l'enseignement technique agricole poursuit ses études, si les titulaires d'un CAP poursuivent dans l'enseignement agricole, c'est moins le cas pour les bacheliers professionnels qui optent pour des formations hors enseignement agricole (santé et services). Il en va de même avec les diplômés d'un BTS qui rejoignent très souvent l'enseignement supérieur général. Parmi ceux qui entrent dans la vie active, le taux net d'emploi augmente avec le niveau de diplôme : de 68 % pour les titulaires d'un CAP à plus de 80 % pour les bacheliers professionnels et les techniciens supérieurs. On constate que les jeunes formés par apprentissage sont plus souvent en emploi que les diplômés par voie scolaire, même si cet avantage s'amenuise avec le niveau du diplôme. Les diplômés travaillent en début de carrière dans les secteurs professionnels liés à leur formation et à leur diplôme. Le niveau de formation est déterminant : les titulaires d'un CAP sont moins souvent en CDI (39 %) que les bacheliers (50 %) et les techniciens supérieurs (64 %). La proportion d'indépendants en sortie d'études reste faible : de 5 % pour les diplômés d'un CAP à 11 % pour les titulaires d'un BTSA.

Recrutements

La production agricole et forestière, l'environnement, l'agroalimentaire et les services à la personne concentrent une grande partie des recrutements à l'issue de l'obtention d'un diplôme agricole. En 2017, l'agriculture et la forêt comptaient environ 740 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), l'agroalimentaire 690 000 ETP, l'aide à domicile 540 000 ETP et les

activités liées à l'environnement et au paysage 480 000 ETP. En vingt ans, les emplois dans l'agriculture et l'agroalimentaire ont sensiblement reculé alors qu'ils ont progressé dans les services à la personne. Le nombre de chefs d'exploitation a été divisé par deux en 25 ans tandis que le salariat s'est développé. Avec plus de 40 % des effectifs de plus de 50 ans, les départs en fin de carrière devraient être nombreux au cours de la prochaine décennie. Bien que continuant à perdre des emplois, à un rythme toutefois moindre, les secteurs agricoles, forestiers et de la pêche devront donc susciter de nouvelles vocations auprès des jeunes. Ces derniers devront avoir des compétences plus affirmées en économie : l'évolution vers des systèmes agricoles performants et économes en intrants, par exemple, s'appuie sur un calcul de la marge nette et non plus du seul chiffre d'affaires.

Les emplois du secteur agroalimentaire sont concentrés pour plus de la moitié, dans l'industrie agroalimentaire. Les deux tiers de ces emplois industriels correspondant à des postes d'ouvriers. La dynamique est favorable pour les techniciens, mais le secteur devrait aussi recruter des ouvriers. Et si le besoin de main-d'œuvre est avéré, les difficultés de recrutement le sont aussi. Les principaux emplois liés à l'environnement sont plus difficiles à quantifier, n'étant pas explicitement prévues dans les nomenclatures d'activité ou de métiers. Si l'on se limite aux éco-activités, la dynamique de création d'emplois s'essouffle. Hors agriculture biologique, les effectifs stagnent, fortement tributaires des politiques publiques. Les enjeux du secteur portent sur l'ampleur des renouvellements attendus, notamment dans le domaine de l'énergie et de la gestion des déchets et sur la croissance effective de certains domaines liés à la construction ou à la dépollution des sites et aussi sur le verdissement progressif de l'économie. Le secteur des services à la personne regroupe les activités de garde des enfants, l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes et l'entretien ménager. Il concentre 5 % des emplois salariés et les employeurs sont en majorité des particuliers. Ces emplois qui sont beaucoup localisés en zone rurale sont très majoritairement occupés par des femmes (90 %), pas ou peu diplômées, dont un quart a plus de 55 ans. La dynamique du secteur devrait se confirmer dans les prochaines années. « Les perspectives des secteurs d'emploi des diplômés de l'enseignement agricole mettent en évidence la nécessité de renforcer l'attractivité de certains métiers, sous peine de tensions importantes au niveau des recrutements. Compte tenu des bouleversements que connaît le marché du travail, il convient de s'interroger sur les compétences attendues ou nécessaires et sur les modalités d'acquisition » conclut Muriel Mahé qui travaille au centre d'études et de prospectives.

BTSA Acse à La Barotte (21)

Chef d'entreprise, tu deviendras

Le lycée de Châtillon-sur-Seine prépare ses étudiants aux responsabilités de chef d'entreprise.



Amandine Laurent et Fanny Soumaire, deux jeunes de deuxième année présents lors de la journée porte-ouverte du 6 février.

Sept établissements d'enseignement agricole en Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne et Nièvre proposent le BTSA Acse (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole). À La Barotte, cette formation est dispensée pour la cinquième année consécutive, une quatrième promotion passera l'examen au mois de juin. Samuel Baroni, coordonnateur de ce BTS, présentait les différentes facettes de ce diplôme bac+2 lors d'une porte-ouverte le 6 février : « Cette formation prépare les étudiants aux responsabilités de chef d'entreprise. Un grand nombre d'outils, très utiles dans le métier d'agriculteur, leur sont transmis durant deux ans. À l'issue de la formation, chacun aura acquis des fondamentaux de gestion et de fiscalité, chacun saura lire un compte de résultat, interpréter un bilan, calculer une marge brute... ».

Capacité d'adaptation

Samuel Baroni précise bien qu'il s'agit d'une formation *«généraliste»* : *«elle ne spécialise pas les étudiants comme pourraient le faire les BTS PA ou PV, il faut bien que les jeunes le sachent avant de nous rejoindre. L'idée est de former de bons généralistes agricoles capables de s'adapter au métier et à l'évolution de l'agriculture. Quand le BTSA PV consacre 20 à 25 heures à une seule et même culture, le BTSA Acse l'étudiera sur une durée beaucoup plus courte, de 5 à 10 heures. Nous rentrons moins dans les détails mais nous abordons davantage de questions»*. Les cours de gestion, pour ne citer qu'eux, sont relativement nombreux en BTSA Acse : *«De trois heures hebdomadaires, ceux-ci passent à six heures en seconde année. Il y a aussi une dizaine d'heures de cours techniques chaque semaine. Cette formation apprend à raisonner et formuler des propositions. À la sortie, les étudiants sont capables de réaliser des diagnostics et des analyses, de proposer des améliorations sur une ferme ».*

Ouverture d'esprit

Les étudiants viennent majoritairement de Bac pro, mais aussi des filières STAV et S. *«La marche est parfois difficile pour les Bac pro, car une certaine base scientifique est recquise. Les deux années passent tout de même très vite avec les stages et la vie agréable proposée au lycée ».* Une quinzaine de semaines de stages sont ainsi programmées : *«il y a tout d'abord le stage en exploitation agricole, qui donne lieu à l'élaboration d'un dossier conséquent, avec un fort coefficient »*, énumère le professeur, *«un deuxième stage se déroule dans divers organismes agricoles, les jeunes ont l'occasion de se faire plaisir en découvrant différents métiers. Un troisième et dernier stage se déroule à l'étranger, dans le but de découvrir un territoire nouveau et ses filières. Toute la classe participe à ce rendez-vous. Nous sommes déjà allés à deux reprises en Italie et une fois en Irlande. À la rentrée, nos jeunes partiront au Sénégal ».* À la sortie du BTS, la plupart des étudiants recherchent un emploi de salarié avant de s'installer dans les cinq ou dix années suivantes. *«Les exemples sont nombreux, les jeunes en possession d'un BTSA Acse peuvent travailler en tant que technicien agricole, rentrer dans la vente ou le conseil, dans l'agro-alimentaire et même dans le secteur bancaire »*, ajoute Samuel Baroni. Contact : 03 80 91 53 01 ou legta.chatillon@educagri.fr

Rendez-vous : samedi 23 mars, La Barotte organisera une nouvelle journée porte ouverte avec la présentation de toutes ses formations seront présentées. Il sera possible de visiter l'établissement, le centre équestre et l'exploitation. Les étudiants de BTS organiseront également un marché du terroir et un salon du cheval.

AG



► En bref

Parcoursup
Inscription et formulation des voeux jusqu'au 14 mars (inclus)

Parcoursup est la plateforme nationale d'admission en première année des formations du 1er cycle de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent s'inscrire dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2019, de se préinscrire, de déposer leurs voeux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (licences, S.T.S., I.U.T., C.P.G.E., PACES, écoles d'ingénieurs...).

Dates et éléments clés

• **entre le 22 janvier et le 14 mars :**
Inscription et création de son dossier Parcoursup (attention à saisir une adresse mél valide)

Saisie de 10 vœux maximum qui ne seront pas classés (avec possibilités de sous-vœux selon les formations) :
- pour les BTSA, il est possible de saisir des voeux multiples, avec plusieurs sous-voeux : les BTSA sont regroupés par option à l'échelle nationale, il est possible de formuler un vœu multiple BTSA viticulture-œnologie dans X établissements, c'est-à-dire 1 voeu et X sous-vœux ; il est possible de formuler dix sous-voeux pour un voeu multiple ;
- les vœux multiples sont également possibles pour les formations en apprentissage ;
- chaque vœu doit être motivé dans la rubrique "projet de formation motivé" ;
- dans la rubrique prévue à cet effet, il faut décrire les formations qui ont sa préférence ;

• **du 14 mars au 3 avril:** délai supplémentaire pour compléter son dossier et pour confirmer ses vœux (en revanche, il n'est plus possible de créer de nouveaux vœux) ;

• **mi-mai 2019 :** réceptions des décisions des établissements, acceptation des propositions d'admission (les propositions d'admission sont suspendues pendant les épreuves écrites du baccalauréat) ;

• **à partir de mi-juin 2019:** ouverture de la phase complémentaire ;

• **pendant l'été :** inscription administrative dans l'établissement (attention à bien respecter les dates limites)

Emplois agricoles Les scénarios

Le Centre d'études et de prospective et la Direction générale de l'enseignement ont mené une réflexion sur les secteurs d'emploi liés à l'enseignement technique agricole (agriculture et forêt, industrie de transformation, environnement, services en milieu rural) et ont envisagé quatre scénarios d'avenir, quatre portraits plausibles de la France en 2030.


Le milieu rural est au cœur des réflexions ayant abouti aux quatre scénarios.

Avant d'ébaucher ces quatre possibilités, les experts ont cerné le contexte général : les centres de la décision politique vont être de plus en plus éclatés ; la révolution digitale va continuer à transformer le contenu du travail et son organisation, nécessitant des compétences et des qualifications de plus en plus élevées et une capacité d'adaptation plus forte ; le rythme de la croissance économique et démographique va avoir des impacts sur le nombre et les types d'emploi ; le soutien au verdissement de l'économie va influer sur les métiers et le marché de l'emploi pour les sortants de l'enseignement agricole ; les normes en matière de travail, d'environnement, d'urbanisme et de santé vont être des variables déterminantes.

Scénario 1 Un marché de l'emploi régionalisé et ubérisé

La population se concentre dans les grands pôles urbains et les inégalités territoriales se creusent. Les urbains plébiscitent l'espace rural pour se ressourcer. Deux types d'exploitation coexistent : les grandes, pluri-spécialisées, avec des apports externes de main-d'œuvre et celles à « *taille humaine* », en circuits courts ou ayant des projets spécifiques. Les Français consomment responsable en optimisant leur budget. La réactivité est primordiale et tout est mis en œuvre pour rationaliser les chaînes logistiques. Si les plateformes numériques structurent l'économie, le développement de l'automatisation segmente les emplois, avec d'un côté, les emplois peu qualifiés, peu rémunérés, difficilement automatisables, et de l'autre, des emplois très qualifiés. Les formes de travail se diversifient : le salariat reste majoritaire mais les statuts indépendants se développent. Adaptation des capacités, mobilité géographique et sectorielle permettent d'éviter l'exclusion. Les compétences liées à l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle et l'analyse des données sont valorisées. L'agriculture et l'agroalimentaire continuent de perdre des effectifs. Alors que la sous-traitance et le travail précaire se développent, les agriculteurs gèrent des collectifs de travail et doivent faire preuve de nouveaux savoirs managériaux. Dans les IAA, ingénieurs et techniciens qualifiés sont source de compétitivité. Les fonctions logistiques et commerciales prennent aussi plus d'importance. Dans le domaine environnemental, la gestion des déchets, l'énergie, la restauration et la préservation des sites sont en croissance. Les métiers de la certification, du contrôle et l'ingénierie se développent. Les services à la personne recrutent mais les conditions de travail restent difficiles.

Scénario 2 Accompagnement des transitions, pluri-compétences et verdissement

La décentralisation se poursuit, les Régions se mobilisent pour retenir les habitants ou faciliter l'arrivée de nouveaux venus en milieu rural. Agriculture et commerce de proximité, alimentation durable, recyclage, bio-industries, énergies renouvelables, génie écologique : les transitions écologique et numérique sont effectives. Les formations centrées sur le vivant, la gestion durable, les écosystèmes sont plébiscitées. L'agroécologie s'impose progressivement. Sous la pression des habitants avec lesquels elle partage l'espace, l'agriculture est multifonctionnelle : elle associe vente de produits agricoles, éducation au vivant et services environnementaux. La France bénéficie d'un regain de croissance tirée par l'économie verte, la bioéconomie, la silver économie et l'e-santé. Les normes sociales et environnementales sont renforcées. Les métiers de la protection de l'environnement et de la certification sont porteurs. L'accompagnement des transitions ainsi que la formation et le conseil se développent. Ceux qui combinent compétence technique et maîtrise des processus transversaux tirent leur épingle du jeu. Le niveau moyen de qualification s'accroît. Les métiers techniques sont valorisés. Les biotechnologies, l'écodesign, l'écologie industrielle, la biochimie, les éco-matériaux, la construction durable et la logistique ont le vent en poupe. Les emplois dans le secteur agricole et forestier résistent d'autant plus que les modes de production intensifs en main-d'œuvre gagnent du terrain. Les recrutements dans les services à la personne et aux territoires sont soutenus.

Scénario 3 La compétitivité par la robotisation, la bipolarisation et l'individualisme

Le retour à la campagne fait recette. Le consommateur achète « *local* » pour des raisons de prix et de confiance et pour la proximité, signe de qualité. Très connecté, il utilise les plateformes pour acheter moins cher et se veut éco-responsable à moindre coût. Les Régions se spécialisent pour tirer parti de leurs avantages, certaines délaissant la production agricole. Les inégalités sociales se doublent d'inégalités territoriales. Les entreprises investissent dans l'automatisation et la robotique au détriment du capital humain, amplifiant la bipolarisation du marché du travail : les emplois détruits sont surtout ceux des employés et d'ouvriers qualifiés. Le chômage reste supérieur à 10 %. Face au coût élevé du foncier, l'agriculture se « *banalise* » : les capitaux extérieurs prennent le relais des capitaux familiaux, les statuts sociétaires classiques s'imposent. Aux côtés de grandes structures qui recourent aux sociétés d'exploitation agricole, se maintiennent des fermes de taille plus modeste. Les entreprises arbitrent entre coûts salariaux et investissements, délocalisations et travailleurs détachés. Les compétences en gestion et finance, les capacités à conduire des projets, à coordonner des collectifs sont des aptitudes recherchées. La baisse des emplois agricoles et industriels s'amplifie sous le poids de la mondialisation. En agriculture, la part du salariat progresse pour des tâches peu mécanisables, grâce à une main-d'œuvre précarisée et bon marché, et à l'opposé pour la conduite d'exploitations. Mais il est difficile de trouver des personnels qualifiés, l'agriculture étant peu attractive. Partout, les compétences en numérique, robotique, intelligence artificielle sont en tension. Les services à la personne sont surtout utilisés par

d'avenir


Crédit : N. Ouvrard

les ménages aisés. À côté des postes stables et à responsabilité, se développent des emplois de type *« vacations à domicile »*, mal rémunérés.

Scénario 4 Collaboration et partage, silver économie et mutualisation de compétences

La ville absorbe le périurbain et intègre les espaces agricoles. Les conflits d'usage et de voisinage se multiplient avec les agriculteurs. Fermes urbaines, jardins collectifs, chantiers agricoles d'insertion répondent à la demande en alimentation d'une population en recherche de *« sens »* et de qualité de vie. Le secteur des services à la personne se structure, devient plus attractif et offre des perspectives de carrière. L'État se fixe comme priorité de réduire les inégalités. Hyperconnectés, les consommateurs recherchent la proximité, même virtuelle, et évaluent la qualité, exerçant une pression sur les professionnels. L'économie est en croissance, le taux de chômage faible. Pôles de compétitivité, fablabs, french biotech valle : l'innovation technologique est facilitée, notamment en bioéconomie. Les métiers de la R&D, l'écoconception, la traçabilité, la certification sont en croissance. La forêt et l'agriculture bénéficient de ce dynamisme et les emplois du secteur se stabilisent. Les exploitations continuent de s'agrandir en se pluri-spécialisant dans un système élargi d'économie circulaire : des profils d'experts s'allient pour une approche intégrée et systémique de la production agricole. Le conseil et la formation appuient des exploitants de plus en plus diplômés. Les formes coopératives et les groupements progressent pour mutualiser les matériels et améliorer les conditions de travail.

Les conflits d'usage entre groupes sociaux (urbains/ruraux, agriculteurs/touristes, forestiers/protecteurs de l'environnement) sont fréquents, mobilisant des compétences en médiation et en droit. Les enjeux environnementaux sont omniprésents, induisant un verdissement des activités et des métiers. Le développement de l'e-santé, de l'hospitalisation à domicile et le recours à des assistances techniques pour les gestes les plus pénibles s'appuient sur des compétences accrues des personnels à domicile.

En conclusion

« Il est apparu au groupe de travail que les scénarios 2 et 4 étaient les plus optimistes en matière d'emploi, d'avenir des zones rurales et de développements possibles de l'enseignement agricole. Ils constituent un cadre positif pour réfléchir aux transformations à conduire sur l'enseignement agricole dans les prochaines années. Les scénarios 1 et 3 sont au contraire plus pessimistes et décrivent des futurs que le groupe de travail a jugés non souhaitables » résume Muriel Mahé, membre du Centre d'études et de prospective.

Agroéquipement Un secteur qui embauche

À l'heure où la réduction du chômage est une priorité en France l'Aprodema, l'association pour la promotion des métiers et des formations en agroéquipement, et l'Apecita, l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement, s'unissent pour mettre en avant les embauches dans le secteur de l'agroéquipement. En effet, tous les acteurs de la filière recrutent : des enseignants, des conducteurs d'engins, des mécaniciens, des inspecteurs techniques et commerciaux ou encore des ingénieurs R&D.

Avec 170 000 emplois, la filière a de nombreux atouts : emplois à tous les niveaux de formation, partout en France, en CDI et plutôt bien rémunérés.

L'Aprodema et l'Apecita ont signé une convention de partenariat qui a pour but de mieux valoriser et mettre en avant les métiers de la filière agroéquipement. Les deux structures vont ainsi échanger leurs offres et demandes d'emploi, d'apprentissage ou de stage et vont promouvoir le secteur de l'agroéquipement dans les salons, dans leurs communications internes, sur internet et les réseaux sociaux. Avec pour seul objectif



Crédit : DR

d'attirer plus de collégiens et de lycéens dans les nombreuses formations de la filière.

En la matière, une nouveauté est à signaler : la MFR de la Pignerie à Laval a ouvert une nouvelle formation avec un BTS en un an consacré à l'agroéquipement. La période formation a débuté le 9 juillet 2018 et se terminera le 7 juin 2019 avec au programme, 35 semaines de cours et 9 semaines de stage en entreprise.

www.lapignerie.fr - www.aprodema.org - www.apecita.com

Innovation et formation en santé animale Partenariat entre Ceva et l'École nationale vétérinaire de Toulouse

Avec la signature d'une convention cadre de partenariat, Ceva Santé Animale et l'École nationale vétérinaire de Toulouse ont officialisé leur collaboration pour développer des projets de recherche et de formation dans le domaine de la santé des animaux de compagnie et d'élevage ainsi que le soutien aux filières du Grand Sud-Ouest. Dans un premier temps, cette convention cadre a pour objectif de développer des projets de R&D et de formation dans trois domaines prioritaires : la dermatologie canine et féline, la consultation et la médecine féline et la sensibilisation à la filière avicole déclinée sous deux volets : le développement de parcours pédagogiques pour les étudiants de l'ENVT, au travers de stages découvertes et des activités liées à l'accouvage via Ecat-iD et la formation des vétérinaires éthiopiens aux contrôles des principales affections des petits élevages aviaires. Dans un second temps, la convention prévoit l'élargissement des collaborations au domaine des ruminants.

www.ceva.com - www.envt.fr


Crédit : A. Puybasset

La filière avicole est au programme de la formation.



MFR Pouilly-Liernais (21)

Un enseignement à la pointe de l'innovation pédagogique

L'efficacité de l'enseignement par l'alternance a été maintes fois démontrée, mais la réussite dans le temps des MFR s'explique aussi par un sens aigu de l'innovation pédagogique. Ces établissements innovent sans cesse au service des jeunes qu'ils accueillent et qu'ils forment, en s'attachant tout particulièrement à ne pas rater le coche des 4ème et 3ème, années charnières pour l'avenir d'un élève.



En matière de *« réussite autrement »*, les MFR n'ont plus grand chose à prouver... Depuis des décennies qu'elles occcupent une place à part, mais reconnue, dans le paysage de l'enseignement agricole, elles ont largement gagné leurs galons de championnes de la pédagogie active. Tout a été dit sur l'originalité de la démarche d'apprentissage (l'alternance) ; sur la richesse d'une pédagogie qui allie la théorie, la pratique, les échanges ; sur l'accueil familial dans les établissements et la vie de groupe partagée par l'équipe enseignante (les moniteurs)... Tout ou presque, car il faut savoir aussi que, pour les parcours les plus difficiles, tout peut se jouer sur ces deux premières années d'entrée en MFR, la 4ème et la 3ème, souvent précédées d'années chamboule-tout au collège, dont un jeune adolescent en mal de repères peut ressortir pas mal tourneboulé, voir abîmé dans certains cas.

Pour beaucoup de parents désarmés, la MFR peut apparaître comme une bouée de sauvetage dans une mer familiale agitée. A la MFR de Pouilly-Liernais en Côte d'Or, le directeur de la Fédération territoriale, André Planchenault évoque la nécessité *« d'être très attentif à la bonne intégration des jeunes dans la stucture collective et dans leur environnement de vie et de travail»*. Les pratiques pédagogiques et les programmes sont adaptés à cette volonté, d'autant que certains élèves n'ont pas encore atteint l'âge minumum de 14 ans , nécessaire à l'inscription dans un véritable parcours d'alternance.

Un maître-mot : la flexibilité

«Le fil conducteur c'est la flexibilité », témoigne Delphine Montoya, monitrice (enseignante), en évoquant les différents espaces conçus pour faciliter l'intégration des plus jeunes (espaces numérique, créatif, co-working, individuel...). Une façon *« de solliciter les intelligences flexibles par l'autonomie et une meilleure appropriation de l'espace »*. Une façon aussi d'apprendre à mieux se connaître en tissant des liens sociaux. Souvent en avance d'une innovation pédagogique, les MFR n'hésitent pas à expérimenter quelques aménagements au service du développement personnel des élèves, ce qui permet de solliciter leur créativité et de leur redonner confiance. Les 4ème et 3ème sont ainsi *« mixées »*. *« Il s'agit d'apporter de la méthode, de faciliter l'entraide et la socialisation, tout en valorisant les compétences. Dans la phase de découverte, tous les champs professionnels sont couverts : informatique, boulangerie, vente, espaces verts, mécanique auto, orfèvrerie, lunetterie, coiffure, agriculture etc.) »* insiste Delphine Montoya.

Pour les moins de 14 ans, pas de stages à proprement parler, mais une découverte des différents territoires des autres MFR de Côte d'Or, ponctuées de visites culturelles et sportives. La pédagogie n'est jamais loin et un travail de restitution matérialise et conceptualise cette ouverture à d'autres mondes et d'autres modes de vie et d'apprentissage.

Cette première approche de l'enseignement par l'alternance *« se fait en douceur pour les 4/3, ce qui facilite ensuite l'orientation des plus jeunes, quand ils ont acquis une vision d'ensemble des possibilités qui leurs sont offertes. En 3ème ensuite »*, précise André Planchenault, *« 95% des jeunes ont pu choisir leur orientation et surtout ils peuvent désormais se sentir aussi à l'aise sur le plan intellectuel que sur le plan du savoir-être »*. Pour le directeur de la structure pas de doute *« le vrai savoir-faire des MFR s'exprime pleinement dans ce cycle 4/3 »*. Plus globalement *« la logique d'accompagnement des MFR aide le jeune à construire son projet professionnel et son projet de vie, individuel et citoyen »*.

ANNE-MARIE KLEIN

Mickaël Goillot, artisan boucher, patron de la Maison du charolais (Pouilly en Auxois) :

« Transmettre c'est très important »

Jeune artisan boucher à l'expérience déjà riche, Mickaël Goillot a pris boutique à Pouilly-en-Auxois (21) depuis six ans. Bien avant déjà, le jeune boucher avait à cœur de prolonger la longue chaîne de transmission d'expérience qui lui avait permis de construire son propre avenir professionnel. C'est donc en toute logique qu'il prend régulièrement des stagiaires, et notamment ceux de la MFR installée à proximité de sa boutique. *« J'ai toujours trouvé normal de prendre des stagiaires ou des apprentis, notre métier attire peu les jeunes, c'est d'autant plus important de le valoriser par ce biais. Pour les stages découverte j'accueille des jeunes de 4ème/3ème, pour une durée de 7 à 9 semaines. Il faut savoir les intéresser et les impliquer petit à petit.*

Entretenir un climat de convivialité, tout en traçant un cadre de vie dès le début c'est très important. Après, il faut que l'élève se sente intégré à l'équipe. J'aime transmettre ce que je sais, les gestes, l'expérience, mais aussi les valeurs.





Eliot (salarié depuis la fin de son apprentissage) aux côtés de Michaël Goillot, patron de la Boucherie La Maison du Charolais qui travaillent essentiellement en « label rouge », gage de grande qualité, de traçabilité et d'exigence professionnelle.

Au travail comme ailleurs, il faut expliquer les règles de vie, transmettre une certaine éthique professionnelle.

Nous travaillons essentiellement avec des viandes sous label rouge ce qui élève nettement notre niveau d'exigence professionnelle. J'ai remarqué que les jeunes de MFR s'impliquent plus facilement que de d'autres lors de ces stages découverte.

Et quand le courant passe bien cela peut déboucher sur une vraie formation en alternance et un apprentissage ». Eliot, désormais salarié de La Maison du charolais, peut en témoigner...

Apprentissage

Du changement pour les CFA

Les Centres de Formations pour Apprentis sont en train de subir une réforme d'envergure notamment au niveau de la prise en charge des coûts de formations. Une situation inconfortable qui inquiète les responsables de centres. Explications avec Daniel Barbier, le directeur du CFA de Challuy.

« *C'est pour l'instant la grande inconnue* ». C'est par ces mots que Daniel Barbier, le directeur du CFA de Challuy débute l'entretien. Dans un souci d'harmonisation du financement des CFA, l'État a créé un opérateur unique à savoir France Compétence. Il y a donc depuis le 1er janvier 2019, un seul organisme de financement au lieu de quatre. Un fond de péréquation doit même être créé entre les branches professionnelles. Or c'est là que le bas blesse. «*Actuellement, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangé*» nous dit le directeur. «*Ce qui bloque aujourd'hui c'est le niveau de prise en charge de la préparation du diplôme. En mars, les branches vont devoir se prononcer sur le niveau de leur participation. Si il y a désaccord, ce que je crains, c'est France Compétence qui tranchera, mais dans quelle sens*» s'interroge Daniel Barbier.

Jusqu'à aujourd'hui, un taux de prise en charge par heure existait et était financé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. D'autres postes assuraient des rentrées d'argents comme les missions de qualité et la taxe d'apprentissage. Ces deux derniers sont supprimés. «*Ce que je crains également c'est le niveau des aides aux usagers. En 2018, nous avons reversé pour les étudiants 29800 euros pour leurs frais de déplacement. Mais demain, si nous perdons cette compétence, qui va prendre en charge ce coût ? Nous attendons avec impatience les décrets d'application* » conclu le directeur.

THÉOPHILE MERCIER

Un coup de pouce pour le permis de conduire

Désormais, les CFA ont la possibilités d'accompagner financement la formation au permis de conduire des jeunes. Il faut pour cela être âgé au minimum de 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage et être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire. Le montant d'aide est fixé par 500 euros. Pour plus de renseignements, il faut vous rapprocher de votre CFA.

Salon de l'apprentissage à Nevers

Des visiteurs plus nombreux

Les trois Chambres consulaires de la Nièvre ont organisé la 4ème édition du salon de l'apprentissage et de l'alternance. Une édition qui semble attirer de plus en plus de visiteurs.

Le changement de date n'aura finalement pas eux de conséquence. Initialement organisée en juin, cette quatrième édition nivernaise du salon « *fier d'être apprentis* » fut organisée le 9 février dernier. « *Le public du printemps est plus qualitatif pour les exposants, comparativement au mois de Juin. Il est au début de son processus de recherche. Les jeunes viennent donc au salon par choix et non plus par défaut comme les autres années* » estime Yann Durant, directeur régional du pôle formation initiale et emploi à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. « *Nous sommes en phase de progression car nous sommes passés de 600 visiteurs en 2015 à 700 en 2017 pour attendre plus de 800 personnes cette année* » explique Laurent Rousseau, responsable Pôle Formation Initiale et Emploi à l'antenne de Nevers. Pour cette édition 2019, 30 exposants ont fait le déplacement. Parmi eux le Centre de Formation et d'Apprentissage de Marzy. Ce dernier offre un panel de formations assez large. Elles vont des métiers manuels (mécanique ; carrosserie ; coiffure) à la vente mais aussi aux métiers de bouche (cuisine - restauration ; agriculture ; boucherie et boulangerie-pâtisserie.) Parmi ces formations, le secteur de la cuisine s- restauration peine a recruter. « *Nous avons une centaine d'entreprises dans le département qui sont en attente de main d'œuvre. Il y a pourtant du débouché* » estime Martial Bougrat, formateur en cuisine au CFA de Marzy. Léo Marin lui à choisi cette filière. Il est en première année de Brevet Professionnel dans l'établissement. « *C'est après un CAP et plusieurs stages en pâtisserie que j'ai fait le choix de me lancer. J'ai pour objectif d'ouvrir mon propre restaurant ou de travailler auprès des chefs étoilés* » nous a t-il confié.



Martial Bougrat, formateur en cuisine au CFA de Marzy en compagnie de son apprenti Léo Marin

Des débouchés en mécanique agricole

Malgré la menace de fermeture en 2020 de son antenne nivernaise, l'AFPA proposait deux formations à fort taux d'insertion : mécanicien réparateur de matériels agricoles et technicien de maintenance des tracteurs et des matériels agricoles. Ces formations sont ouvertes pour les salariés mais aussi pour les demandeurs d'emploi où un financement du Conseil Régional existe. Ces deux formations vont se dérouler 01 avril au 18 décembre 2019. Une session de recrutement est prévue le jeudi 28 février à 09h à l'AFPA de Nevers. Enfin pour terminer, le secteur de la plasturgie recrute également avec un taux d'insertion d'environ 90% selon Florence Catorc, la chargé de communication du Centre Inter Régional de Formation Alternée de la Plasturgie(CIRFAP). Ce secteur n'est pas si éloigné du monde agricole et s'intéresse à des nouvelles technologies comme les agromatériaux, ou les plastiques biosourcés. Ces formations sont accessibles avec un Bac Pro et débouchent sur une licence Pro. A la sortie, les premiers postes peuvent déboucher sur un salaire de 1500 euros brut et les possibilités semblent importantes. Peut être une filière d'avenir à explorer pour les futurs étudiants

THÉOPHILE MERCIER

Du nouveau au Legta de Challuy

C'est désormais une réalité, le magasin du lycée agricole de Challuy va ouvrir ses portes en mars prochain.

« *L'objectif est de rassembler en un même lieux toute les productions des exploitations de nos établissements* » explique Jean-Marie Guiberteau, le proviseur du lycée agricole de Challuy. Ces derniers sont situées à Challuy ; Cosne-sur-Loire et Plagny. « *Cette boutique va servir d'outil pédagogique pour les Bac Pro Technicien Conseil Vente. Vous y trouverez des caissettes de bœufs et du moutons, mais aussi du vin du domaine des Athénées. Nous avons également fait le choix d'élargir cette gamme à d'autres établissements agricoles. Nos collègues du Jura nous fourniront du fromage par exemple. Enfin, notre ambition est de compléter notre gamme avec des produits locaux issus des exploitations de nos anciens élèves. Nous avons également des contacts avec certain qui sont d'ores et déjà prêt à s'engager* » conclu le proviseur.

CFA Agricole de la Nièvre
Portes ouvertes 2019 : 2 février et 16 mars.
03 86 21 66 07 - cfa.nievre@educagri.fr

Apprentissage et pré-apprentissage :
- CAP Métiers de l' Agriculture
- Brevet Professionnel productions animales
- Bac Pro Production Agricole, Agroéquipements Aménagements Paysagers
- BPREA
- BTSA Aménagements Paysagers, ACSE et GDEA
- **Nouveauté Sept 2019 BTS Viti Oeno**

LEGTA de Challuy
Portes ouvertes 2019 :
Toutes formations : 2 février, 16 mars.
03 86 21 66 00 - nevers.legta@educagri.fr

- 2nde générale et technologique
- Bac STAV - Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
- Bac S
- BTSA Productions Animales
- BTSA Analyse Conduite et Stratégie des Exploitations agricoles
- BTSA Gestion et maîtrise de l'eau
- **Licence Professionnelle:** Production et gestion des eaux

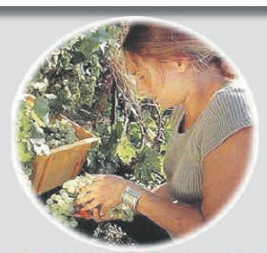
LEGTA de Cosne/Loire
Portes ouvertes 2019 : 23 mars et 4 mai.
03 86 26 67 67 - legta.cosne@educagri.fr

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- Bac Pro Production Agricole - Elevage
- Bac Pro Vigne et Vin

LPA de Plagny-Sermoise
Portes ouvertes 2019 : 16 mars et 11 mai.
03 86 59 72 30 - lpa.plagny@educagri.fr

- CAP Services en Milieu Rural
- Bac Pro Technicien Conseil Vente
- Bac Pro Travaux Paysagers

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES
100% nature





web

Nombreux enseignements facultatifs - Section Rugby - Option équitation - www.epleanevers-cosne.educagri.fr

Formation en apprentissage

J'accueille des stagiaires de MFR



La formation en alternance est un vrai atout pour les jeunes des Maisons familiales et rurales (MFR).Témoignage de deux agriculteurs qui endossent la casquette de « maître de stage » régulièrement.

Les MFR et leur formation en alternance offrent de vrais atouts à l'entrée dans le monde professionnel. Les réflexes professionnels sont déjà acquis, le milieu et ses différents aspects sont connus. Mais avant cela, les jeunes doivent trouver des stages pour y passer la moitié de leur temps. Jean-Luc Vassard et Adrien Martin accueillent des stagiaires de la MFR de Villevallier sur leurs fermes : voici leurs expériences de maîtres de stage.

Propos recueillis par Orianne Mouton

Adrien Martin, céréalier et éleveur de vaches laitières à Villeneuve-les-genêts (89)

■ **Combien de stagiaires de MFR avez-vous reçu chez vous ?**
AM : *«C'est le deuxième en ce moment. Le premier est resté sur deux ans et lui est resté six mois».*

■ **Comment sont-ils arrivés en stage chez vous ?**
«Les deux sont venus demander un stage, ils habitaient pas très loin de chez nous. On les a pris parce qu'on les connaissait déjà un petit peu, et surtout parce que moi aussi j'ai connu ça, la période où on cherche des maîtres de stage et je sais que c'est compliqué…Si on peut nous aussi maintenant prendre le relai, présenter un peu le métier et les aider à trouver des maîtres de stage, on s'en prive pas».

■ **Ce système de présence une semaine sur deux était-il contraignant pour vous ?**
«On a leur planning donc on sait d'avance, tout au long de l'année quand ils seront là ou pas, ça permet de s'organiser un petit peu. Après il y a des périodes où on cherche un peu quoi leur faire faire mais sur une exploitation, il y a toujours des bricoles à faire».

■ **L'alternance avec cette expérience professionnelle forte, qu'est ce que ça leur apporte selon vous ?**
«Ce qu'ils voient à l'école c'est très théorique, ils sont assis derrière un bureau et là quand ils sont sur les exploitations ils voient vraiment le métier. Aussi bien les points positifs que négatifs. Ils se rendent peut être pas compte de tout le boulot qu'il y a à côté, que ce soit le côté administratif, côté surveillance, etc. Le métier c'est pas que du tracteur ! C'est tout un ensemble et être dans nos exploitations leur ouvre les yeux : il faut pas se fixer sur une seule partie du métier, il y a tellement de choses où il faut être « bons », ou du moins à ne pas laisser de côté».

■ **Quelles sont les qualités de ces jeunes ?**
«J'ai eu la chance de tomber sur deux bons ! Ils étaient super à l'écoute, ils avaient envie d'apprendre, ils rechignaient pas sur les heures, je les ai jamais entendu se plaindre même quand on leur faisait faire des activités pas toujours joyeuses. Les jeunes qui sont en MFR, souvent l'école ne les passionne pas trop, et ils sont en MFR parce qu'ils ont envie de découvrir mais pas forcément derrière leur bureau ou dans une salle de classe. Quand ils arrivent dans une exploitation ce sont des jeunes qui ont souvent envie d'apprendre, et ça c'est déjà un sacré point, surtout pour des jeunes…»

■ **Il y a une vraie complémentarité avec ce qu'ils apprennent à la MFR ?**
«On suit un minimum ce qu'ils font à l'école pour pouvoir l'appliquer dans nos exploitations. Chaque élève a un carnet de liaison que chaque maître de stage doit regarder toutes les semaines, ça permet de voir un peu l'évolution des élèves et de savoir ce qu'ils apprennent à l'école, et nous après sur l'exploitation il suffit qu'on reprenne ça et qu'on mette des cas concrets en face».

■ **C'est important pour vous de transmettre à ces jeunes et leur montrer le métier ?**
«Oui, et j'aimerais bien qu'il y ait un peut plus de monde qui s'implique, que les autres prennent aussi un peu plus de stagiaires. On dit qu'il faut que des jeunes s'installent, mais si on les aide pas à se former, ça va être compliqué d'avoir des jeunes dans nos campagnes !»

■ **Quelles sont les qualités pour être un bon maître de stage ?**
«Déjà je pense qu'il faut être ouvert, il faut vouloir prendre du temps pour discuter avec le jeune. Donner du temps c'est important, il ne faut pas considérer le stagiaire comme un salarié parce que sinon malheureusement le jeune ne va rien apprendre !»

Luc Vassard : céréalier, éleveur de vaches laitières et de vaches allaitantes à Dixmont (89)

■ **Combien de stagiaires avez-vous reçu chez vous ?**
JLV : *«On en a un chaque année depuis pratiquement… 25 ans ! On reçoit des élèves de la filière agricole de la MFR de Villevallier mais aussi quelques uns de la filière restauration pour deux semaines. Ils doivent effectuer un stage de découverte agricole pendant leur formation».*

■ **Pourquoi prenez-vous des stagiaires de MFR ?**
«Ce sont des jeunes de cette école qui sont venus me demander les premiers, j'en ai eu aussi un de La Brosse une fois. Je prends des stagiaires parce que j'ai été stagiaire moi aussi et j'étais bien content qu'on me prenne en stage…donc je renvoie un peu la balle. C'est aussi une question humaine, on crée de vraies relations avec les jeunes, ils repassent souvent après».

■ **Le système d'alternance d'une semaine de formation suivie d'une semaine de stage est-il contraignant pour vous ?**
«Non, je m'organise comme si j'étais tout seul et quand le stagiaire est là, ça va mieux, ça soulage le travail».

■ **Vous vous y retrouvez niveau temps consacré au stagiaire et aide qu'il apporte ?**
«Oui parce qu'au début je leur demande de me suivre et de regarder comment je fais. Puis petit à petit, je vois comment ils évoluent, ce qu'ils sont capables de faire ou pas. Donc je leur fais faire quelque chose quand je sens qu'ils ont les capacités de le faire».

■ **Qu'apporte le système d'alternance aux jeunes selon vous ?**
«C'est relativement bien par rapport aux élèves qui ne sont pas issus du milieu agricole, ça leur permet de découvrir, d'apprendre sur le terrain. Ils se rendent plus compte de ce qu'est le métier et comment ça se passe. On apprend certaines choses sur le papier mais en pratique c'est différent».

■ **Quelles sont les principales qualités de ces jeunes** ?
«Ils sont intéressés en général ! Et on voit tout de suite quand quelqu'un est intéressé, il s'intègre facilement. Il y en a un qu'on a eu pendant cinq ans, tout au long de sa scolarité. Aujourd'hui il passe tous les deux mois pour prendre des nouvelles».

■ **En général les stagiaires sont hébergés, la cohabitation se passe bien ?**
«Oui ça va, ils s'adaptent bien. Ceux qui s'intéressent trouvent ça drôle d'être là tout le temps. Et puis avec l'élevage on a toujours des trucs à faire, celui qui est motivé ne voit pas le temps passer ! Ça les dérange pas de participer».

■ **Quelles sont les qualités d'un maître de stage selon vous ?**
«Il faut pouvoir y consacrer un peu de temps pour pouvoir leur expliquer, il faut être assez patient et quand on a tout ça, ça doit aller !»



Congrès de l'AGPB

Un nouveau cap stratégique pour les céréaliers

A l'occasion de leur congrès annuel, les 13 et 14 février, les producteurs de l'AGPB ont présenté leur plan stratégique pour faire progresser la filière dans la transition écologique, notamment à travers une certification HVE adaptée aux grandes cultures. Une démarche que le ministre de l'Agriculture s'est dit prêt à accompagner.

Face à la remise en cause permanente des modes de production, illustrée par la tendance actuelle à l'agribashing, les céréaliers ont décidé de réagir. Le congrès annuel de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), qui s'est tenu à Compiègne, dans l'Oise, les 13 et 14 février, a été l'occasion de dévoiler un nouveau plan stratégique pour cette filière particulièrement visée par la critique sociétale en ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce nouveau projet, a expliqué Eric Thirouin, secrétaire général de l'AGPB, repose sur la mise en place d'une certification, *«le contraire de l'agribashing : c'est une démarche de progrès»*. Une certification qui serait basée sur le référentiel HVE (Haute valeur environnementale) mais après adaptation pour le secteur des grandes cultures. *«Aujourd'hui, le niveau HVE3 n'est atteint essentiellement que par les viticulteurs»*, ajoute Eric Thirouin, qui précise qu'un groupe de travail est à l'œuvre pour *«ajouter des items et permettre de faire reconnaitre les choses que l'on fait bien»*. *«Nous sommes conscients des évolutions de la société et de la nécessité aujourd'hui de répondre aux attentes de l'ensemble de nos clients»*, a rappelé Philippe Pinta, président de l'AGPB, au ministre de l'Agriculture venu clôturer le congrès. Et si les céréaliers évoluent en ce sens, *«ce travail n'est ni reconnu ni valorisé»*, poursuit-il.

Un nécessaire accompagnement de l'Etat

Et cette transition, a précisé Philippe Pinta, *«doit se bâtir dans la confiance et dans un cadre stable, lisible et économiquement viable»*, surtout après plusieurs années catastrophiques pour les grandes cultures. Et le président de l'AGPB de lister les incohérences d'un certain nombre de décisions politiques récentes : transfert du premier pilier vers le second pour financer la gestion des risques et le bio, augmentation de la RPD (redevance pour pollution diffuse), suppression des remises sur la vente des produits phytosanitaires et séparation du conseil et de la vente sans étude d'impact économique, interdictions de produits de traitement sans tenir compte de l'absence d'alternative économiquement viable.

Et si les céréaliers se prennent en main pour *«apporter des assurances aux consommateurs mais aussi entrer dans une démarche de création de valeur»*, sans un engagement de l'Etat, *«il ne se passera rien»*, insiste Philippe Pinta. Un constat auquel le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a semblé adhérer largement, considérant qu'il n'était *«plus acceptable de traiter les paysans de pollueurs»*. La volonté du Gouvernement n'est pas, selon lui, de tout remettre à plat, mais de travailler *«en partenariat»* et en *«co-construction»* avec la filière autour d'un triptyque, *«compétitivité, innovation, transition»*. *«Le ministère sera là pour vous aider»*, a souligné le ministre qui a promis qu'aucune taxe nouvelle ne serait mise en place. Le ministre a également rassuré les céréaliers sur d'autres points clés, affirmant sa volonté de maintenir une Pac harmonisée, qui ne transfèrerait pas au deuxième pilier l'ensemble des aides du Feader, avec un écoscheme obligatoire pour tous les Etats membres.

Il a également annoncé qu'un programme de retenues collinaires allait être lancé par le ministère, convaincu que *«soit l'agriculture sera irriguée, soit elle aura du mal à être résiliente»*. Si ces positions font écho aux demandes de l'AGPB, *«les céréaliers ont de la mémoire»*, et ils sauront vérifier si ces promesses se concrétisent, a prévenu Philippe Pinta.

COMMUNIQUÉ ACTUAGRI


Actuagri

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA a salué l'action de Philippe Pinta à la tête de l'AGPB.

Philippe Pinta quitte la présidence de l'AGPB

A l'issue du congrès, le 14 février, Philippe Pinta, président de l'AGPB depuis 2005, a repris la parole à l'encontre du protocole après le discours du ministre, pour annoncer avec émotion qu'il ne se représentait pas à la tête de l'organisation. Un nouveau président a été élu le 19 février, Eric Thirouin, jusqu'alors secrétaire général de l'AGPB, succède à Philippe Pinta.

Communication

Cultiver le lien avec le consommateur

Pollueurs, soumis aux lobbys et à l'industrie, seigneurs de la terre… Les clichés sur les céréaliers ne manquent pas.... A l'occasion de leur congrès les céréaliers ont donc souligné l'importance de communiquer davantage avec la société.

Alors que ces derniers mois, les pratiques agricoles ont été décriées à de nombreuses reprises dans les médias, les céréaliers de l'AGPB ont souhaité en savoir davantage sur l'opinion du grand public.

Lors du congrès, les résultats d'une enquête réalisée par l'institut ViaVoice ont été dévoilés : sur un échantillon de 1 000 personnes représentatives, 74 % déclarent avoir une bonne image des céréaliers.

Néanmoins, des clivages existent entre les générations et entre les catégories sociales. Ainsi, les jeunes ont davantage confiance que leurs aînés et seuls 53 % des cadres ont une image positive des céréaliers.

Des leviers d'amélioration

Mais pour garder et améliorer cette bonne image, il faut en premier lieu communiquer sur les bonnes pratiques. *«On sait s'adapter, dans les années 1990, les premières attentes du consommateur étaient traçabilité, qualité, manger sainement, et au fur et à mesure, on a vu une évolution vers plus de sécurité alimentaire, mais on n'a pas été assez «pushy» pour raconter à la société que l'on avait changé»*, constate Christophe Grison, agriculteur dans l'Oise et président de la coopérative ValFrance.

Pour le sociologue Eric Birlouez, la méfiance du consommateur est à prendre comme un challenge. *«La communication est un enjeu essentiel à condition de ne pas la confondre avec promotion ou publicité»*, indique-t-il.

Néanmoins, les attentes sociétales sont fortes : pour 42% des sondés, il est important d'améliorer la qualité des produits et pour 38%, de s'engager dans un mode de production plus soucieux des enjeux environnementaux.

L'alimentation est désormais au cœur des enjeux écologiques quand, avant, ceux-ci se focalisaient sur le tri et sur l'énergie, indique Pascale Hébel, directrice du pôle Communication et Entreprise au Crédoc.

Et ces considérations s'expriment pour l'ensemble de la filière agroalimentaire. *«Les consommateurs sont partis d'une qualité qui se prouve à une qualité qui s'éprouve»*, témoigne de son côté Rémi Rocca, directeur des achats de MacDo France. *«Il faut que l'on ait confiance en nous, qu'on soit transparent et montrer traçabilité de ce que l'on fait. On peut être sereins par rapport à la manière dont on est perçus»*, conclut Eric Thirouin.

L'AGPB lance sa première campagne de communication grand public

Forte des résultats de son enquête, l'AGPB souhaite améliorer son image auprès des cadres, qui ont une moins bonne image des céréaliers que le reste de la population (53% contre 74%). Cinq producteurs de grandes cultures - deux femmes, trois hommes - de 30 à 57 ans et de régions différentes, ont ainsi été sélectionnés pour incarner les *«Nouveaux céréaliers»*, nouvelle identité visuelle de l'AGPB. Ils seront les visages d'une campagne de communication qui s'appuiera sur un site internet présentant la réalité du métier, sur des publications dans le magazine 20 Minutes et sur les réseaux sociaux.

Pois et féverole

La gestion des insectes de début de cycle

Les semis de pois et féverole de printemps vont débuter et l'activité des ravageurs de début de cycle également. Le risque est plus faible sur les cultures d'hiver du fait de leur stade avancé. Afin de prévenir toute nuisibilité, l'observation régulière de ses parcelles reste la meilleure solution.


Ljung

La nuisibilité du Stone peut s'observer en cas de présence d'encoches sur les feuilles.


Ljung

Larves de Sitone sur pois.

Le thrips sur pois (Thrips angusticeps)

Cet insecte à forme allongé de petite taille (1 à 2 mm) et de couleur noir peut nuire au pois : en le piquant, il lui injecte une salive toxique qui provoque la dégénérescence des plantes. Les pois fortement attaqués par cet insecte présentent un aspect chétif avec des feuilles gaufrées et de nombreuses ramifications.

Afin d'anticiper le risque, il est recommandé d'observer sa parcelle entre les stades levée et 2-3 feuilles, stades de sensibilité du pois de printemps. A noter que les précédents lin et céréales peuvent favoriser la présence de ce ravageur. Les conditions poussantes du pois limitent la nuisibilité du thrips.

Pour bien observer le thrips, utiliser la méthode du sac plastique: prélever une dizaine de plantes entières dans la parcelle au hasard, enlever la terre des racines, puis mettre les plantes dans le sac qui sera laissé quelques heures au soleil. Compter alors les insectes sur les parois du sac.

La protection de sa parcelle peut se justifier à partir du seuil de 1 thrips par plante avec un pyréthrinoïde homologué.
Le thrips n'impacte pas la féverole.

Le sitone (Sitona lineatus)

Le sitone est un coléoptère de 3,5 à 5 mm de long, de couleur gris brun, avec des yeux proéminents, de la famille des charançons. Il s'attaque au pois et à la féverole par beau temps, lorsque la température dépasse les 12°C. Les adultes se nourrissent des feuilles, leurs morsures créant des encoches bien visibles.


A. Penant

Le thrip de petite taille, peut nuire au pois.

Le sitone se reconnaît

La nuisibilité réelle du sitone est liée aux larves issues des pontes au pied de la plante. Ces larves s'attaquent au système racinaire et en particulier aux nodosités, perturbant la nutrition azotée de la plante.
Afin de prévenir tout impact de ce coléoptère, il est recommandé d'observer la présence d'encoches sur les feuilles des parcelles. Un traitement à base d'un pyréthrinoïde homologué à cet usage peut se justifier selon les observations d'encoches et les stades de la culture :
- Pois : si 5 à 10 encoches sont observées sur les premières feuilles de la levée au stade 5-6 feuilles.
- Féverole : si présence d'encoches sur toutes les feuilles entre la levée et le stade 6 feuilles.

Passer ce stade, l'intervention n'est plus utile car les adultes ont déjà pondu. Les sitones arrivent en général après les thrips.

Retrouver les produits homologués sur pois et féverole sur le site www.terresinovia.fr

B. Remurier – M. Geloen - Terres Inovia

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Salon

Le Sima mise sur l'innovation utile

Accueillant 1 800 exposants, l'édition 2019 garde le cap de la prospective en mettant encore plus en avant les innovations et les start-up. Quatre grands enjeux seront mis à l'honneur lors de tables rondes.


RéussirMachinisme

Le Sima 2019 profite cette année d'une meilleure conjoncture par rapport à la précédente édition, avec un marché des agroéquipements en croissance. Une situation qui est toutefois loin de l'euphorie, la grande majorité des agriculteurs raisonnant de plus en plus finement leurs investissements dans le matériel, pour mieux faire face aux aléas des marchés et du climat. Raison pour laquelle les organisateurs du salon ont choisi la thématique : *«L'innovation au service d'une agriculture compétitive»*. Cette dernière est mise en avant au travers d'un nouveau Village de l'innovation implanté dans le hall 4. Cet espace présente les Sima Innovations Awards, ainsi que des portraits d'agriculteurs innovants. Il accueille également un atelier détaillant le cycle de vie d'une innovation, de l'idée initiale au lancement produit. Dans le même hall, l'espace dédié aux start-up progresse avec une trentaine de représentants réparties sur deux villages start-up. Des conférences ateliers auront lieu chaque jour (voir tableau). Principal représentant des start- up agricoles, La Ferme Digitale organise un Agri'Hackathon sur deux jours, les 25 et 26 février. Pendant 48 heures, codeurs et professionnels du secteur agricole tenteront de mettre au point des prototypes technologiques utilisant les données satellites.

Le numérique omniprésent

L'innovation, c'est aussi le palmarès des Sima innovation Awards qui décerne cette année 27 médailles, dont deux en or et cinq en argent. À noter que les citations se transforment cette année en médailles de bronze. Ce palmarès se répartit sur trois grandes tendances. La principale concerne le numérique, avec de nombreuses innovations basées sur les capteurs connectés. La qualité du travail et les performances des machines constituent la seconde tendance, illustrée notamment par les deux médailles d'or de Claas et Laforge, ainsi que la médaille d'argent de Sodijantes.

Dernier thème mis en avant, la sécurité et le confort au travail regroupent des nouveautés plus pratiques que technologiques. Le palmarès du Sima perd cette année un peu de son caractère exclusif en primant des matériels déjà récompensés sur d'autres salons, ou déjà mis sur le marché depuis un certain temps. Les constructeurs n'attendent-ils plus le Sima pour dévoiler leurs innovations ?

De nouveaux exposants et des absents

Si le salon affiche un nombre d'exposants en hausse, avec notamment une progression de 12% pour les internationaux, il doit aussi faire face à des défections et des baisses de surface. Absence la plus remarquée, celle de Grégoire Besson libère un espace important dans le hall 5a, permettant d'accueillir le tractoriste Case IH, qui était auparavant dans le hall 6. Des constructeurs comme Agrifac ou Agram ont également choisi de faire l'impasse. Chez les tractoristes, Massey Ferguson simplifie au maximum son stand en réduisant fortement le nombre de matériels exposés, tandis qu'Argo (McCormick et Landini) ampute d'un tiers sa surface.

RÉDACTION MACHINISME

Projet de reprise de l'abattoir de Corbigny (58)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY

Abattoir multi espèces, 2100 Tec abattues et en progression, Catégorie 2, investissements réguliers avec capacité d'abattage de 3200 Tec.

Nombreux atouts : au cœur du bassin d'élevage de la race Charolaise, accès facile à des élevages d'excellence, agréé sur de nombreuses filières de qualité, gestion rigoureuse et savoir-faire reconnus par les services de l'Etat, réelle compétence commerciale du responsable du site, proximité des bassins de consommation.

Abattoir en convention d'affermage avec le délégataire souhaitant se retirer prochainement.

La Commune de Corbigny lance une consultation en vue d'identifier un porteur de projet, capable d'assurer la gestion de l'outil – abattoir avec solution de découpe…, avec accompagnement des collectivités à la création de la salle de découpe.

Pour tout renseignement :

Contacter la Mairie de Corbigny, 9 place de l'Hôtel de ville, 58800 Corbigny
Tél : 03 86 20 11 98 - Mail : mairie-corbigny@wanadoo.fr

Entreprises

Nathalie Cogniel, nouvelle présidente de Beiser Environnement

Beiser Environnement, leader de la vente à distance de produits pour l'agriculture et l'industrie, créée en 1976 par Annie et Bernard Cogniel reste dans la famille. Depuis le 7 novembre dernier, Nathalie Cogniel, leur fille, a repris les rênes de la société. Initialement en 2020, cette transmission anticipée est justifiée par la prise en main de l'ensemble des services de l'entreprise alsacienne par Nathalie Cogniel depuis plus d'un an.



Enfant, Nathalie Cogniel a passé des années aux côtés de ses parents dans l'entreprise. Elle y est entrée officiellement en 1994, diplômée de l'Institut Commercial de Nancy (ICN). Forte d'une fibre *«vente»* héritée de ses parents, elle a passé plusieurs années au contact des clients, avant de prendre la direction du Marketing, en contribuant au déploiement des activités à l'international.

Elle a également organisé la diversification de la gamme en orientant la R&D pour créer de nouveaux produits qui ont reçu plusieurs distinctions dans les salons professionnels : Sommets d'Or 2015 et 2018, Innov' Space 2016, 2017 et 2018, Médaille de Bronze au SIMA 2019…pour les plus récents. Mais la contribution à laquelle elle est le plus attachée est la mise en place et le développement de la boutique en ligne www.beiser.fr, lancée en 2010. Celle-ci représente actuellement 36 % du chiffre d'affaires (soit 3 250 000€ avec une progression de + 12% en 2018). Aujourd'hui, Beiser Environnement propose 14 000 références en stock sur 10 ha d'entrepôt.

▶ Des professionnels à votre service

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE
L'Éleveur Bourguignon
DEMANDEZ CONSEIL ET FORMATION À LA POSE
Jean-Paul Clerget 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Tous bâtiments agricoles - avec pose ou KIT
Conception personnalisée - Photovoltaïque
18240 SAVIGNY EN SANCERRE : 02 48 72 12 93
Site : baillysa.fr : mail@baillysa.fr

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

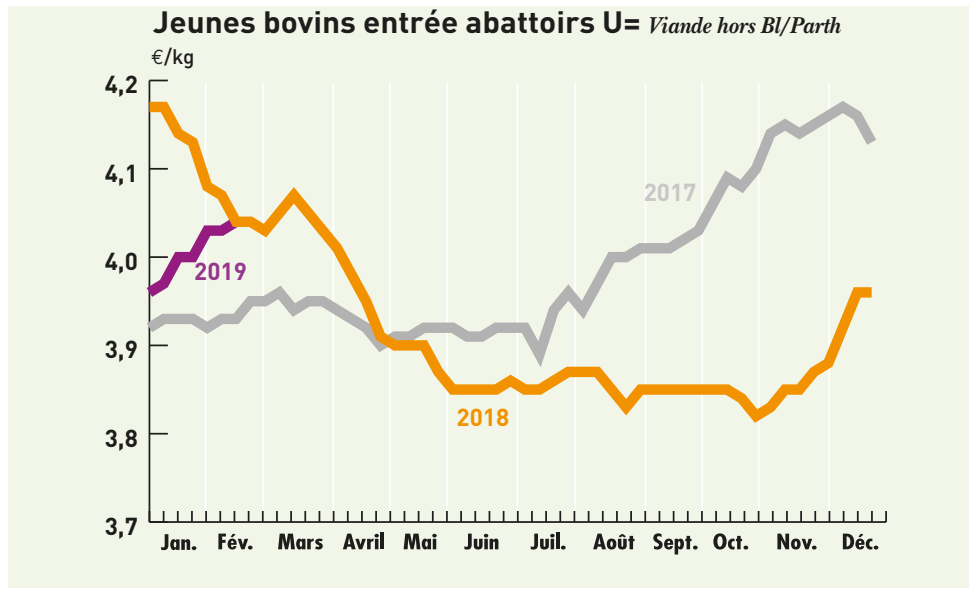
Marchés	cat.	Laissac 19/02/2019	Bourg-en-Bresse 19/02/19	St-Christophe-en B. 13/02/2019	National 13/02 au 19/02/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € ↗	-	3,89 € →	3,84 € ↗
	R	3,40 € ↗	3,45 € →	3,65 € ↗	3,52 € ↗
	O		3,00 € →	-	3,19 € →
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →		-	3,15 € →
	O	2,95 € →	2,85 € ↗	-	3,01 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,68 € ↗
	P	2,55 € →	2,35 € ↗	-	2,44 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,40 € ↗	4,12 € ↗
	R	3,35 € ↗	3,80 € →	3,85 € ↗	3,57 € ↗
	O	3,20 € →	-		3,11 € ↗
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,50 € →	3,05 € →	2,79 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 11/02/19 au 17/02/19

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,04 €	3,84 €	-			
Races mixte		-	3,56 €	3,54 €	3,52 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,97 €	3,88 €	3,80 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,91 €	3,84 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,13 €	3,95 €				
Races mixte				3,26 €	3,23 €		
Races lait					2,88 €	2,79 €	2,76 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,24 €	4,00 €	3,87 €			

Tendance : Commerce difficile en catégorie supérieure.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 11/02/19 au 17/02/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,05 €	4,03 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,48 €	4,40 €	3,90 €	3,62 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,03 €	3,80 €				
Races mixte					3,25 €	3,24 €		
Races lait						2,76 €	2,75 €	2,73 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,54 €	4,53 €	4,13 €	3,95 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/02/2019**

Effectif total: 729 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,25 €	3,28 €	3,27 €	-0,08
			250-300	2,95 €	3,20 €	3,05 €	+0,01
			300-350	2,76 €	2,99 €	2,88 €	-0,01
			350-400	2,64€	2,89 €	2,76 €	=
			400-450	2,53 €	2,75 €	2,67 €	+0,01
			450-500	2,44 €	2,56 €	2,51 €	-0,10
		R	< 200	3,20 €	3,21 €	3,20 €	-0,07
			300-350	2,60 €	2,82 €	2,77 €	+0,05
			350-400	2,62 €	2,70 €	2,66 €	+0,01
			400-450	2,54 €	2,62 €	2,58 €	+0,01
			400-450	2,33 €	2,51 €	2,45 €	-
	F	U	200-250	-	-	-	
			250-300	2,72 €	2,83 €	2,75 €	-0,02
			300-350	2,59 €	2,73€	2,73 €	=
			350-400	2,55 €	2,82€	2,66 €	+002
		R	250-230	2,54 €	2,66 €	2,63 €	-0,04
			300-350	2,55 €	2,60 €	2,56 €	-0,09
			350-400	2,51 €	2,51 €	2,51 €	-0,03

BROUTARDS : Bonne tenue des cours grâce aux besoins à destination de différents pays tels que l'Allemagne, le Maroc, la Tunisie, l'Espagne, l'Algérie, la France et bien entendu l'Italie, même si les exportateurs Italiens se plaignent des difficultés rencontrées et des marges très faibles.

LAITONNES : Cette catégorie reste tirée vers le haut grâce à un forte demande à destination de l'Italie. Cours facilement reconduits.

Effectif total: 66 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +			-	
	F	U	400 - 450	2,30 €	2,52 €	2,37 €	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 288 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
	F	E	- 5 ans	2,20 €	2,41 €	2,28 €	-0,15
			5 à 10 ans	2,17 €	2,43 €	2,26 €	-
		U	- 5 ans	1,92 €	2,23 €	2,04 €	+0,05
			5 à 10 ans	1,80 €	2,17 €	1,95 €	+0,02
			+ 10 ans	1,74 €	2,08 €	1,83 €	+0,03
		R	- 5 ans	1,72 €	1,80 €	1,74 €	=
			5 à 10 ans	1,67 €	1,83 €	1,74 €	+0,01
			+ 10 ans	1,56 €	1,72 €	1,66 €	+0,04
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	--
			+ 10 ans	-	-	-	-
	F	E	24 à 36 mois	2,26 €	3,22 €	2,56 €	-
		U	24 à 36 mois	1,97 €	2,23 €	2,17 €	-
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-
		TAUREAUX					
	M	U	+ 500 kg	1,75 €	1,85 €	1,79 €	-0,06
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Les volumes sont corrects avec principalement des sujets assez jeunes. Les acheteurs sont présents en nombre, il y a beaucoup de demande cette semaine. Les cours sont plus attractifs par rapport aux deux semaines précédentes. Les transactions sont fluides, il y a peu d'invendus.

TAUREAUX : Petite présentation mais correct dans la qualité avec des tarifs toujours aussi intéressants voir en progression.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/02/2019

Bovins (317)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
195 à 350 kg	680 - 960	2,82 - 3,49
365 à 490 kg	930 - 1210	2,34 - 2,82
Laitonnes		
275 à 325 kg	730 - 870	2,50 - 2,70
350 à 395 kg	950 - 1030	2,61 - 2,73
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
520 à 840 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
720 à 1085 kg	930 - 1800	1,30 - 1,96
Vaches légères	610 - 990	
Vaches entre deux	1010 - 1200	
Vaches lourdes	1230 - 1780	

Placement rapide et quasi-total en broutards à des tarifs qui restent très fermes dans l'ensemble de la catégorie.
Apports plus important en laitonnes, la demande s'oriente sur les femelles lourdes. Tarifs facilement reconduits en légères. Seul lot invendu.
Meilleure demande en vaches lourdes et viandées à des cours qui progressent. Commerce plus difficile en vaches positives IBR entrainant quelques invendus.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,48 à 4,00 E kg de viande.
Présentation de bonne qualité, cours facilement reconduits.

Prochain marché le 25 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/02/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente très rapide dans tous les sujets. Nous constatons une légère hausse dans les sujets valablement vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours avec des marchés d'exportations qui dopent les cours cette semaine.	M	U	200 - 250	2,81 €	3,13 €	3,07 €	+0,05
			250 - 300	2,66 €	3,10 €	2,96 €	+0,08
			300 - 350	2,86 €	2,92 €	2,88 €	+0,02
			350 - 400	2,64 €	2,72€	2,697 €	-
			400 - 450	2,61 €	2,70€	2,66 €	-
		R	250 - 300	2,52 €	2,83 €	2,68 €	+0,06
			300 - 350	2,47 €	2,80€	2,66 €	=
Laitonnes : Hausse constatée dans les femelles légères disponible pour les engraisseurs français, les demande sont multiples (Italie, Espagne, France ...)	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Broutards

Les disponibilités en broutards convenablement vaccinés demeurent juste suffisantes pour servir nos partenaires à l'export. La demande italienne plafonne dans les sujets de plus de 400kg. La préparation de bateau pour la Tunisie ou Israël et les besoins sur l'Espagne ou l'Allemagne et les autres débouchés exports, facilite le commerce dans les moins de 400kg. Les transactions sont régulières sur l'ensemble des marchés avec des tarifs sans grande évolution. En femelles, le placement est normal avec des prix stables pour les bonnes Charolaises à garder sur la France ou vaccinées pour le marché italien. Pas de changement dans les ordinaires ou légères exportées sur l'Espagne où la consommation de viande est atone pour des prix qui sont à la baisse.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les engraisseurs espagnols n'ont pas de gros besoin face à des difficultés d'écoulement dans la viande vers le Portugal. Face à l'absence de concurrence de l'Espagne, les gros opérateurs continuent de maîtriser les prix. La vente traîne en longueur et si les bons veaux Holsteins et Montbéliards se vendent à des prix stables, le échanges sont plus compliqués avec des cours discutés dans la moyenne marchandise. La tendance est lourde dans les croisés mixtes ou laitiers avec des acheteurs qui font pression sur les prix pour limiter les coûts de revient en sortie d'été.. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/02/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 149 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Génisses : Nous constatons cette semaine une hausse dans toutes les catégories, vente très rapide la demande est forte et la qualité des animaux cette semaine reste en adéquation avec des cours haussiers.	F	U	- 5 ans	1,61 €	2,24 €	1,96 €	+0,06
			5 à 10 ans	1,76 €	2,16€	1,88 €	+0,03
			+ 10 ans	1,22€	1,83 €	1,60 €	+0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

Tendances SEM. 08/2019

Bovins de boucherie

L'offre tend à s'amoindrir ce qui permet de tenir les prix dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère malgré la réduction d'activité de la boucherie traditionnelle qui voit partir une partie de leur clientèle vers les stations de ski. Les tarifs sont stables dans les Charolaises R+/U-, mais le commerce est assez fluide dans les allaitantes de choix secondaire ou d'entrée de gamme. En réformes laitières, même si la vente dans le secteur aval est peu soutenue, les industriels ont des besoins constants de minerai pour faire tourner leur atelier de transformation alors que l'offre est en diminution. Les cours progressent légèrement dans les vaches Holsteins, Montbéliardes ou Abondances.

Bovins d'embouche et d'élevage

Avec le retour du beau temps et de perspectives plus prometteuses sur les tarifs de la viande, les engraisseurs spécialisés sont demandeurs face à une offre peu abondante. Le commerce est assez actif avec des tarifs très fermes dans les génisses et les jeunes vaches proches de la finition. La vente est très fluide dans le bétail convenable à herbager dans quelques semaines

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M		M	0,94 €	1,22 €	1,06 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €
		R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/02/2019*

Ovins : 56	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	100 - 130	2,28 - 3,17
Brebis	80 - 95	1,03 -1,06
Béliers	-	-

Cours fermes. vente globale

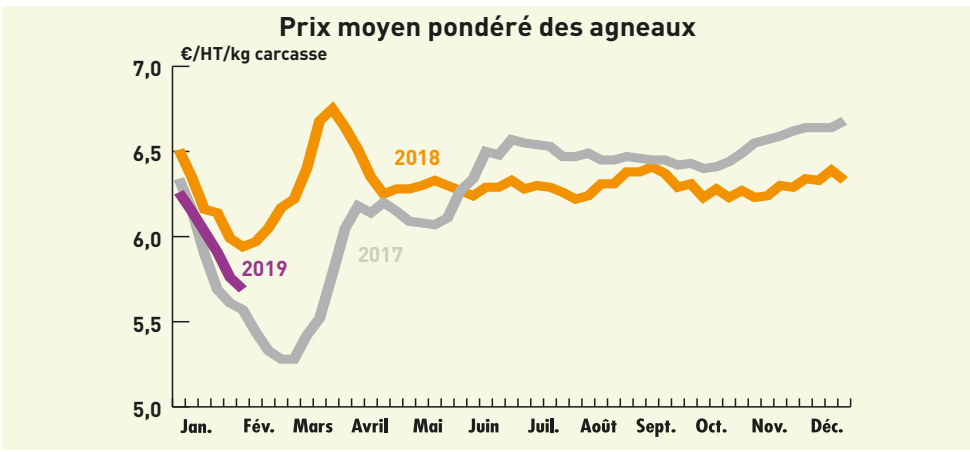
Prochain marché le 4 mars, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 11/02 au 17/02/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,31 €	5,46 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,24 €	5,03 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,51 €	4,84 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 11/02 au 17/02/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,70 €	6,22 €	2,47 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 11/02/2019 au 17/02/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,26 -0,01	7,18 -0,01	-	-	-	-	-
	R Var.	6,38 -0,18	6,12 -0,25	5,64 -0,23	-	6,26 -0,15	6,34 -0,01	-	-
	O Var.	5,54 0,41	5,07 0,09	4,79 -0,01	-	4,90 -0,12	4,96 -0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,18 0,05	7,05 0,04	5,86 0,08	-	-	6,56 0,12	-
	R Var.	6,45 -0,01	6,30 -0,01	5,87 -0,11	4,97 -0,13	6,31 -0,05	6,24 -0,01	5,94 0,05	5,37 0,06
	O Var.	5,35 0,05	5,22 -0,02	5,18 0,07	4,61	5,46 0,04	5,03 -0,05	4,85 =	4,34 -0,04
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,51 0,05	5,19 0,03	-
	O Var.	-	-	-	-	-	4,84 -0,10	-	-

Zone nord : AGNEAUX : Cours globalement reconduits avec des agneaux de pays toujours recherchés. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

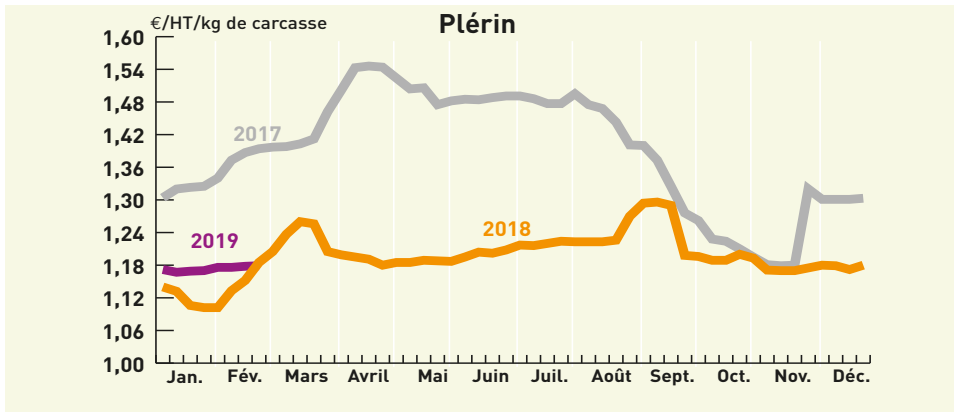
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 février 2019) : «Prix très facilement reconduits jusqu'à 400 kg, tant en mâles qu'en femelles.».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 777 porcs présentés) *Cotations du lundi 18 février 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,179 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 1/02 au 7/02/2019*

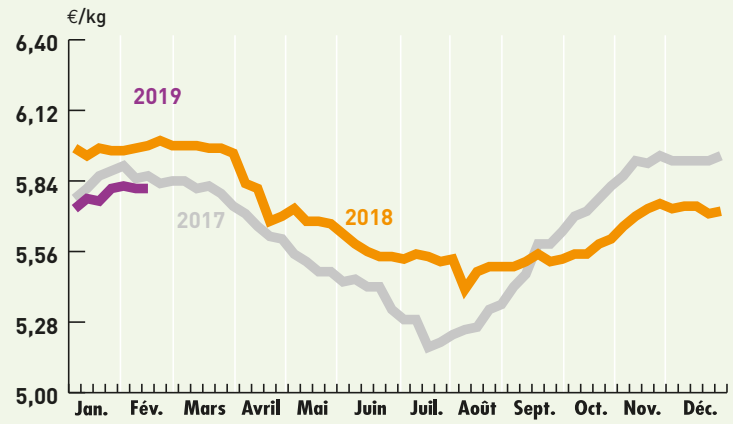
1,41 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 11/02 au 17/02/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,88 €	-	-
U	-	7,46 €	6,05 €	-
R	-	6,35 €	4,63 €	3,97 €
O	-	5,81 €	4,66 €	4,14 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 4/02 au 10/02/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	594	Moins d'apports, ventes plus difficiles liées à la date de sortie d'engraissement.
La Talaudière	380	Vente plus facile en veaux laitiers, cours difficilement maintenus en croises de qualite.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	177	- 9
Femelles	112	- 4
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	100	- 3,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 11/02 au 17/02/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,80	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 14 février 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-juin	185	V	C
	fourrager	févr.-juin	180	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-juin	185	V	C
	fourrager	févr.-juin	180	V	C
Aube/Yonne	meunier	févr.-mars	183	N	C
	fourrager	févr.-juin	174	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	févr.-juin	158	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-mars	165	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-mars	165	V	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	févri.-mars	150	N	C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	févri.-mars	150	N	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		févr.-juin	160	N	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	févr.	200	N	C
Yonne	fourrager	févr.	196	N	C
Aube	fourrager	févr.	200	N	C

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur porte-outils FENDT 380GT pour la piece Renault Master2 Arnoux 30B Allis Chalmer D270 Renault 3044
✆ 06 81 27 38 45

38 - Vds John Deere 6100, 4 rm, bon état, 8300 h, 1994, prix 11000 euros photos à la demande.
✆ 04 76 38 17 19

38 - Vds tracteur Massey Fergusson 344SF 95CV 1750h de 2009 clim+filtres charbon chandelle hydro
✆ 06 81 82 67 23

Travail sol

01 - Vds cultirotor Kuhn 3m EL 122 - semoir maïs 4 rgs microgranulés - cultivateur prépar. semis Marksem 3 m - sous soleur 1 corps
✆ 06 78 86 97 39

39 - Vds houe rotative 6 mètres Hatzenbichler a travaillé 30 hectares
✆ 06 15 26 60 79

71 - Vds motoculteur 118 l, Goldini, 9 ch., essence, fraise 70 maraîchère, lame 120 orientable déneigement ou terre, TBE.
✆ 06 14 37 65 92

Récolte

21 - Vends presse NH BR 750 A, 2006, très bon état, - andaineur Claas Liner 430 S, année 2012, état proche du neuf (réf. 070A)
✆ 06 38 74 88 56

38 - Vds laveuse à noix 3 M, année 2004, diam. 66, bon état.
✆ 06 07 12 23 73

71 - Cause retraite vds faucheuse John Deere 1355, andaineur Fella 426, presses John D 545, faucheuses 66 HD, pirouettes 5001 Kuhn, Chars 6 m, charrue trisoc, non stop, Naud, semoir engrais Sulky.
✆ 06 41 59 10 33

81 - Vends sorgho fourrager BR 120 x 120 en sec + foin de prairie naturelle BR 120 x 120 chargé mais non livré. Sud Tarn, prix départ sorgho 27,50 TTC la BR, foin 33 TTC la BR.Tél. HR
✆ 06 03 55 67 00

Traitement

39 - Vds pulvérisateur Berthoud Major DPA Televolux traîne 24 m, NA jamais fait solution azotée t.b.é 9 500 euros
✆ 06 15 26 60 79

Epandage

42 - Vds épandeur fumier Leboulch 5 T, semoir engrais Vicon.
✆ 04 77 64 10 25

Irrigation

69 - Vds enrouleur Ocmis 63 300 - Turbine Tachy compteur arrêt auto canon sur chariot, secteur, retour lent. Quadrillage 18x18 tuyaux alu 6 m. diam 50 clapet perche 1 m. arroseur laiton.
✆ 04 78 56 10 11 HR

Agri. divers

01 - Vds balayeuse avec bac récupérateur Turbonet 2000a Rabaud état neuf très peu servie px 4 000 Ð + godet malaxeur à béton 350 l exc. état à mettre sur la fourche d'un tracteur px 3 500 Ð Pour tous renseignements complémentaires et photos éventuellement
✆ 06 24 69 35 41

07 - Vds piquets châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 080B)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends matériels pr petites exploit. Presse Charrue 3 socles, cultivateur semoir Sulky, remorque, matériel année 1980 et 1976, prix à débattre 2000 euros personne décédé en 2017.
✆ 06 14 56 33 51

38 - Vends combiné à blé + vibro 3 m + round baller John Deere n°550 à ficelle.
✆ 04 74 97 46 53

38 - Vds tronçonneuse turbo Jonsered cause maladie. Etat neuf bas prix.
✆ 04 74 20 39 29

39 - Vds TBE semoir Vaderstadt 4M PN repliable à 3M système disque roues à crampons et tass AV prix à débattre, balayeuse ramasseuse Bugnot avec cuve à eau pour poussières sur chargeur ou télescopique ou 3 points, vibroculteur Kongskilde 4,50M avec double rouleau AR rotatif et roue de contrôle TBE bas prix, très belles bennes Brimont 7T, 14T et 18T avec flèche entrepreneur, ensileuse à maïs 1 rang pour affouragement journalier, lame niveleuse Desvoys largeur 2M à 3 points orientation 360° AV ou AR état neuf avec lame à neige et roue de jauge prix intéressant. Appeler le soir après 19h30 ou laisser message
✆ 03 84 70 02 77

39 - Vds masses de tracteur AV et sur roues AR, vis sur chariot Denis avec bac longueur 10,50M diam 160 très belle bas prix et 12M diam 160 avec bac, et vis de reprise toutes longueurs diam 100 à 240, containers à céréales ou aliments palettisable peut se mettre sur pieds avec 4 fers ronds de diam 30, 2 tracteurs Allis chalmer pour collectionneur dont un tournant, semoir 3M Nodet Gougis GC avec traceurs de prélevé, tonne à lisier 4000L avec tuyaux TB Galva et compresseur de tonne à lisier jamais servie pour tonne de 6000 à 10000L. Appeler le soir après 19h30 ou laisser message
✆ 03 84 70 02 77

39 - Recherche pour mettre sur une mélangeuse, tracteur Ford même sans roue AR 2 ou 4 RM type 5000, 5600, 5610, 6600, 6610, 6710, 7000, 7600, 7610, 7700, 7710, 7740, 8240, 8340, 7910, 8210, 8700, 9700, TW 10, 20 ou 30, ou série 25 ou county et minipelle type cochet sur manuscopic. Appeler le soir après 19h30 ou laisser message
✆ 03 84 70 02 77

58 - Vends divers matériels : - brabant 6 fers et 4 fers, - déchaumeur 4 m. repliable, - épandeur à fumier 12 T., - pailleuse Lucas 12 m3, - mélangeuse 13 m3, - semoir 4 m. (réf. 070C)
✆ 06 15 01 71 67

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vds tank à lait 1710 litres, pulvé 600 l., rampe 12 m., scie à boie PdF.
✆ 06 65 27 68 88

69 - Vds charrue trisocs Huard, dessileuse Jeulin 2m3, lève sacs, scie circulaire, essieu avec roues neuves 11 T., cuve fuel 5000 l. peut être enterrée.
✆ 06 32 11 72 55

71 - Cause retraite, vds caméra de télésurveillance Detecvel, toute équipée + onduleur, bon état.
✆ 03 85 79 49 47
ou 06 72 07 41 07

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, port. 3 corps, non top méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 Ð, and. Fella 4,50 m, faneuse Fella, 6 toupies 6,80 m, fauch. Fella 3,50 m, 7 assiet., presse N.-H. DR740.
✆ 06 09 44 66 09

74 - Vends groupe électrogène, SD MO 3 KW, essence 450Ð, 4,8KW diesel démarreur, Bat neuve 850Ð, les 2 peu servi état impeccable, vidange moteur faites.
✆ 06 78 28 28 17

74 - Cause retraite, vds tracteur Case 733, 4 920 h tbé sans TVA, charrue trisoc Case 1320, cultipaker
✆ 04 50 62 15 08

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ 06 35 29 44 20

89 - Vends remorque benne adaptée 3.5 T., prix : 900 euros. Marquet Francis - Vergigny (réf. 0701)
✆ 06 88 13 60 92

Elevage

38 - Recherche ratelier + pince à enrubannage.
✆ 06 78 89 56 65

Véhicule

Utilitaire

23 - AV camion bon état général 300000 km, moteur 10000 km, frein refait, 6 pneus neufs, PTAC 7,5T, caisse 2,5x4,5m, séparation déplorable. 9000 euros.
✆ 06 74 08 09 44

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe rouleaux 120/140 secteur Bourg en Bresse
✆ 07 50 58 52 63

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfle, pour alimentation, litière et enrubannée, livraison garanties.
✆ 06 84 27 13 81

Fourrage

21 - Vends foin balles 160, Nord Côte d'Or (réf. 0702)
✆ 06 80 76 12 75

69 - Vends foin prairie naturelle, paille (HD et BR) livr. par 10 ou 20 T. sur 69 - 42 - 73. Mélange foin, paille possible. Combe J et F.
✆ 04 74 00 30 70

Pépinière

26 - Vends plants de chênes truffiers sélectionnés et Mycorhizes de 2 ans et 3ans à 8 et 9 euros.
✆ 06 76 92 81 71

38 - Product. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne de variété d'avant...expédition grat. à + de 12 sciensen pot tt l'année
✆ 06 42 90 75 43

Bât. Pro.

39 - Haut-Jura, cède exploitation cause santé, lait AOP Comte 500ML, 580 euros/T, 300 ha herbe, exploit en bonne situation économique audit à l'appui, propos CDI en attente installation.
✆ 06 89 16 12 66

Propriété

01 - Vends, loue, ferme 45 ha bâtiment, placée bordure route départementale de Macon, centre du village, grande possibilité vente du producteur consommateur 5 km de Bourg Polliat 01310.
✆ 06 81 71 47 77

42 - Vds cause retraite, ferme habitation rénovée, bâtiments et terrain, le tout en bon état, Chevrières.
✆ 04 77 94 36 22
ou 06 84 71 44 96

Terrain

38 - Agriculteur recherche plantation de noyer.
✆ 06 76 46 60 92

58 - Vends pré 16 ha sur Fertrêve Ville-Langy (réf. 0802)
✆ 03 86 30 21 09

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière intéressante.
✆ 07 70 47 79 27

Divers

42 - Vds poêle bois charbon buches de 50 cm, servi 3 ans, prix 250 Ð.
✆ 04 77 24 80 19 HR

42 - Vds meuble miroir salle de bain 3 portes à poser sur meuble de vasque éclairé par spots 1,05 m x 1,05m. Vds grilles inox de séchave à fromages 63 x 51 cm.
✆ 04 74 26 00 69

69 - Vends 120 réhausses bois H 195 mm, bon état, adaptables sur palette euro pour stockage bouteilles ou autre.
✆ 06 07 47 84 19

Location

Agricole

26 - Mandataire de Collectivité familiale recherche investisseur pour terrain agricole propice pour les cultures de café, cacao ou autres, en Afrique francophone
✆ 06 21 70 16 67

Autre

12 - Location maison 6 personnes équipée, découvrez l'Aubrac - L'Aveyron - Aligot - Couteaux - Paysage - vaches (réf. 080C)
✆ 06 84 36 63 99

21 - Loue exploitation agricole de 30 à 100 ha, polyculture agrotourisme, vente directe, plusieurs élevages (réf. 080A)
✆ 03 80 84 33 32

Offre

Emploi

01 - Coop Agricole Bresse Maconnais 01 Pont de vaux recrute chauffeur livreur suite départ à la retraite. Livraisons auprès des expl. agri. du secteur de la Coopérative (nord du département de l'Ain et sud Saône et Loire). Livraisons d'intrants - engrais semences, aliments, produits de protections des cultures etc.... Cherche personne dynamique, autonome, motivée ayant le permis SUPER LOURD, FCOS et ADR si possible. Horaire : 35H annualisées. Envoyer CV + lettre manuscrite de motivation, à l'attention de Monsieur Passot :
Coopérative Agricole Bresse Maconnais
21 Avenue Adrien Thierry
01190 Pont de Vaux

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services















39 - Fruitière a comté gillois recherche second fromager cdi temps plein poste dispo 1 avril
✆ 06 08 82 87 26

69 - Cherche ramasseurs cerises juin/juillet poss. nourri prévoir couchage env. 8 h./jrs Brullioles.
✆ 06 10 90 25 85

69 - Entreprise travaux agricoles recherche chauffeur tracteur + tous matériels.
✆ 04 74 70 86 39

71 - Élevage charolais recherche salarié h ou f, sérieux, motivé, salaire + nourri-logé, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

74 - Exploitation bovin lait, recherche salarié autonome polyvalent et motivé. Traite, soins, conduite tracteur.
✆ 06 79 71 58 53

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite VEND entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ 06 80 03 12 03

Mariage

Rencontre

38 - Homme de 36 ans cherche dame entre 25 et 30 ans aimant la campgne, sérieux et durable pour vie à 2.
✆ 06 48 18 21 18

69 - Homme soixant. milieu agri. dés. rencontrer dame sérieuse âge 55/65 pour vie à 2 si entente. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'or - 69890 La Tour de Salvagny
✆ Réf 294

71 - Élég. franco africaine 42a, honn., soc., 2enfts, permis + vehicule, emploi fixe, cherc. rel. sér., fonder cple sain, H. 48/60a tendre, sinc., poss. vie alternée france/afrique, refus riche, curieux et aventuriers, bienv. dernier bébé, valeurs morale humaines pas matériel, délocalisable si affinité. Écrire à l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire à CS 70610 - 71010 Mâcon cedex, qui transmettra.
✆ avec la référence 789

Animaux

Bovin

01 - Vds veau mâle d'un mois Prim'Holstein homozygote sans corne. Fort potentiel. Issu schéma gène diffusion
✆ 06 26 72 64 19

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)
✆ 06 28 02 04 05

15 - Elevage salers, IBR A, vend taureaux 2 ans et 3 ans + génisses prêtes à saillir.
✆ 06 31 55 80 12

15 - Vends 5 doublonnes, 8 bourrettes, 1 doublon, le tout inscrit HBS, toutes garanties sanitaires.
✆ 06 85 57 76 13



21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Vends taureaux 2 ans Charolais, vêlage facile, TGS. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0301)
✆ 06 67 09 79 80

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, vend taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard vend taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage HBC vend 14 taureaux 12 – 16 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 050E)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Bon élevage Bio Montbéliard vend vaches en lactation et génisses pleines terme printemps (réf. 080D)
✆ 06 82 05 82 65

VENDS
GROS TAUREAUX
H.B.C, issus IA,
prêts à la monte, vêlages faciles
sur vaches et génisses.
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

38 - Vds vaches montb prêtes, fraiche vêlées, en lac., gest. charo., CL, idem IBR.
✆ 06 14 80 45 03 HR

38 - Vds génisses Laitonnes/charolaise + 6/18 mois.
✆ 06 82 79 50 87

39 - Vends taureau charolais 4 ans, élevage bio, 2 000 euros, très calme, excellents veaux
✆ 06 74 57 57 12

42 - Vds taureaux de 1 à 2 ans, inscrits HBCharolais, génisses de 2 ans, Ibra, TGS, Denis Vougy.
✆ 06 82 46 99 41

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage de reproducteurs Limousins, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux maigres au pré 1 et 2 ans, HBC. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 0504)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends 1 taureau 2 ans HBC, - veaux HBC ou non, IBRA, BVD, BES négatif - SCEA Martin - Montigny sur Canne. (réf. 06VB2)
✆ 03 86 50 05 60

58 - Elevage Charolais Vend taureaux 1 et 2 ans, Indem IBR, TGS. EARL Vacher Benoît - 58170 Poil (réf. 06VB1)
✆ 06 19 55 40 80

58 - Vends gros taureaux 2 ans Charolais, - veaux reproducteurs 14 mois HBC - bon gros Limousin 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0601)
✆ 06 72 26 48 56
06 78 97 54 52

58 - Vends veaux reproducteurs, plusieurs vêlages faciles, Celsius, Jolimome et sans cornes, IBR A, TGS, prix raisonnable. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 060F)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends taureaux CHAROLAIS HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ 06 50 19 42 35

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage Charolais HBC vend 5 taureaux de 2 ans et 10 de 1 an dont 3 sans corne et 5 vêlage facile, - 8 génisses de 2 ans. Colmont Guillaume - Cougny - 58240 St Pierre le Moutier (réf. 070D)
✆ 06 83 06 61 92

58 - Vends taureau 4 ans HBC, - veaux 1 an, - 1 veau à remettre, IBR A, TGS. Philippe Pigoury - St Aubin les Forges (réf. 0801)
✆ 06 60 28 76 91

58 - Vends 1 taureau de 3 ans Charolais et 7 taureaux de 2 ans Limousins et Charolais, BO, IBR A. GAEC Pannetier Simon - Neuilly (réf. 08VB1)
✆ 06 81 04 68 24

58 - Vends 2 laitonnes Salers, IND IBR (réf. 080E)
✆ 03 86 50 72 89

71 - Vds 5 taureaux HBC, issue de vêlage facile, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.
✆ 06 83 49 18 19
ou 06 70 13 23 25

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 060C)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Élevage Charolais vends bons taureaux 2 ans et un taureau adulte, TGS, liv poss, Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vds vaches char. pleines, vêl. fév., mars, av. et suitées, 1 brout. Lim. pour repro., orig. Caméos, 20 laitonnes char., cheptel indemne IBR.
✆ 06 20 71 54 47

71 - El. Char. HBC, EARL PACAUT Jean Marc, 71190 Laizy, VD taureaux de 2 ans, grand choix, avec ou sans cornes.
✆ 06 84 10 17 27

71 - EARL Limouzen, Milly, vend mâles, femelles limousins, 18 mois pour repro., HBL, mixte, lait.
✆ 06 86 83 84 64

71 - Vds taureaux charolais, 18 et 30 mois, non inscrits, prix raisonnables, TGS, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

71 - Élevage Pallot vend taureaux, 2 ans, HBC, hivernés au pré, livraison possible J.-C. Pallot, Oudry.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Vds 40 taureaux 22 mois, repro., HBC, TB qualité origine, liv., Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

74 - Vds vaches charolaises suitées, dociles, FCO IBR OK.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ 06 87 16 54 66

Caprin

38 - A retenir chevrettes et boucs Saanen nais. à partir 20/02/19 gr. lignées lait. TB origine, gros gabarits.
✆ 06 11 12 22 72

Ovin

38 - 10 agnelles Préalpes du Sud âgées de 1 an.
✆ 06 88 35 36 22

Porcin

69 - Vends truies pleines.
✆ 04 74 70 94 03

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 19 février au 2 mars le matin de 10 h à 12 h 30 - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 060E)
✆ 06 80 41 58 75

38 - Poule pondeuse de réforme élevage plein air 3 euros pièce Samedi 2 Mars 38470 Serre Nerpol.
✆ 06 37 48 24 06

Chien

26 - VDS 2 mâles Lagoto nés le 17/10/2018. N°SIRET 44757809700019
✆ 04.75.45.64.89 HR

38 - Vds chiots Jade Terrier, portée de 4, nés le 22/11/2018, 1 F 3 M Tat Mère : 250269608136207.
✆ 06 84 11 95 33

69 - A reserver 3 chiots femelle Berger Allemand né le 20/12/2018 non Lof n° mère 250268731053190 - SIREN 390880888.
✆ 04 74 26 30 71

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Travail à façon

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Nouveau site
agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 septembre 2018,

Madame Arlette Régine PRUNIER, en son vivant agent administratif, demeurant à GENLIS (21110), 10 Rue des Lilas, célibataire, née à AVALLON (89200), le 8 juin 1967, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 7 novembre 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, chargé du règlement de la succession, réf CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis.

AL210823375

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI PACADA

L'AGE du 30/10/2018 de la SCI PACADA, au capital de 10 000 €, rue François Mitterrand 21120 IS-SUR-TILLE, RCS DIJON 504235607, a décidé de transférer le siège social de la société Lieu-dit Champ Chien, 39120 ASNANS BEAUVOISIN, à compter du 30/10/2018 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence Radiation au RCS de DIJON et nouvelle immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER. Pour avis.

AL210823370

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

VIVACITI
SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
52, avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
RCS DIJON 537 482 044

Par décisions du 18/02/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 52, avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON au 14, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, ce à compter du même jour. Pour avis.

AL210823385

SARL G.R. CONSEIL

au capital de 11 500 euros
Siège social :
37 Avenue Lieutenant Gouby
52400 BOURBONNE LES BAINS
433 133 014 RCS CHAUMONT

L'A.G.E. du 01/02/2019 a décidé de transférer le siège social au 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT à compter du 01/02/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La même A.G.E. a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 218 500 euros par incorporation de réserves, le portant ainsi à 230 000 euros, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

La Société, immatriculée au R.C.S. de CHAUMONT, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du R.C.S. de DIJON.

Gérance : M. Christophe ROCARD, demeurant 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT

Pour avis

La Gérance

AL210823386

BARRE BOUCHETARD ATELIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 Avenue Jean Bertin
21000 DIJON
832 316 210 RCS DIJON

Selon acte du 14/01/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BARRE BOUCHETARD ATELIER a décidé de transférer le siège social du 8 Avenue Jean Bertin 21000 DIJON au 11 Rue Lesage 75020 PARIS à compter du 14/01/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL210823390

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DE CAPITAL

L'AGO a décidé, le 13.2.2019, d'augmenter le capital de la société DENIS BILLOD, NOTAIRE ET CONSEILS, SELARL, SELARL au capital de 1 000€, 3 Rue Du Docteur Vétérinaire Pierre Bordereau, 21320 Pouilly En Auxois, 513 536 227 RCS Dijon, par incorporation. Le capital est désormais de 250 000€. Mention au RCS de Dijon

AL210823380

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 18/02/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PUITS: Bois - Classification urbanisme : RNU

6 ha 21 a 84 ca - Bas des charmes: ZS-29 - Chemin des baines: B-402 - Combe poteulle: ZR-30-31-32-33-34-35 - Essarts de la loge: C-14 - Heuillottes: B-623 - La combe du puits: ZZ-15 - Les angles: D-232-233-234 - Maison talaborne: ZZ-54 - Petites parts et corrois: B-494-498 - Roche de buche et tissot: D-102

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER : Terre - Classification urbanisme : Carte Communale, zone A

MAGNY-SAINT-MEDARD

7 ha 96 a 78 ca ZB- 69[41]- 82 ZE- 1(A)- 1(B) ZH- 20(*)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose, sans engagement de sa part, de louer les biens fonciers suivants, par convention d'occupation provisoire et précaire :

Situation locative : Fonds occupé

BEAUNE - Surface sur la commune : 30 a 23 ca BN- 26

Vigne AOC Beaune 1er Cru - Classification urbanisme : PLU (en cours de révision) : zone A

POMMARD – Surface sur la commune : 27 a 29 ca AH 142, AH 146, AH 147

Vigne AOC Pommard Village - Classification urbanisme : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11/03/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210823396

MODIFICATION DE CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Constant JOUFFROY, Notaire à DIJON, le 13/02/2019, les associés du GROUPEMENT FORESTIER DE BOURBILLY, au capital de 4.778,00 €, ayant son siège social à THOSTE (21460) 3 rue des Genetois, immatriculé au R.C.S. de DIJON sous le SIREN 418 273 074, ont convenu de procéder à une augmentation de capital, au moyen de l'apport en nature d'un immeuble sis à VIC DE CHASSENAY (21140) pour un montant total de QUARANTE-NEUF EUROS (49,00 €) portant ainsi le capital social de QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (4.778,00 €) à QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT EUROS (4.827,00 €). Pour avis et mention.

AL210823381

MODIFICATION DE STATUTS

MICRO BRASSERIE DE L'ARQUEBUSE

Société par actions simplifié
au capital de 100.000 euros
Siège social : 2, Rue Nodot
21000 DIJON
832 296 644 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2019, Madame Julie NOIREL, 29 Rue des Fleurs – 21000 DIJON a été nommée en qualité de Directrice Générale Adjointe.il a également été décidé d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société aux activités de fabrication et commercialisation de vinaigre de bière et de limonade artisanale. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL210823160

THG.AR

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue au pré du bain,
21490 ST JULIEN
844 730 176 RCS DIJON

Le 28/01/2019, l'associé unique a décidé de remplacer la dénomination sociale «THG.AR» par «GHITO» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis La Gérance.

AL210823299

AVIS MODIFICATIF

MEGABROCHE
SARLU au capital de 3.000 euros
Siège social : 10 rue des Pommerets
21600 LONGVIC
804 424 075 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 02/01/19, l'associé unique a désigné en qualité de gérant à compter du 02/01/19 et pour une durée indéterminée : M. Gaëtan ROUSSEL dmt 10 rue des Pommerets - 21600 LONGVIC en remplacement de Mme Mélanie ROUSSEL, démissionnaire.

En conséquence la mention du nom du gérant à l'article 16 des statuts a été supprimé purement et simplement.

Aux termes de cette même AGE, l'associé unique a également décidé le transfert du siège et de l'établissement principal. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

«Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LONGVIC (21600) - 4 rue du Muguet»

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis, La gérance

AL210823367

SAS FOROLD 00116371

L'AGE du 30/10/2018 de la SAS «FOROLD», au capital de 500 000 ?, rue François Mitterrand 21120 IS-SUR-TILLE, RCS DIJON 532 025 459, a décidé, avec effet le 30/10/2018, de : -modifier l'objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts : Ancienne mention : acquisition, détention, gestion d'une participation représentant au moins 95% du capital social et/ou des droits de vote de la société SOFRALDI, société exploitant un fonds de commerce de type supermarché situé à IS SUR TILLE (21120), Rue François Mitterrand, sous l'enseigne INTERMARCHE. Prestation de services administratifs, comptables, financiers, animation et management de ses filiales. Nouvelle mention : acquisition, détention, gestion de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises exploitant un fonds de commerce de type supermarché sous l'enseigne INTERMARCHE. En conséquence, tout acte de disposition portant sur une ou plusieurs actions de ces titres et soumis à l'autorisation préalable des associés s ur décision extraordinaire. Prestation de services administratifs, comptables, financiers, animation et management de ses filiales.-transférer le siège social de la société Lieu-dit Champ Chien - 39120 ASNANS BEAUVOISIN, à compter du 30/10/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence Radiation au RCS de DIJON et nouvelle immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

AL210823371

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

SCI GAPATH
SCI au capital de 114 336,76 €
Siège social : 68, rue Chevreul - 21000 DIJON
419 163 084 RCS DIJON

Par délibérations du 28/12/2018, l'AGE a décidé, à compter du même jour, de réduire le capital social d'un montant de 113 586,76 €, pour le ramener de la somme de 114 336,76 € à la somme de 750 €, par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales, ainsi diminuée de la somme de 152,45 € à la somme de 1 €, de transférer le siège social du 68, rue Chevreul - 21000 DIJON au 12, rue de la côte aux moines - 21240 TALANT, de modifier l'objet social qui est désormais «l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat, de construction ou autrement ; la prise de participation dans le capital de toutes autres sociétés civiles immobilières» et de refondre les statuts. Modification sera faite au RCS de Dijon. Pour avis.

AL210823376

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à BRETIGNY du 31/12/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon 1, le 29/01/2019, dossier 2019 00006014 , référence 2104P01 2019 A 00410 ,

Aurélie CAUSERET demeurant 8 chemin de Raffenot à Bretigny (21), immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 503031494,

A CEDE : à, la société ATHENAIS, SARL dont le siège social est 8 chemin de Raffenot à Bretigny (21), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 844 735 449,
un fonds artisanal et commercial de soin de beauté et commerce de produits accessoires connu sous le nom ATHENAIS, que le vendeur exploite 8 chemin de Raffenot à Bretigny (21) moyennant le prix de 35.000 euros comprenant des éléments incorporels pour 25.000 € et des éléments corporels pour 10.000 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées à compter du 1/01/2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et la correspondance à l'attention de Maître Anne-Sophie COLAS MICHIELS, Avocat au barreau de DIJON, 14 rue Jean de Cirey - 21000 DIJON

Pour avis.

AL210823362

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI MAISON DIEU

Société civile immobilière
au capital de 1.829,39 euros
Siège social : R.N. 74 - Maison Dieu
21220 FIXIN
323 178 103 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 21 décembre 2018, il résulte que : Monsieur Gabriel GER, 22 Rue des Tilleuls – 21220 SAINT PHILIBERT, a été nommé Gérant à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur André ROUSTANT, 23 Rue Saint Jacques – 21000 DIJON, démissionnaire. Mention au RCS DIJON.

AL210822945

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie suivant acte sous seing privé en date à CHATILLON SUR SEINE et POUILLENAY des 20 décembre 2016 et 24 décembre 2016 pour une durée de 1 année à compter du 01 janvier 2017 tacitement reconductible, par Monsieur Frédéric TEUFEL demeurant à POUILLENAY (Côte d'Or) – rue du Pâtis, immatriculé sous le numéro RCS DIJON 491 581 336, au profit de la SARL ALLO ALMA, au capital 40 000 euros sise à CHATILLON SUR SEINE (Côte d'Or) – 34 rue de Cramont, immatriculée sous le numéro RCS DIJON 503 358 004 et portant sur l'autorisation de stationnement n°01/2006 sur la commune de BAIGNEUX LES JUIFS a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour avis : Monsieur Jérôme DALAS, es-qualité

AL210823357

SARL ROUSSEL DEBROUSSAILLAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 050 euros
Siège social : 4 place de l'Eglise
21121 Hauteville les Dijon
805 316 312 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 21 mars 2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Bertrand FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, pour une durée illimitée à compter du 21 mars 2018.

Pour avis, La Gérance.

AL210823377

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte ssp en date du 15/02/2019, M. PAMPULIM Pedro dont l'entreprise est située 242 rue du centre arco - 21160 MARSANNAY LA COTE et identifié sous le n° SIREN 335 026 035, donne en location gérance à la SARL TAXI ECHEZEAUX, dont le siège social est situé 33 route de boncourt - 21640 FLACHEY-ECHEZEAUX et immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 847 731 502, l'autorisation de stationnement n° 5 située sur la commune de Longvic (21600) et le véhicule taxi équipé des équipements réglementaires conformes, pour une durée d'un an à compter du 18/02/2019, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis unique

AL210823382

NON DISSOLUTION

MONDIALE VIANDE

SARLau capital de 500? Siège social : Boulevard Gaston Bachelard Centre Commercial de la Fontaine D'Ouche Bâtiment Kir 21000 DIJON 819 807 405 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 29/12/2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL210823361

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE MOYENS STEPHANE BROYER ET OLIVIER GUILLAUMOT

Société civile de moyens
au capital de 304,90 euros
Siège social : 8 place Monge
21200 BEAUNE
390 090 256 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Olivier GUILLAUMOT, demeurant Chemin du Dessus Des Bressandes – 21200 BEAUNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 place Monge - 21200 BEAUNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL210823165

SOCIETE CIVILE DE MOYENS STEPHANE BROYER ET OLIVIER GUILLAUMOT

Société civile de moyens
en liquidation au capital de 304,90 euros
Siège social
8 place Monge 21200 Beaune
390 090 256 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 décembre 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Olivier GUILLAUMOT, demeurant Chemin du Dessus Des Bressandes – 21200 BEAUNE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL210823168

CHRISTY'S CUIR

EURL au capital de 10 000 euros, siège social: 39 bis rue Pasteur 21200 BEAUNE, Siège de liquidation : 7 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE, 751 039 736 RCS DIJON. Le 31/12/18, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS

AL210823296

SCI DE L'ETOILE

Au capital de 1.000 €
Siège social
2 rue Chaume au Menelot
Z.I. Champ à la Perdrix
21140 Semur en Auxois
798 224 994 RCS Dijon

AVIS DE DISSOLUTION AVEC ARRÊT D'ACTIVITÉ

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/01/2019 la dissolution anticipée de la SCI DE L'ETOILE avec arrêt d'activité et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Vincent CROCHARD dmt 12 Sentier des Morottes – 21140 SEMUR EN AUXOIS.

La co-gérance assumée par lui-même et son épouse a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur.

AL210823358

CUMA DU RENAIS DES BŒUFS

à Fontangy
21390 PRECY SOUS THIL
N° d'agrément : 21/90/577
RCS Dijon : 378 338 560

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA DU RENAIS DES BOEUFS à compter du 15 novembre 2018, et désigné aux fonctions de liquidateurs :

- Jean-Louis PICHENOT demeurant à Fontangy - 21390 PRECY SOUS THIL

- Françoise LOICHOT demeurant à 21390 PRECY SOUS THIL

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie de Fontangy – 21390 PRECY SOUS THIL, Siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL210823368

EARL FERME DU MAGNY

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 7.623 euros
Siège social : Ferme du Magny
21310 BELLENEUVE
392 210 472 RCS DIJON

Par décisions en date du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2018 et sa mise en liquidation amiable.

Il a nommé en qualité de liquidateur, M. Philippe GRANDJEAN, demeurant à Ferme du Magny – 21310 BELLENEUVE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Ferme du Magny – 21310 BELLENEUVE, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur

AL210823387

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Le 01/02/2019, à MIMEURE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SELVA ERWAN Siège : 5 rue du Bois du Puits, Hameau THOREILLE, 21230 MIMEURE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS Capital : 1 500 euros Objet : travaux et prestations agricoles, entretien et aménagement d'espaces verts, pose de clôtures, de dallage, d'abris, achat, vente de matériaux, mobiliers, végétaux Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Erwan SELVA, demeurant 5 rue du Bois du Puits, Hameau THOREILLE, 21230 MIMEURE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL210823307

AVIS DE CONSTITUTION

Le 29/01/2019 à SAVIGNY LES BEAUNE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : UJ RESTAURATION

Siège: 5 rue Chanoine Donin, 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Objet: la création, l'acquisition par tout moyen, la transmission et l'exploitation directement ou indirectement de tout fonds de restaurant, hôtel, salon de thé, vente et

dégustation de produits régionaux et produits dérivés, brasserie

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital: 1 000 euros

Gérance : Jonathan URBANIAK, demeurant 30 rue de Mazeray 21190 MEURSAULT

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL210823326

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/12/18 il a été constitué une SC: LEDENTINE Capital: 123.000euros Siège social: 29 rue Arthur Rimbaud 21000 DIJON Objet social: Holding passive, la prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique Gérance : Mr Olivier BERTOT demeurant au 3 A rue de Ribotées 21000 DIJON Cessions de parts sociales: les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au

préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL210823350

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOLAY (21340) du 7 Février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : JAVICLA

- Siège : 6, place Monge & 1, rue Pierre Joigneaux - 21340 NOLAY

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 3 000 Euros

- Objet :

- exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel, restaurant, bar, activité de traiteur, fabrication, transformation et confection de tous produits touchant à ces activités

- toutes opérations de négociation, de commission

- achat et vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins,

- organisation de dégustation de vins et alcools,

- négoce de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, produits régionaux ou de terroirs, épicerie fine, articles ou objets relatifs à l'art de la table ou à l'art de la maison

- evènementiel, oenotourisme, organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, location de salles et d'espaces pour tous types de réception

- Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

- Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

- Président : Mme Virginie ROSSIGNOL demeurant à NOLAY (21340) 22, rue Marceau Petit

- Directeur Général : Mr Jacques ROSSIGNOL demeurant à NOLAY (21340) 22, rue Marceau Petit

La société sera immatriculée au RCS de DIJON

Pour avis

AL210823365

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 12/02/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AQUARIUMS & VIVIERS PRO

Siège : 32 A, Avenue de la République -

21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Objet : Entretien, achat et vente de tous types d'aquariums, viviers et bassins, neufs ou d'occasion. Achat et vente de tout matériel lié à l'aquariophilie, d'animaux marins et d'eau douce ainsi que de plantes et aliments d'aquariophilie, viviers et bassins. Location d'aquariums, viviers et bassins

Durée: 99 ans

Capital : 2 000 €

Gérance : M. Laurent QUINTON, demeurant 32 A, Avenue de la République – 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.

Immatriculation au RCS de : DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL210823366

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 7 février 2019 constitution de la SAS :

CHATEAU Bourgogne EVENTS

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 50 rue Chaudronnerie 21000 DIJON

Objet : Négoce de vins et spiritueux

Président : Mme Loudmila AHOSSI demeurant 50 rue Chaudronnerie 21000 DIJON

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions: les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

AL210823372

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 11 février 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI LA MARTINANCE

Siège : 9 rue Roulotte à LANTENAY (21370)

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation de la société au RCS de DIJON

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 Euros)

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 Euros)

Co-gérants : Monsieur Dominique FERRY et Madame Florence FERRY née NUSBAUMER demeurant ensemble à LANTENAY (21370), 9 rue Roulotte.

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés et hors descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

AL210823373

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suivant acte reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 11 février 2019, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI AFAL

Siège : 5 rue d'Estienne d'Orves à TALANT (21240)

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation de la société au RCS de DIJON

Objet : acquisition, administration, gestion par location, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, exceptionnellement, aliénation des immeubles devenus inutiles à la société

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 Euros)

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 Euros)

Co-gérants : Monsieur Franck MANIERE et Madame Agnès MANIERE née COGNARD demeurant ensemble à TALANT (21240), 5 rue d'Estienne d'Orves.

Immatriculation au RCS de DIJON

Cession de parts : existence de clauses d'agrément pour toute cession hors associés, hors ascendants et hors descendants.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

AL210823374

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signatures privées en date du 13 février 2019, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA TOUNE

Siège social : DIJON (21000), 22 rue du Petit Potet

Durée : 99 années

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 1000,00 Euros

Apports en numéraire : Monsieur Jean-Henri NÉNERT apporte la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Cette somme sera libérée ultérieurement sur simple appel de fonds de la gérance.

Mademoiselle Louise RÉROLLE apporte la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Cette somme sera libérée ultérieurement, sur simple appel de fonds de la gérance.

Cogérants : Mademoiselle Louise RÉROLLE, Monsieur Jean-Henri NÉNERT

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des

cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Immatriculation : RCS DIJON.

AL210823378

AVIS CONSTITUTIF

Aux termes d'un acte SSP fait à DIJON (21) en date du 07/02/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MONTRACHET

Siège : 17 rue Charles Paquelin - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire. Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Entre dans l'objet social la vente d'immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 1.500 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 100 parts de 15 euros.

Gérant : M. Ludovic MARTIN dmt 60 rue de Bel Air - 21000 DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance

AL210823383

CHONE & ASSOCIES - NOTAIRES 16 Place Jean Jaurès SAINT NICOLAS DE PORT

Suivant acte reçu par Me Franck DEL MARCO, notaire à St Nicolas de Port, le 13/02/2019 il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société unipersonnelle à responsabilité limitée. Dénomination sociale : BROKER AUDIOLOGIE WS. Siège social : 20 avenue de Kirn 21121 FONTAINE LES DIJON. Objet social : achat, revente, location et mise à disposition d'appareils et d'équipements en lien direct ou indirect avec l'audioprothèse, et avec l'activité d'optique. Durée : 99 ans. Capital social : 5000 euros. Gérance : M. Cédric KORBER, demeurant 20 avenue de Kirn 21121 FONTAINE LES DIJON. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL210823384

MPS21 Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 54 rue Jean de Réome, 21500 CREPAND

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CREPAND du 15 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MPS21

Siège : 54 rue Jean de Réome, 21500 CREPAND

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : tous travaux de terrassement courant et travaux préparatoires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe DALMASSO, demeurant 54 rue Jean de Réome, 21500 CREPAND.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

POUR AVIS. Le Président.

AL210823389

AVIS CONSTITUTIF

Aux termes d'un acte SSP fait à PONT-ET-MASSENE (21) en date du 13/02/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI Cabinet de Kinésithérapie LEFEVRE & BOUCHARD

Siège : 11 chemin rural « La Ferme de Champlon » - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire. Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Entre dans l'objet social la vente d'immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 2.000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 200 parts de 10 euros.

Co-gérance :

- Mme Laura LEFEVRE et M. Erwan BOUCHARD dmt ensemble 21 rue des Moulins - 21140 PONT-ET-MASSENE.

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des

associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance

AL210823395

NIÈVRE

DÉSIGNATION

MODIFICATIONS

LUNC Société par actions simplifiée au capital de 109 000 € Siège social : Avenue du Colonel Rossel - 58000 Nevers Caserne Pittie - Place d'Armes - Etage 3, Bâtiment 3 RCS Nevers 810 429 753

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire du 9 janvier 2019 l'assemblée générale a désigné en qualité de Président à compter du 9 janvier 2019 Madame Marine GENE, demeurant 24, rue du Cloitre Saint- Cyr - 58000 Nevers, en remplacement de Monsieur Alain BOUSSUGE. Aux termes du même procès-verbal, l'assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Wyllis SNELL de son mandat de Directeur Général à compter du 9 janvier 2019.

Pour avis

AL580823550

SUCCESSION

SCP Jean-Paul JACOB Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200)

Par testament olographe du 20/02/1995, Mme Laurence HUET, née à ST JOSEPH (97480) le 28/07/1930, dt à COSNE COURS SUR LOIRE, 58200, 97 bis rue des Frères Gambon, veuve de Mr Moïse SAQUET, décédée à BOURGES (18000) le 02/11/2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, suivant procès-verbal en date du 13/02/2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI DE NEVERS le 15/02/2019.

Les oppositions sont à former en l'Etude de Me Jean-Paul JACOB, chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL580823558

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL EPN

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 SEPTEMBRE 2018, il résulte que la société à responsabilité limitée EPN dont le capital social est de 38 112€ et est immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 404816456 a décidé de transférer le siège social du 9 RUE DU CDT ACHET à IMPHY au lieu-dit « Le Petit Moulin » à Imphy 58160, à compter du 01 septembre 2018.

En conséquence, l'article 4 des statuts des statuts a été modifié comme suit :ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au lieu-dit « Le Petit Moulin » à Imphy 58160

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580823415

SAS TBN

SASU au capital de 7500 euros Siège social : rue des Grands Jardins 58640 Varenne-Vauzelles 824122014 RCS Nevers. L'AGE du 01/01/2019 a transféré le siège social de la société au 930 quai Andre Malraux 58600 Garchizy à compter du 01/01/2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Nevers.

AL580823525

SARL NIEVRE ECO MATERIAUX

SARL au Capital de 8 000 € Siège social : 18 Rue de L'Eperon 58000 NEVERS RCS NEVERS N°519 495 204

Le 07/02/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 2 Rue des Grands Prés, 58660 COULANGES-LES-NEVERS.

Modification au RCS de NEVERS.

AL580823532

Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS 3 rue Henri Barbusse 58000 NEVERS

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SCI SYCOMORE

Forme : Société civile immobilière

Siege social : 13 rue des Montapins 58000 NEVERS

Capital social : 1 524,49 €

SIREN 352 471 148 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2018 enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 5 décembre 2018 dossier 2018 00025727 référence 5804P01 2018 N 00665, les associés ont décidé de transférer le siège social de la SCI SYCOMORE à compter du 9 octobre 2018 à l'adresse ci-après indiquée.

Ancienne mention :

13 rue des Montapins 58000 NEVERS

Nouvelle mention :

171 route de la Piscine 74220 LA CLUSAZ

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué aux registres du commerce et des sociétés de NEVERS et d'ANNECY.

Pour avis le notaire.

AL580823536

BAYT

SARL au capital de 1.200,00€ Siège social : PARIS (75015) 74, rue du Commerce 830 326 708 RCS PARIS

Aux termes d'un acte du 5/02/2019, il a été décidé du transfert du siège social au domicile du gérant 8, rue Jeanne D'Arc à Nevers (58000).

Gérant : BUCAILLE Francis demeurant 8 rue Jeanne D'Arc 58000 NEVERS

Mention au RCS de NEVERS.

AL580823538

SARL TANGO

Au capital social de 1.000 euros 3, rue du Dauphin 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN 840 806 608 RCS NEVERS

Par décisions extraordinaires d'associé unique du 05/02/19, il a été approuvé le transfert de siège social du 3, rue du Dauphin à ENTRAINS SUR NOHAIN (58410) à Route d'Orléans - La Normandie à ENTRAINS SUR NOHAIN (58410), l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL580823540

MODIFICATION DE CAPITAL

ETABILSSEMENTS BILLEBAULT

SARL au capital social de 25 000 Euros Siège social La Celle sur Loire - 58440 Myennes R.C.S. Nevers 320 926 249

Le 28.01.2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 25 000 euros à 23 500 euros.

Pour avis.

AL580823541

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

SAJ

SARL au capital de 15.000 € Siège social : 24, rue du Gros Orme 58200 COSNE COURS SUR LOIRE 843 194 861 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2019 que le capital a été augmenté en numéraire pour être porté de 1.000 € à 15.0000 €.

Pour avis, la gérante A. MICHEL.

AL580823568

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT:

70 a 53 ca - Les boulaises: A-654-655 ZONAGE PLU : ZONE N.A

Cmne de LIVRY

avec bâtiments habitation et exploitation :

36 ha 88 a 02 ca - Champ lafont: C-140 - Dechiffre de l etang: C-139 - Fortichy: C-143-144-145 ZN-89 - Les coques: C-146 - Les jalottes: ZT-1 - Les tardees: C-149-373[151]-375[152] - Pre de bout: C-141 - Pre de la maison: C-142(*)

Et, par extension, Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT:

11 ha 44 a 75 ca - Bruyeres de fortichy: F-5 - Champ du beau: F-166-167 - Etang debout: F-169 - Les quatre vents: F-162-163-164 - Pre debout: F-168

ZONAGE PLU : ZONE N.A

Cmne de MARZY

Biens loués en totalité:

10 ha 07 a 58 ca - Bois d ardenay: B-301-527[300]-529[302](*)[P1]

ZONAGE PLU : ZONE A

Cmne de SAINT-PARIZE-EN-VIRY:

2 ha 33 a 10 ca - Les trols: A-414-415

ZONAGE PLU : ZONE N.A

Cmne de VILLAPOURCON:

27 a 59 ca - La ruchette: D-1072 - Les chevaudrots: D-854-855

ZONAGE PLU : ZONE N

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11/03/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580823566

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l annonce N° AL 58723508 parue le 15 février 2019 concernant la «location gérance». Il convient de lire «**la SARL MON TAXI 58**» au lieu de Monsieur VAN DER SLEEN WILLIAM.

AL580823546

MODIFICATION DE STATUTS

Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS 3 rue Henri Barbusse 58000 NEVERS

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SCI LES PERRIERES

Forme : Société civile immobilière

Siege social : 31ter rue Faidherbe 58000 NEVERS

Capital social : 7 622,00 €

SIREN 380 800 243 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2018 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 19 décembre 2018 Dossier 2018 00027060 référence 5804P01 2018 N 00702, les associés ont décidé de transférer le siège social de la SCI LES PERRIERES à compter du 12 décembre 2018 à l'adresse ci-après indiquée.

Ancienne mention :

31ter rue Faidherbe 58000 NEVERS

Nouvelle mention :

421 rue Victor Hugo 58660 GARCHIZY.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes de la même assemblée générale, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant de ladite société, Monsieur Frédéric LURIER, né à PARIS (18ème arrondissement), le 28 septembre 1970, demeurant à GARCHIZY (Nièvre), 421 rue Victor Hugo.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis le notaire.

AL580823365

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

FRANCE EQUIPEMENT

SA à Conseil d'Administration au capital de 260.000 € Siège social : 7 rue Denis Papin Zone Industrielle 58641 VARENNES VAUZELLES 337 688 212 RCS NEVERS

Il résulte d'une délibération du conseil d'administration du 31 janvier 2019, les modifications ci-après à publier :

Anciennes mentions :

Président et Directeur Général : M. France LARTIGOT dt 20 route de Saint Jean – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES

Nouvelles mentions :

Président : M. France LARTIGOT dt 20 route de Saint Jean – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES

Directeur Général : M. Rudy LARTIGOT dt « Fontaine de Jaillac » - 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD

Pour avis, le conseil d'administration.

AL580823531

Maître Marie CHERAMY Notaire 3, rue Henri Barbusse 58000 NEVERS

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SCI VA-BLO

Forme : Société civile immobilière

Siege social : Barbeloup Tronsanges 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Capital social : 12 195,92 €

SIREN 403 200 538 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS le 4 janvier 2019 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 11 janvier 2019 dossier 2019 00764 référence 2019 N 00051, l'ensemble des parts sociales de la société civile immobilière VA-BLO ont été attribuées à Monsieur Jacky VACHER.

Monsieur Jacky Jean Charles VACHER, né à MARZY (Nièvre), le 29 janvier 1957, demeurant à TRONSANGES (Nièvre), 12 route Bleue – Barbeloup a été nommé gérant de ladite société.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis le notaire.

AL580823537

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

AVIS

I / Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul GAUTHRON notaire à GUERIGNY (58130) avec la participation de Me Sylvia JOUMIER notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 5 février 2019 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1 le 7 février 2019 Dossier 2019 00003319, référence 5804P01 2019N 00105, Madame Pascale LAPETOULE née BORNE demeurant à MOULINS (03000), 11, rue Rouget de Lisle a cédé à Madame Armandine GUERRIER née de VILLAINES demeurant à AZY-LE-VIF (58240), Les Petites Maisons l'intégralité de ses parts (soit 1000 parts n° 401 à 1400) qu'elle possédait dans la société SNC LAPETOULE ET VIEUSSENS dont le siège est à LUCENAY LES AIX (58380) 3 Bis Rue de Banville immatriculée au RCS de NEVERS n°325139996.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2019.

L'acte a été rendu opposable à la société par l'acceptation dans l'acte authentique de cession.

Madame GUERRIER ne sera pas tenue du passif antérieur à la présente publication, Madame LAPETOULE restant seule tenue de ce passif.

II / Aux termes d'une délibération des associés de ladite société en date du 5 février 2019 déposé aux rangs des minutes de Me J-P GAUTHRON le 7 février 2019 il a été constaté la démission de Madame Pascale LAPETOULE comme gérante et la nomination de Madame Armandine GUERRIER comme gérante qui a accepté.

De ce fait la société est administrée par deux gérants Madame Claude VIEUSSENS et Madame Armandine GUERRIER.

En outre par suite de la cession la dénomination de la société devient SNC VIEUSSENS ET GUERRIER.

Les articles 3 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Me Jean-Paul GAUTHRON

AL580823555

EARL DE LA CRUZE MEULOISE

Société civile au capital de 184 280,37 euros La Cruze - 58170 MILLAY RCS NEVERS - N° 329 570 634

Par acte sous seing privé du 15 janvier 2019, l'EARL DE LA CRUZE MEULOISE a été transformée le 15 janvier 2019 en :

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE LA CRUZE MEULOISE

SIEGE SOCIAL : La Cruze - 58170 MILLAY

GERANTS : M. Didier PERRAUDIN, Mme Joëlle LAUDET épouse PERRAUDIN et Mme Jodie PERRAUDIN, demeurant à « Lavault » - 58170 MILLAY

CAPITAL SOCIAL : augmenté à 397 327,86 euros et divisé en 26 063 parts de 15,244901 euros représentant des biens mobiliers et du numéraire

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 10 janvier 2019.

Pour avis, la gérance

AL580823559

CUMA D'AMAZY N° d'agrément : 58-350 RCS NEVERS 393 958 392

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « D'AMAZY » à Amazy, réunie le 24

Janvier 2019, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,

- de transférer son siège social de Chez Mr Goguelat Hervé Le Bourg – Amazy 58190 Tannay à 10 rue porte dessous – 58190 AMAZY.

Le Président de la CUMA

AL580823560

CUMA DE BRASSY
N° d'agrément : 58-048
RCS NEVERS 778 436 659

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE BRASSY » à Brassy, réunie le 18 Janvier 2019, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,

- de transférer son siège social de Chez Mr Richard Michel – L'Huis Carré – 58140 BRASSY à Montchelnot – 58140 BRASSY

Le Président de la CUMA

AL580823561

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SELARL DU DOCTEUR ERIC GENESTE ET ASSOCIES

Au capital de 2 000 euros
Siège : 4 avenue Jean Jaures
58150 Pouilly sur Loire
803 727 106 RCS Nevers

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant l'AGE en date du 28.12.18, il a été pris acte de la démission de Mme Marie Charlotte LEPORHO dmt 15 rue Jacques Hillairet 75012 PARIS en tant que co-gérant.

Avec effet au 31.12.18 De ce fait M. Eric GENESTE reste seul gérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de NEVERS.

Pour avis,

La gérance.

AL580823181

EARL DE GRATTECHIEN

Grattechien - 58310 Bouhy
Société Civile
au Capital de 250.000 euros
RCS Nevers - 422.665.398

Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2018, il a été procédé à l'augmentation de capital le portant à 356 000 euros et au remplacement du cogérant, M. POUILLOT Claude par M. POUILLOT Florian - domicilié 8 Grattechien - 58310 Bouhy

Pour avis, les gérants

AL580823554

SCI DU CANAL

Société Civile au capital de 1 524,49 €
Siège social : Lieudit « Vauzelles »
58300 DECIZE
399 105 402 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 30/10/2018, il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant à effet du 10/12/2016 de Mr Michel LARDENOIS décédé.

AL580823563

POURSUITE D'ACTIVITÉ

BON ET FILS SARL

SARL au capital social de 20 000 Euros
Siège social : 8 quai du Sanitas
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 341 241 453

Suivant décision en date du 24.01.2019, l'Assemblée Générale, conformément, à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite de l'exploitation de la société.

Pour avis.

AL580823562

DISSOLUTION LIQUIDATION

MORVAN TOP LOISIRS

Le gérant a décidé, le 31.1.2019, la dissolution anticipée de la société MORVAN TOP LOISIRS, SARL au capital de 7 622,45€, 19 Boulevard De La République, 58120 Chateau-Chinon, 390 185 957 RCS Nevers, au 31.1.2019, désigné liquidateur Mr FELZINES Didier, 14 Chemin De La Roche, Vermenoux, 58120 Chateau-Chinon et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Nevers

AL580823530

L'ART DE L'OMBRE

Société à Responsabilité Limitée Liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : LA CORVEE, 58170 CHIDDES
Siège de liquidation : CHATEAU-GAILLARD, 58170 MILLAY
529617896 RCS NEVERS

L'AGE réunie 28/01/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M Yannick LONGET, demeurant CHATEAU-GAILLARD

58170 MILLAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé CHATEAUGAILLARD 58170 MILLAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de NEVERS

Pour avis

Le Liquidateur

AL580823542

L'ART DE L'OMBRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : La Corvée 58170 Chiddes
Siège de liquidation : Château-Gaillard
58170 Millay
529617896 RCS Nevers

L'AG réunie le 28/01/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Yannick LONGET, demeurant CHATEAUGAILLARD 58170 MILLAY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de NEVERS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL580823543

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE LABOUR
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 17 rue Paul Vaillant Couturier,
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
17 rue Paul Vaillant Couturier -
58000 NEVERS
328 061 882 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Régis LABOUR de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL580823548

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

GAEC DE BRAIN EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : La Foire de Brain
58300 DECIZE
Au capital de 181 658,24 euros
R.C.S. Nevers - 325 398 139

L'assemblée générale réunie le 4 février 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2018, déchargé Mrs MILLEROT Gérard et Gilles de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, les liquidateurs.

AL580823556

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/02/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AE2S CONSEIL Objet social : réalisation de prestations de services et formation en gestion, informatique de gestion et organisation Siège social : 3 chemin des Chandons, 58180 Marzy. Capital : 4000 ? Durée : 99 ans Président : Mme PILLOT Sophie, demeurant 13 allée de l'Orangerie, 94480 Ablon-sur-Seine Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580823527

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date du 6 février 2019 FORME : société à responsabilité limitée DENOMINATION : MCS – SYLVAIN CHAVANTON SIEGE SOCIAL : PLANCHEZ (Nièvre) – Les Montées OBJET : - la couverture, la maçonnerie, la plomberie, la vente et l'installation d'appareils de chauffage, le terrassement et l'aménagement des combles DUREE : 99 ans CAPITAL : 5.000 euros GERANCE : Monsieur Sylvain CHAVANTON demeurant à PLANCHEZ (Nièvre) – Les Montées IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS Pour avis : le gérant.

AL580823535

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/01/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CARROSSERIE ARSEN Objet social : Carrosserie, peinture automobiles Siège social : 69 rue de la fausse aux loups, 58000 Nevers. Capital : 1.000 ? Durée : 99 ans Président : M. BABAEV ARSEN, demeurant 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer au vote et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède. Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580823539

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à REMILLY en date du 13 février 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : HOME EVENTS CHATEAU ST MICHEL, SIEGE SOCIAL : Château Saint Michel, REMILLY (Nièvre) OBJET :Location de salle pour évènementiels (séminaires, réception, mariage, inauguration,...), location ponctuelle de chambres avec petits dejeuners, location organisation de chasses. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 10 000 euros PRESIDENT : Monsieur Antoine FEIDT, demeurant 5 rue du Mullerthal, CHRISTNACH (LUXEMBOURG), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL580823547

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/12/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : R.S.P Objet social : Travaux de revêtements des murs et sols Siège social : 3, route d'Auxerre, 58500 Clamecy. Capital : 5.000 ? Durée : 99 ans Président : M. Acciaro Vincenzo, demeurant 3, route d'Auxerre, 58500 Clamecy Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cessions soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580823549

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/02/19 à NEVERS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

DENOMINATION : AUTO-ECOLE AVENIR.

SIEGE SOCIAL : 6 bis rue du Portugal - 58000 NEVERS.

OBJET : l'enseignement de véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, la formation professionnelle du domaine des transports, la location de véhicules avec ou sans chauffeur, location de matériels.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 5 000 euros.

GERANCE : Madame Pascale PANIER demeurant à BICHES - 58110 - Le Terreau.

Pour avis et mention
La Gérance

AL580823564

AVIS -DE CONSTITUTION

Avis est donné à la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAGNY'TIF

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 4, rue du Vieux Magny – 58470 MAGNY-COURS

Objet : L'exploitation de tous salons de coiffure et d'esthétique.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Présidente : Mme Cécile PERRIOT dt 8, rue des clous – 58470 MAGNY-COURS

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte.

Agrément : Toute transmission d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis,

Mme Cécile PERRIOT, Présidente.

AL580823565

YONNE

NOMINATION

SAS ROUTES ET CHANTIERS MODERNES

« Les actionnaires de la SAS ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, RCM, capital : 1.700.500 €, siège social : Zac des Vauguillettes à 89100 SENS, RCS SENS 707.280.236, réunis en AGO le 12.02.2019 ont constaté la démission de M. Yves GALLET de ses fonctions de Directeur Général le 12.02.2019. Ils ont décidé de nommer M. Patrice QUILLOUX, demeurant 15 Rue de la Commune de PARIS 91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 12.02.2019 pour une durée de trois exercices qui se terminera le jour de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31.12.2021.

AL890823625

GRAND JEU
RÉUSSIR Nourrir votre performance
SIMA Hall 5A Allée K n°34
SIA Hall 1 Allée N n°016
SIMA 24 au 28 février 2019
salon international de l'agriculture 23 février au 3 mars 2019

1er LOT VALEUR DU LOT 3 864 HT
SIMA STAND 5B F 039
POLARIS



Mise à disposition pour 3 semaines d'un Polaris Ranger XP 1000
- Moteur ProStar 4 temps bicylindre 999cc EFI, refroidissement liquide
- Système AWD Haute Performance - 4 roues motrices débrayables
- 4 freins à disques hydrauliques
- Capacité de traction : 1000 kg Capacité de chargement : 454 kg
- Homologation Tracteur Européen (3 places)

Plus d'infos sur www.polarisfrance.com

2e LOT VALEUR DU LOT 1 250 HT
Tama



Tama France SAS
5 filets TamaNet+ 4500 m
Le filet TamaNet+ vous offre une autonomie incomparable, une résistance maximale et la technologie bord à bord.
- Fiable, sans soucis de pressage
- La garantie de balles parfaites
- Compatible avec toutes les presses
- Performant en toutes conditions de pressage

Un agriculteur sur deux dans le monde utilise du filet Tama.

3e LOT VALEUR DU LOT 1 000 HT
Agri Carb
SIMA STAND 6 F 041

Bon d'achat à valoir dans le catalogue 2019
AGRICARB est le leader européen sur le marché de la pièce d'usure agricole au carbure de tungstène.



4e LOT VALEUR DU LOT 429 HT
AXE ENVIRONNEMENT
www.axe-environnement.eu

Une casquette ventilée Power Cap®
SIMA STAND 6 B 007
La protection idéale contre les poussières, 8h d'autonomie.



5e LOT VALEUR DU LOT 221 HT
AXE ENVIRONNEMENT
www.axe-environnement.eu

Fuel-It
Le capteur de niveau qui rend votre cuve intelligente. Avec une mesure de niveau par jour, suivez votre consommation au fur et à mesure de la saison sur votre PC ou votre smartphone. Comprend le capteur et un an d'abonnement à la plateforme.



Pour JOUER, C'EST FACILE !

Remplissez un formulaire de participation avant jeudi 28 février 2019 à 17h pour le salon SIMA et dimanche 3 mars 2019 à 17h pour le salon SIA.
- Via le site jeu.reussir.fr
- Via les bornes d'enregistrement numérique sur le stand REUSSIR.
- Via la billetterie disponible sur les stands des sociétés partenaires, bulletin à déposer dans les urnes prévues à cet effet sur ces stands.

EXTRAIT DU REGLEMENT : RÉUSSIR SA avec l'ensemble de ses sociétés éditrices actionnaires du Groupe RÉUSSIR en collaboration avec les sociétés POLARIS, TAMA France, AGRICARB, AXE ENVIRONNEMENT organisent du 23 février au 3 mars 2019 dans le cadre du Salon de l'Agriculture au Parc des Expositions de Paris (75), et du 24 février au 28 février 2019 lors du SIMA au Parc des Expositions de Villepinte (93), un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat. Pour participer, il suffit de remplir complètement, via les bornes d'enregistrement numérique sur le stand REUSSIR SA Hall 5A allée K n°34 sur le salon SIMA 2019 ou Hall1 allée N n°016 sur le salon SIA 2019 ou via l'application en ligne, un formulaire de participation ou via la billetterie (bulletin papier) mise à disposition sur les stands des sociétés partenaires du jeu, bulletin à déposer dans les urnes prévues à cet effet, sur ces stands, au plus tard jeudi 28 février 2019 à 17 heures pour le salon SIMA et dimanche 3 mars 2019 pour le salon SIA. Tout enregistrement ou bulletin incomplet et/ou illisible sera considéré comme nul. Un seul enregistrement ou bulletin par exploitation agricole étant accepté. Aucune contestation ni réclamation intervenant après la clôture du jeu ne pourra être admise. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonée de renseignement après l'opération. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison, la présente opération devait être écourtée, prolongée, modifiée, reportée ou annulée et décline toute responsabilité pour tout incident ou accident qui pourrait se produire pendant la durée de jouissance du prix. Les lots offerts pour ce jeu RÉUSSIR ne pourront être ni échangés contre d'autres biens ou prestations, ni être remboursés du montant de la valeur commerciale ; les valeurs commerciales des lots étant données à titre indicatif, peuvent faire l'objet de modifications de la part des fournisseurs. En cas de cessation d'activité de la ou des sociétés partenaires de ce jeu concours ou pour toutes autres raisons ne dépendant pas directement de REUSSIR, REUSSIR, ne peut être tenu pour responsable du ou des lots qui ne pourront être alors fournis par cette ou ces dites sociétés. Rien ne pourra alors être exigé en compensation. Le présent règlement est déposé auprès de la SCP LAUZANNE-ANDRE, Huissiers de justice, 13 avenue du Général de Gaulle, 94240 L'HAY-LES-ROSES, et affiché sur le stand RÉUSSIR. Pour obtenir une copie du règlement de ce jeu, il suffit d'en adresser une simple demande par courrier auprès du service commercial de RÉUSSIR, 4-14 rue Ferrus - Hall B - CS 41 442 - 75683 PARIS cedex 14. Toute participation à ce jeu entraîne l'acceptation du règlement. Visuels non contractuels.

POLARIS Tama Agri Carb AXE ENVIRONNEMENT

TRANSFERT DE SIÈGE

GONCALVES LECLERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 rue du Château
89600 GERMIGNY
503635120 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GONCALVES LECLERE a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Château, 89600 GERMIGNY au 12 Rue de l'Est, Montleu, 89600 ST FLORENTIN à compter du 01/02/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL890823396

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATELIER MARCHELLI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue du Guindard
89360 VILLIERS VINEUX
840 439 525 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 février 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6 Rue du Guindard, 89360 VILLIERS VINEUX à Route Nationale N°7 - 89360 PERCEY, à compter rétroactivement du 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890823557

TRANSFERT DE SIEGE

DEL'TA Société à responsabilité limitée à associéunique au capital de 7 622,45 euros Siège social : 6 rue du Centenaire - 89110 SOMMECAISE 381 760 883 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 9 janvier 2019, l'associée unique et cogérante de la société DEL'TA susvisée a décidé de transférer le siège social qui était 6 rue du Centenaire - 89110 SOMMECAISE, au 33 rue Haute des Chevaliers - 89110 LA FERTELOUPIERE, et ce à compter du 9 janvier 2019. L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL890823569

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

À LA MAISON

EURL au capital de 1.000 €

25 ROUTE DE PARIS, 89380 Appoigny

804066116 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 15/11/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 2A RUE DE LA FOSSE AUX ANGLAIS, 89380 APPOIGNY, à compter du 15/11/2018.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL890823576

SCIL TURGUT

Société Civile Immobilière de Location
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Chemin des Ladres
89100 SAINT DENIS LES SENS
529 281 875 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de SAINT DENIS LES SENS (89100), 8 chemin des Ladres à SENS (89100), 1 rue Voltaire, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis,

AL890823581

SARL LIGERON FERMETURES

SARL au capital de 5 000,00 Euros
41 Avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 539 539 866

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 Janvier 2019, l'associé unique a décidé :

de transférer le siège social à AUXERRE (89000), 52 Rue du Moulin du Président à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article n°4 des statuts.

L'article 4 a été modifié en conséquence.

RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890823585

TRANSFERT DE SIEGE

MENUISERIE GENERALE LONGUET RENAUD Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 2 rue de l'Église - 89320 VILLIERS-LOUIS R.C.S. SENS 825 143 571 Aux termes d'une décision en date du 18 janvier 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social qui était fixé 2 rue de l'Eglise - 89320 VILLIERS-LOUIS au 1 bis route du Relais de la Poste 89320 VILLIERS-LOUIS. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance

AL890823588

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl BMC** 24 Grande rue 89290 JUSSY. RCS Auxerre 818000762. CIP 4081

AL890823615

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Pascale Odile Marguerite COHU** épouse MILOT Centre Commercial RAMI 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 339184202. CIP 4059.

AL890823616

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS GMCL. AUTOS** 33 avenue d'Egriselles 89000 AUXERRE (réparations, dépannage). RCS Auxerre 823402581. CIP 4142. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890823607

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS à associé unique SO' FOOD** 3 rue d'Egleny 89000 Auxerre (restauration rapide). RCS Auxerre 818149262. CIP 4143. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL890823608

S PH.TH LE PAVE DU CHEVILLARD

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS PH.TH LE PAVE DU CHEVILLARD** 23 boulevard Pierre Larousse 89130 Toucy (Café - restaurant). RCS Auxerre 404162588. CIP 4144. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890823609

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SCOPARL TRANSPORT COLIS EXPRESS 89** 28 chemin de la Chapelle - Parc Technologique de la Chapelle 89470 Monéteau (transports public). RCS Auxerre 447514217. CIP 4145. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890823610

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique LEMAIRE INVEST** 5 rue Alexandre Marie 89000 Auxerre (prise de participations). RCS Auxerre 797946910. CIP 4146. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890823611

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl à associé unique ACDMD** 2 route de la Fontaine Saint Charles 89580 Coulangeron (entreprise en bâtiment). RCS Auxerre 789424363. CIP 4147. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890823612

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique CPC** 7 Grande rue 89800 Chemilly-sur-Serein. RCS Auxerre 532938537. CIP 4077.

AL890823613

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/02/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LE PANIER D'OR** 31 rue de Paris 89200 Avallon (alimentation générale). RCS Auxerre 813719036. CIP 4120. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL890823614

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 05/02/2019 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique SYM** 5 Avenue de Worms 89000 Auxerre (vente de vêtements) RCS BOBIGNY 753.384.437, au profit de la société BSH DIFFUSION 20 Avenue Prat Gimont 31130 Balma (RCS TOULOUSE 424 695 757) et de la société E.MIROGLIO FRANCE, SAS en cours d'immatriculation au RCS de Pontoise.

AL890823617

Jugement du Tribunal de Commerce de RENNES en date du 23/01/2019 autorisant la modification du plan de cession de la **SAS CHARPENTES FRANCAISES** ZI le Champ de la Lame Route de Stigny 89160 Ancy le Franc (charpentes en bois), RCS RENNES 392.046.983, en ce qu'il autorise la substitution, à EIFFAGE CONSTRUCTION, de la société EIFFAGE CONSTRUCTION SAVARE (RCS CAEN 843.745.761).

AL890823618

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 04/02/2019prononçant la résolution du plan de sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS NATION CHAUSSURES** 25 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de chaussures) RCS PARIS 632 043 147. Désigne Administrateur judiciaire : la SELARL GUILLAUME LAUREAU prise en la personne de Me Guillaume Laureau 7 rue Jean Mermoz 78000 Versailles. Les créances sont à déclarer au Mandataire judiciaire: la SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com dans les deux mois de la publication au Bodacc, à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL890823619

SCI DU TOURISME

Société Civile Immobilière
Au capital de 152,45 €
Siège social transféré
du 1 Avenue du Metz
89144 LIGNY LE CHATEL
au 6 route d'Auxerre
89230 PONTIGNY
RCS AUXERRE 341 790 194

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2019, le siège social de la société a été transféré à compter du 1er janvier 2019 du 1 Avenue du Metz - 89144 LIGNY LE CHATEL à l'adresse suivante : 6 Route d'Auxerre 89230 PONTIGNY

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification sera faite au RCS.

Pour avis, le gérant

AL890823605

MODIFICATIONS

CEGACE - SAS au capital de 2.000 € - Siège social : 30 rue de Paris - 89100 SAINT DENIS LES SENS - 829 867 555 RCS SENS Suivant AGOE du 13/12/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Grande rue - 89100 FONTAINE LA GAILLARDE à compter du 14/12/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS

AL890823628

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DU CAPITAL

TECHNO-TEXTILES DE BOURGOGNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 Rue d'Amsterdam - BP 50
89470 MONETEAU
502 321 607 RCS AUXERRE

Par décision des associés en date du 6 février 2019, le capital social a été réduit de 100 000 euros à 90 000 euros par rachat et annulation de 40 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE à l'issue de la présente publication.

AL890823598

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne n° 1508 le 04/01/2019, AL890123184, relatif à la dissolution anticipée de la société «SCI DU 27 RUE DU GENERAL LECLERC», il fallait lire le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et non au siège social.

AL890823572

AVIS DE PUBLICITE RECTIFICATIF

Suite à l'avis paru le 23/11/2018, la SASU SCHOLLAERT ELECTRICITE sera inscrite au RM de l'YONNE. Pour avis, le représentant légal.

AL890823629

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 9 avril 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89) 16 rue des Tillots

de 110 m² environ. Elevée sur rez-de-chaussée et étage, **de 4 pièces**, avec **garage**

Sur un terrain de 05 a 74 ca. Occupée (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 66.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge

de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,**

Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou,

89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 27 mars 2019 à 11 Heures

AL890823567

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 9 avril 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON à CHICHERY (89)

10 bis rue du Puits d'Hiver de **93 m² environ.** Elevée sur rez-de-chaussée et étage, de **3 pièces**, avec **cave** et **garage**

Sur un terrain de 04 a 25 ca. LIBRE (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 32.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Lundi 25 mars 2019 à 14 Heures

AL890823596

MODIFICATION DE STATUTS

MBC HABITAT SARL

Cabinet Samia CHENOUNA 15 rue de la Chainette 89000 Auxerre MBC HABITAT SARL au capital de 5000 ? Siège social : 1 RUE TRAVERSE, 68310 Wittelsheim 792 535 262 RCS de Mulhouse L'AGE du 31/12/2018 a décidé de : - Transférer le siège social de la société 3 BIS BD DE LATTRE DE TASSIGNY, 89210 Brienon-sur-Armançon, à compter du 01/01/2019 - Nommer en qualité de Gérant Mme BIZID SARAH, demeurant 3 RUE DES BRUYERES, 89600 Vergigny, en remplacement de M. MOKNI HICHEM Départ du Gérant : M. MOKNI HICHEM, demeurant 1 RUE TRAVERSE, 68310 Wittelsheim Radiation au RCS de Mulhouse et réimmatriculation au RCS de Sens

AL890823487

UNIVERSALE CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
à associé unique au capital de 500 €
Siège social : 19 boulevard du pont Neuf
89100 SENS
837 915 586 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 1er janvier 2019, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de Président, à compter du 1er janvier 2019 M. Fabrice YALAP, demeurant 27 avenue Anna de Noailles 95200 Sarcelles en remplacement de M.MUNTEANU Petru, démissionnaire. Il a été également décidé de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/01/2019

Nouvel objet social : Maçonnerie, pose de plaques de plâtre, peinture intérieur et extérieur, achat et ventes de biens immobiliers et toutes activités connexes et complémentaires,

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

Le représentant légal.

AL890823583

SCI LES BRUYERES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social 51 rue du Maréchal Delattre de Tassigny - 95120 Ermont
448 118 703 RCS Pontoise

Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société à responsabilité limitée SCI LES BRUYERES a décidé de transférer le siège social du 51 rue du Maréchal Delattre de Tassigny - 95120 ERMONT au 2 rue Léopold Garnuchot – 89390 RAVIERES à compter rétroactivement du 2 octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article « SIEGE SOCIAL » des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 448 118 703 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Aux termes de cette même Assemblée, les associés ont pris acte de la décision prise par Monsieur Guillaume GAUTHEREAU de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Pierre GAUTHEREAU, demeurant 2 rue Léopold Garnuchot – 89390 RAVIERES, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 2 octobre 2018.

AL890823589

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite
au Barreau de Paris
153 bld Haussmann-75008 PARIS

BERNER

SARL au capital de 5 100 000 Euros
Siège social : ZI Les Manteaux
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
506 950 211 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29/01/2019, il a été décidé d'étendre l'objet social de la Société pour y inclure l'activité annexe de transport des marchandises de la Société chez ses clients, en exclusion de tout transport pour le compte d'autrui.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL890823590

NESTAFFAIRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros Siège Social : 5, Route de Dilo (89320) ARCES DILO 510 264 864 RCS SENS Par AGE du 17/12/2018, les associés ont : transformé la société en SAS à compter du 01/01/2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : SARL Nouvelle mention : SAS Administration : Ancienne mention : Gérant : Mr Fabrice NESTOR, demeurant Rue Duzer Sainte Rose à 97115 SAINTE ROSE (Guadeloupe), Nouvelle mention : Président : Mr Fabrice NESTOR, demeurant Rue Duzer Sainte Rose à 97115 SAINTE ROSE (Guadeloupe). Mentions complémentaires Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

AL890823600

MERMOZ PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 34-36, avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
481 988 699 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 janvier 2019, il a été décidé de transformer la société à responsabilité limitée en Société par Actions Simplifiée à compter du 16 janvier 2019, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régissent désormais la

société.

La dénomination de la société, son objet social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 8.000 €uros.

Les dispositions suivantes donnent lieu à publicité :

FORME : Société par Actions Simplifiée ;

CAPITAL SOCIAL : 8.000 €uros divisé en 400 actions de 20 €uros ;

PRESIDENT : La société LOGIFLOWS, dont le siège social est fixé à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement négociables.

Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité simple des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

? Aux termes du procès-verbal de la décision du Président en date du 16 janvier 2019 :

• Madame N'DIAYE Stéphanie, demeurant à LAVAL (53000) 5, rue Berthier

• Monsieur MATHÉ Gaël, demeurant à MONTREUIL SUR LOIR (49140) 1, Allée de la Musardière

• Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à AUXERRE (89000) 1, Place Nungesser et Coli

• Monsieur ADRION Jérôme,

AL890823606

EARL DOMAINE DES QUATRE SAISONS

EARL au capital de 748 100 euros - Siège social : 4 rue de la Gare – 89800 CHEMILLY-SURSEREIN - 450 188 032 RCS AUXERRE - Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2019, les associés ont : - transformé la société en Société civile d'exploitation agricole avec comme nouvelle dénomination « DOMAINE DES QUATRE SAISONS ». - décidé d'augmenter le capital de la société de 451 900 euros, portant celui-ci à la somme de 1 200 000 euros. - nommé M. Peter DA COSTA, demeurant à ÉPINEUIL (Yonne), 8 rue du Lavoir, aux fonctions de cogérant pour une durée non limitée. - transféré le siège social à ÉPINEUIL Yonne – 89700), 3 rue des Plantottes. - modifié les clauses d'agrément : Cessions libres entre associés, cession libre de M. Dominique DETOLLE à Mme Sandrine DETOLLE. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire. Pour avis, la gérance.

AL890823626

CESSION

CESSION

Suivant acte SSP du 29/01/2019 à SENS et enregistré le 01/02/2019 à : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1 dossier 2019 00003556, référence 8904P01 2019 A 00282

M. Max RABACHE et Mme Eve DEMESSANCE, épouse RABACHE demeurant au 10, rue Pierre Brossolette Aix-en-Othe – 10160 AIX VILLEMAUR PALIS

Ont vendu à La Société AU BON FOURNIL SASU au capital de 500 €, 35, grande rue – 89600 SAINT FLORENTIN, RCS d'AUXERRE 845 290 121, représentée par son associée unique-Président M. Hamimi IMAKHLAF

Un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE sis et exploité, sous l'enseigne « AU BON FOURNIL » au 35, Grande rue – 89600 SAINT-FLORENTIN pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le Numéro SIRET 511.287.3930.0017, code APE 1071 C,

Moyennant le prix de 50.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 30.000 € et aux éléments corporels pour 20.000 €

L'entrée en jouissance intervient à compter du 29 Janvier 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la Loi, au siège du fonds vendu susmentionné pour la validité, et au siège social du séquestre, BUREAU JURIDIQUE DES ENTREPRISES, sis 75 bis Avenue Marceau – 75116 PARIS, pour la correspondance, où domicile a été élu à cet effet.

AL890823584

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

DOHIMA SASU

Liquidation Judiciaire simplifiée du 02/05/2018

4 Boulevard de la Côte aux Pigeons - Z.I. des Vauguillettes - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 février 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890823559

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SC AGRIVERT

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2019, les associés d'AGRIVERT société civile au capital de 160930 euros ayant son siège social 44 Rue des Grandes Chenevières 89480 ANDRYES immatriculée 791952898 RCS AUXERRE ont entériné la nomination de M. Vincent CINTRACT demeurant 44 Rue des Grandes Chenevières 89480 ANDRYES, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Christophe CINTRACT, décédé.

Pour avis

La Gérance

AL890823484

TERRA GREEN

Au terme d'une décision en date du 31 janvier 2019, l'assemblée générale mixte de la société TERRA GREEN, société en nom collectif, au capital de 1000 euros, dont le siège social est 44 Rue des Grands Chenevières 89480 ANDRYES, immatriculée 793169723 RCS AUXERRE, a pris acte du décès de M. Christophe CINTRACT, cogérant, et a décidé que M. Vincent CINTRACT demeurerait seul gérant.

Pour avis

La Gérance

AL890823489

SCI DES TEILLATS

Société Civile Immobilière
au capital de 80 721,75 €
Siège Social : 2 rue des Teillats, Marrault
89200 MAGNY
RCS AUXERRE : 414 474 148

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11/02/2019, il a été constaté le décès de l'un des co-gérants, savoir :

- Monsieur Jean-Pierre GUYARD, demeurant à MAGNY (89) 2 rue des Teillats, Marrault,

Nouvelle mention : Sont nommés en qualité de co-gérants de la Société, avec faculté d'agir ensemble ou séparément :

Monsieur Pierre-Olivier GUYARD

Monsieur Arnaud GUYARD

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le gérant

AL890823568

CHANGEMENT DE GÉRANT

À LA MAISON

EURL au capital de 1.000 €

25 ROUTE DE PARIS, 89380 Appoigny

804066116 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 31/10/2018, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 01/11/2018 :

- Mme MELISSA PECHENOT, demeurant 18 CHASSEIGNE, 89240 Diges (nomination)

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL890823577

SCIL TURGUT

Société Civile Immobilière de Location
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 Chemin des Ladres
89100 SAINT DENIS LES SENS
529 281 875 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision collective en date du 30 janvier 2019, Madame Hacer TURGUT, demeurant 3 rue de Lorraine, 89100 SAINT DENIS LES SENS, a été nommée co-gérante de la société à compter du 30 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Mehmet TURGUT, démissionnaire.

RCS Sens

Pour avis,

AL890823580

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AMPL

L'AGE du 21/01/2019 de la SARL « A. M. P. L. », capital 100.000 €, Siège social : Z.A. - Avenue Noue Maroue 89230 LIGNY LE CHATEL, 351 229 166 R.C.S. AUXERRE, prenant acte de la demission du gérant, a décidé de nommer pour le remplacer, à compter du 1/1/2019, Monsieur Gilles CORNOU demeurant SEIGNELAY (89), 11 rue Saint-Anne.

AL890823630

➜ NON DISSOLUTION

SARL BOUCHERIE LA FLORENTINNOISE

SARL au capital de 6 500,00 euros
Siège social : 11 Rue de la Terrasse
89600 SAINT FLORENTIN
RCS SENS: 822 841 052

Aux termes d'une délibération en date du 12 Février 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL890823575

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL BOUFFETY

EARL en liquidation au capital de 114 000 euros 4 Sortoise - 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN 412 508 772 RCS SENS Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15 janvier 2019, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. M. Frédéric BOUFFETY, demeurant à SAINT-VALÉRIEN (Yonne), 1 place de la Paix, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 4 Sortoise, 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890823571

SCI 3R

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez Ets Schiever
ZI, rue de l'Etang - 89200 Avallon
480 513 670 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 29/12/2018 a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires;

- nommé comme liquidateur M. Vincent PICQ, demeurant 13 rue du Général Leclerc à AVALLON (89200) à compter du même jour. La gérance assumée par M. Vincent PICQ a donc pris fin à la même date;

- fixé le siège de la liquidation aux Ets SCHIEVER, Z.I. – rue de l'étang, 89205 AVALLON Cedex. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis,

Le Liquidateur

AL890823573

SCI 3R

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez Ets Schiever
ZI, rue de l'Etang - 89200 Avallon
480 513 670 RCS Auxerre

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent PICQ de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL890823574

S.J.B.
Société d'Avocats

SICA DES PRODUCTEURS DE CANARDS GRAS DU TERROIR BOURGUIGNON

SICA sous forme de Société
à responsabilité limitée à capital variable
Siège social
14 bis Rue Guynemer - 89015 Auxerre
377 609 359 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 31 janvier 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme co-liquidateur Monsieur Didier GIRAULT, demeurant 4 Joux – 89480 ETAIS LA SAUVIN et Monsieur Jean-Michel GONTHIER, demeurant Ferme de la Prairie – 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts

pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Joux – 89480 ETAIS LA SAUVIN . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890823582

AVIS DE DISSOLUTION

SCM LAUTIER-GUERIN
Société civile de moyens
au capital de 1 219,59 euros
Siège social : Faubourg de la Croix
89330 ST JULIEN DU SAULT
Siège de liquidation :
59 Faubourg de la Croix
89330 SAINT JULIEN DU SAULT
315 683 078 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 mars 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Isabelle GUERIN, demeurant 59 Faubourg de la Croix 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 59 Faubourg de la Croix 89330 SAINT JULIEN DU SAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL890823379

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCM LAUTIER-GUERIN
Société civile de moyens
au capital de 1 219,59 euros
Siège social : Faubourg de la Croix
89330 ST JULIEN DU SAULT
Siège de liquidation :
59 Faubourg de la Croix
89330 SAINT JULIEN DU SAULT
315 683 078 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 mai 2015, déchargé Madame Isabelle GUERIN, demeurant 59 Faubourg de la Croix 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL890823586

SARL PROXI

L'AGE a décidé, le 2.1.2019, la dissolution anticipée de la société PROXI, SARL au capital de 13 000€, 6-8 Rue Henri Dunant, 89100 Sens, 819 246 620 RCS Sens, au 31.12.2018, désigné liquidateur Mr ZAHEER Adil, 7 Le Prieure, 89140 Lixy et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL890823592

LE POULET BRAISE

L'AGO a décidé, le 31.1.2019, la dissolution anticipée de la société LE POULET BRAISE, SARL au capital de 5 000€, 1 Rue Aristide Briand, 89400 Migennes, 811 858 919 RCS Sens, au 31.1.2019, désigné liquidateur Mr JAOUAT Rachid, 10 Av Des Cosmonautes, 89400 Migennes et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL890823593

NORATEX FRANCE

L'AGE a décidé, le 31.1.2019, la dissolution anticipée de la société NORATEX FRANCE, SASU au capital de 1 000€, 22 Place Corot, 89000 Auxerre, 818 215 675 RCS Auxerre, au 31.1.2019, désigné liquidateur Mr CHAOUI BOUBKER, 22 Place Corot, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL890823594

AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES

SARL au capital de 20.000€ Siège social : 3 le grand Chaumont, 89110 CHASSY418 115 374 RCS de SENS Le 18/01/2019, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/01/2019. Radiation au RCS de SENS

AL890823602

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCM DU 108 RUE CARNOT.
Forme : SCM société en liquidation.
Capital social : 7317,55 euros.
Siège social : Route Nationale 6, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.

379536154 RCS Tribunal de Commerce de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 février 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 février 2019. Madame Virginie MONTAGNON, demeurant 12 Avenue de la Gare 89330 SAINT JULIEN DU SAULT a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

La Liquidatrice

AL890823603

BARDY SCIERIE MOBILE

EURL au capital de 5.000 € Siège social : 8 RUE CHIEN CUL, 89420 Santigny 750 230 534 RCS d'Auxerre L'AGE du 31/12/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BARDY CEDRIC, demeurant 8 RUE CHIEN CUL, 89420 Santigny pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Radiation au RCS d'Auxerre

AL890823627

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 02/02/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EMS electronics Capital : 100 euros Siège social : 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre Objet : commerce d'équipements automobiles, création et modification de fichiers binaires, conseil et analyse en électronique automobile. Durée : 99 ans. Président : M. Fize Nicolas demeurant 26 la Fosse Simon 89116 Saint-Romain-le-Preux La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Auxerre.

AL890823520

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/01/19 il a été constitué une SCI: GUYOT IMMO Capital: 100euros Siège social: impasse des Gombards 89100 FONTAINE LA GAILLARDE Objet social: La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique Gérance : Mr Frédéric GUYOT demeurant au impasse des Gombards 89100 FONTAINE LA GAILLARDE Cessions de parts sociales: les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL890823552

Maître Blandine ANGLADE
Avocat à TOULOUSE
(Haute-Garonne)
128 Grande rue Saint-Michel

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 25 janvier 2019, a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Toutes prestations de services, conseil, assistance, formation, communication, animation, organisation et gestion de tous projets culturels, touristiques ou évènementiels dans les secteurs privés et publics ; La réalisation de toutes études de faisabilité, audit, valorisation, accompagnement et assistance administrative dans les projets de développement patrimoniaux et culturels ; Gestion de lieux publics et privés ouverts au public ; et plus généralement toutes prestations de services et toutes activités connexes, similaires ou accessoires à cet objet.

Dénomination : PIERRES D'AVENIR

Siège social : CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), Château de Grandchamp, Place de l'Eglise, Grandchamp.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).

Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Gérante : Madame Marie-Capucine MARINGE, demeurant à TOULOUSE (31000) 55 rue des Amidonniers, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis. La gérante.

AL890823578

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : Chablisiennes Off Road. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 34 rue des moulins, 89800 Chablis.

Objet : Achat, vente et location de véhicule.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10€ euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : une cession d'actions dépassant 35 % du capital est soumise à l'agrément du cessionnaire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Madame Elodie Servin 34 rue des moulins 89800 Chablis.

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Le Président

AL890823579

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 12 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TABLE VIVANTE

Siège social : 4 et 5 Quai de la Marine, 89000 AUXERRE

Nom commercial : CANTINA

Objet social : Bar, débit de boissons, bar à vins, restaurant, soirées à thème, vente de produits régionaux et locaux, d'artisanat, organisation d'expositions, formation à

l'analyse sensorielle, ½notourisme, organisation de tous évènements et notamment de concerts et spectacles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Nathan LECOIN, demeurant 18 rue des Piedalloues, 89000 AUXERRE et Madame Anouk LECOIN, demeurant Les Colins, 89110 MERRY LA VALLEE

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL890823587

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2019 à SAINT-BRIS-LE-VINEUX, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : JB SYSTEMES SURETE Forme : Société à responsabilité limitée Objet : Conseil, vente, installation et maintenance de systèmes de sûreté électronique et de systèmes automatiques Capital social : 1 000 euros Siège social : 6 bis rue de Paris - 89530 SAINT-BRIS-LEVINEUX Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Gérant : M. Jérôme BERTOLINA demeurant 6 bis rue de Paris - 89530 SAINT-BRISLE- VINEUX La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant

AL890823591

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date à Charny du 12 février 2019, il a été institué une Société par Actions Simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : EFESTO & CO. CAPITAL : 5 000 euros SIEGE SOCIAL : 8 chemin de la Vallée 89120 Charny-Orée-de-Puisage OBJET : Le conseil et le travail d'agent d'auteurs, principalement dans le domaine de la bande dessinée et des arts visuels, le conseil dans l'organisation d'évènements, salons, foires, festivals culturels, etc., le commissariat d'expositions DUREE : 99 ans TRANSMISSION DES ACTIONS Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. PRESIDENT Monsieur Claudio CURCIO demeurant 8 chemin de la Vallée 89120 Charny-Orée-de-Puisage La Société sera immatriculée au RCS de Sens

AL890823595

CONSTITUTIONS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 31 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société A Responsabilité Limitée OBJET : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à NOYERS SUR SEREIN (89310) 3 rue de la Porte Peinte, à l'enseigne 8 A HUIT ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et à la vente de marchandises y afférentes. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur.

DENOMINATION : DE LA PORTE D'AVALLON

SIEGE SOCIAL : NOYERS SUR SEREIN (89310)

3 rue de la Porte Peinte

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 10.000 euros.

GERANCE : Madame Valérie ROUGIER née POITOUT, domiciliée Ferme de Maison Blanche

89310 NOYERS

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

AL890823597

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : ABI EXOTIQUE

FORME : Société par Action Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL : 56 rue Thenard 89100 Sens

OBJET SOCIAL Épicerie éxotique et générale, cosmétiques et bazar

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens

Présidente : THATIMALINGAM ep UTHAYA-BANU SUTHARSANA démeurant au 3 rue de la Folie Jeannot

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS

AL890823599

Maître Jean-David FONTENEAU
Notaire
89800 CHABLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), le 30 Janvier 2019, enregistrement à SPFE AUXERRE 1 le 11/02/2019, a été constitué la société civile immobilière dénommée « SCI CARVIN » dont le siège social est à FLEYS (Yonne) 12 Rue des Ardillats, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE. Son objet social est l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Le capital social est fixé à 1.500,00 € avec apports en numéraires. Le gérant est Madame Carole BAUDEY, demeurant à FLEYS (Yonne), 12 rue des Ardillats. Toute mutation de parts sociales est soumise à l'agrément, sauf au profit d'ascendant, descendant et associé.

POUR AVIS ET MENTION

Me Jean-David FONTENEAU, notaire

AL890823601

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 10/12/2018 a été constituée une SASU nommée : M.S

Objet : Relooking coiffage et vente de produits de beautés et tous accessoires.

Capital : 2.000 € Siège social : 17 Rue Saint Pierre Le Vif, 89100 Sens Durée : 99 ans

Président : Mme Ayse SULUK, 26 Rue Colette, 89100 Saint-Clément

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL890823604

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. à GURGY (89250) du 14/11/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BERTHIER/SAUR

Siège social : 12 impasse des Fontaines 89250 GURGY

Objet : l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans.

Apports : Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraire.

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Grégory BERTHIER demeurant 12 impasse des Fontaine 89250 GURGY

Transmission des parts : Toutes les cessions de parts doivent être agréées par la collectivité des associés par décision extraordinaire.

R.C.S. : AUXERRE

Pour avis.

La Gérance

AL890823620

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 janvier 2019, à Brienon sur armancon. Dénomination : VISIMMO. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition- Location d'immeubles. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Siège social : 26 Avenue Joséphine Normand, 89210 Brienon sur armancon. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Gérant : Madame Elodie PRUNIER, demeurant 17 rue Sainte Catherine Linant, 89570 Turny

Pour avis.

La gérante

AL890823621

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître ARTIS-RABEREAU Nathalie, Notaire à MONTEREAU 77873, 23 rue du Docteur Arthur Petit, le 16 février 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI FERNANDES.

Siège social : COURLON-SUR-YONNE (89140), 1 place Saint Loup.

Objet social : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation

Capital social : QUATRE CENTS EUROS (400,00 EUR).

Gérant : Monsieur Michel FERNANDES, demeurant à COURLON SUR YONNE (89140), 1 place Saint Loup.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation : RCS SENS

Pour avis

Le notaire

AL890823622

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 15 février 2019, il a été constitué une Société civile immobilière : Dénomination sociale : SCI TVLOC. Forme : Société Civile Immobilière. Objet : Acquisition, construction, administration, gestion et location de tous les immeubles. Capital : 3 000 €. Siège social : VILLY (Yonne), 9 rue Saint Etienne. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Théo VOCORET demeurant 9 rue Saint Etienne, 89800 VILLY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité dans tous les cas. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890823624

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS en date du 22 janvier 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI DU BUISSON,

SIEGE SOCIAL : La Cour Buisson, SAINT-MARTIN- DES-CHAMPS (Yonne)

OBJET : - l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. - Entre également dans l'objet social la vente d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance, ni pour effet de modifier le régime fiscal de la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : Monsieur Richard BILLAULT, demeurant La Cour Buisson, SAINT-MARTIN-DESCHAMPS (Yonne),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

MMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

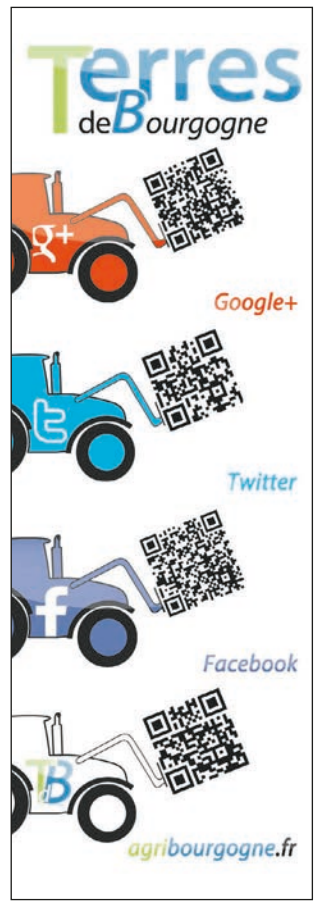
Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL890823631

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/02/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : DEB AND SHACKO, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de tous biens matériels. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. GERANCE : Ian SHACKLETON, demeurant 28 Amess St - Carlton North, VIC 3054 (AUSTRALIE). IMMATRICULATION : Au RCS de SENS. Pour avis, le gérant

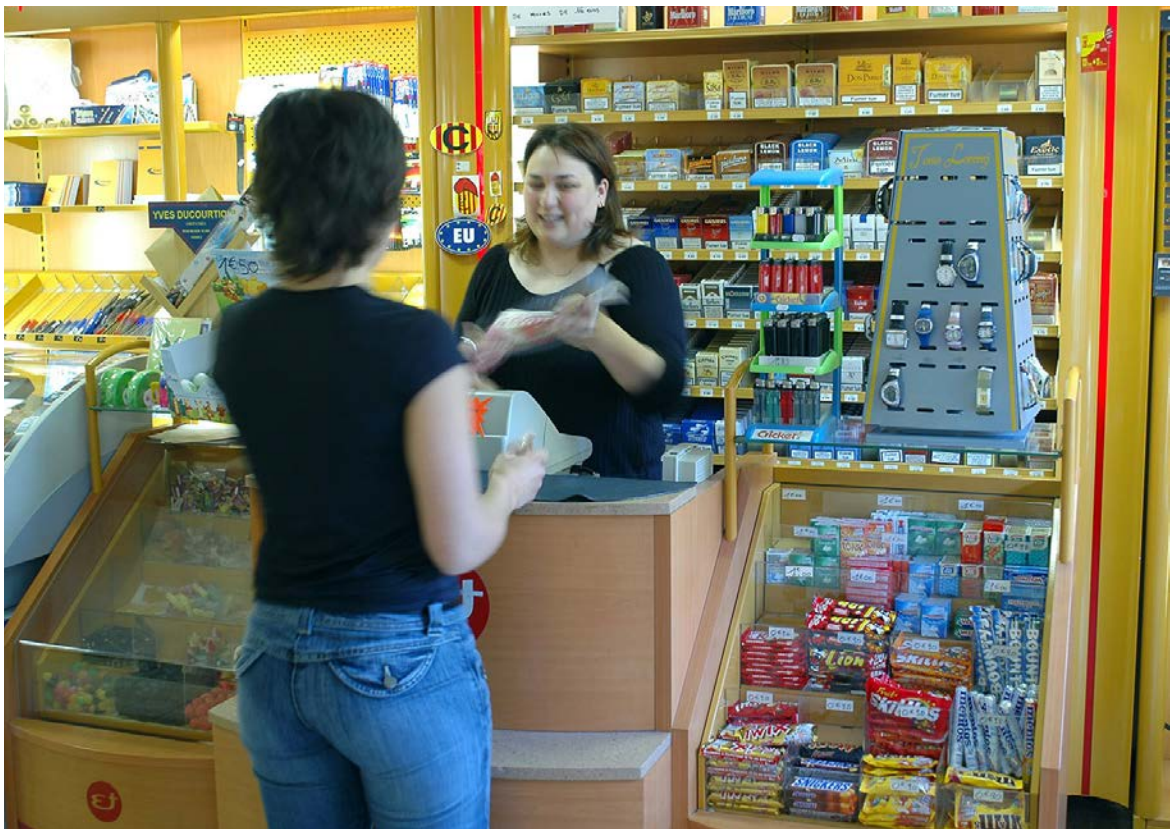
AL890823635



Société

Les 50-64 ans au travail

Une récente étude de l'Insee analyse le taux d'emploi des 50-64 ans, qualifiés de seniors dans ce travail. Tour de France.



Autant le dire tout de suite, lorsqu'il s'agit de parler d'emplois des seniors (les 50–64 ans donc), il y a l'Île-de-France et le reste du pays. L'Île-de-France est donc une région atypique : le taux d'emploi des seniors y est élevé. Ceci s'explique par le fait que les cadres y sont surreprésentés et y restent en emploi plus longtemps que les autres catégories socioprofessionnelles. De plus, les départs d'Île-de-France sont plus nombreux aux âges de la retraite que dans les autres régions.

A titre d'exemple, en 2017, en France métropolitaine, 61 % des 50-64 ans sont en emploi. Ce taux est minimal dans les Hauts-de-France (56 %) et il est situé entre 56,1 % et 65 % dans toutes les autres régions, sauf en Île-de-France où il culmine à 69 %. L'Auvergne Rhône-Alpes et la Bretagne présentent un beau taux d'emploi. Globalement, l'enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) montre que si le taux d'emploi des seniors ne cesse de s'accroître depuis 2007, il reste assez faible par rapport à d'autres pays en Europe ou dans les économies développées.

Géographie des régions

Les chiffres sur l'emploi des 50-64 ans sont en même temps assez révélateur des contrastes qui peuvent exister entre les différents territoires de l'Hexagone. Pour ce qui concerne les hommes, le taux d'emploi des seniors est quasiment identique dans toutes les régions. Mais ce n'est pas le cas pour les femmes de cette tranche d'âge : 52 % de celles résidant dans les Hauts-de-France sont en emploi, contre 67 % de celles domiciliées en Île-de-France. On retrouve là encore des différences entre régions : l'écart est très important entre taux d'emploi des femmes et taux d'emploi des hommes dans des régions comme l'Occitanie ou la Bourgogne Franche-Comté alors qu'il est très faible en Pays de la Loire.

On constate également que pour la classe 60-64 ans, dans presque toutes les régions, le taux d'emploi est plus important pour les femmes. *«Ainsi, les femmes chercheraient à allonger leur durée d'activité avant de faire valoir leurs droits à la retraite pour compenser davantage d'interruptions de carrières ou des emplois moins rémunérateurs»* avancent les analystes de l'Insee.

Dans les régions de l'Ouest comme la Bretagne, les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine ou encore Centre-Val de Loire, les taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne de province bien que ces régions attirent de nombreux seniors à l'âge de la retraite. Excepté en Centre-Val de Loire, le taux de chômage des 50-64 ans y est inférieur à la moyenne de province. Dans les Hauts-de-France, le taux d'emploi est faible pour les seniors, et plus généralement pour l'ensemble des 15-64 ans. De plus, le chômage des seniors y est plus important qu'en France métropolitaine.

On peut aussi signaler que les cadres sont moins souvent au chômage que les autres catégories sociales, ont un meilleur état de santé, sont entrés dans la vie professionnelle plus tardivement que les autres actifs et ont tendance à partir en retraite plus tard.

THIERRY MICHEL

▸Coin cuisine

Buddha bowl choucroute, quinoa aux herbes, mangue, avocat et magret fumé

(pour 2 personnes)



Temps de préparation : 30 minutes ;
Temps de cuisson : 10 minutes.
Ingrédients
150 g de magret de canard fumé,
150 g de choucroute crue,
2 carottes,
50g de Jeunes pousses d'épinards,
100 g de quinoa,
10 feuilles de menthe,
1 petit bouquet de coriandre fraîche,
10 brins de ciboulette,
1 poignée d'amandes entières,
1 avocat, 1 mangue,
1 citron vert,
1/2 piment oiseau (facultatif),
2 à 3 c à s de vinaigrette.

Réalisation
Le quinoa aux herbes et aux amandes : faire cuire le quinoa à l'anglaise (eau bouillante salée) selon le temps indiqué sur le paquet. L'égoutter dans une passoire et l'arroser à l'eau froide pour stopper la cuisson et éviter que les grains ne collent entre eux. Concasser grossièrement les amandes et hacher finement la menthe, la coriandre et la ciboulette. Mélanger le tout avec le quinoa. Réserver.
La salade de choucroute crue : presser la choucroute crue au-dessus de l'évier pour extraire un maximum d'eau de saumure. Hacher grossièrement et la placer dans un cul de poule. Eplucher et râper les carottes. Les mélanger à la choucroute. Incorporer la vinaigrette. Réserver.
Le tartare de mangue et avocat : détailler la mangue et l'avocat en petits dés. Arroser d'un filet de jus de citron. Saler et poivrer. Ajouter ½ piment oiseau finement émincé et 1 cuillère à soupe de coriandre ciselée. Réserver.
La salade de jeunes pousses d'épinard : verser la salade dans un grand bol, ajouter environ 1 cuillère à soupe de vinaigrette, saler et poivrer. Mélanger et réserver.
Dressage : répartir la salade de choucroute crue, le quinoa aux herbes et aux amandes, le tartare de mangue et avocat et la salade de jeunes pousses d'épinard dans deux bols. Terminer en formant une rosace avec les tranches de magrets de canard fumé au centre de chaque buddha bowl.

▸Coin lecture

Pâtisserie



«La coupe du monde de la pâtisserie» est un livre mi-BD, mi-document de Clotilde Bruneau, Christine Chatal, Isa Python et Scarlett paru aux éditions Glénat (www.glenat.com).

Quasiment 110 pages pour conter les aventures de l'équipe qui a représenté la France à la Coupe du monde de pâtisserie en 2017, et celles des autres équipes aussi.

Dans ce livre, la première moitié est sous forme de BD et explique la formation de la toute jeune équipe française, leur coach, les tensions, l'excitation de la compétition, la pression du jury et du travail des autres compétiteurs. L'équipe hexagonale a terminé seconde, bien décidée à se représenter lors de l'édition suivante, en 2019, à l'occasion des 30 ans de cet évènement (21 nations engagées) qui s'est tenu dans le cadre du Sirha à Lyon en janvier.
La seconde partie abonde de documentation sur les différentes éditions de cette Coupe du monde, les jurys, les présidents, les équipes en lice au cours de années, le comité d'organisation, quelques desserts récompensés au fil des ans, des reproductions d'affiches et des verbatim de quelques candidats (de l'origine aux plus récents).

THIERRY MICHEL



DEUX-SÈVRES (79)

Paroles de jeune



AVICULTURE

Maria Le Houerou a toujours eu en tête de s'installer. L'arrivée de ses deux filles n'a pas modifié son plan de carrière mais sa priorité est dorénavant d'associer vie professionnelle et vie privée. Elle a trouvé dans l'aviculture l'activité qui lui permet de concilier les deux.

Une installation conditionnée à sa vie familiale

Marie Le Houerou ne pouvait pas être plus claire : son installation était conditionnée à sa vie de femme et de maman de deux petites filles. L'aviculture a ainsi été raisonnée dans cette optique : une production qui lui dégage suffisamment de temps pour profiter de sa famille et qui lui permet d'être seule sur l'exploitation. *« Comme en BTS, j'ai fait un arbre à choix,* relate-t-elle. *Je ne voulais pas de productions qui impliquent d'investir dans du gros matériel, avoir à gérer des cultures de vente ou encore faire la traite. »* C'est au détour d'un article sur un éleveur avicole du département, Jérôme Caillé, que l'idée germe en elle, alors qu'elle est en congé parental pour sa deuxième fille.

Maria entre en contact avec lui, mais se rapproche également de trois avicultrices, toutes installées en individuel, afin de mieux cerner l'organisation de la vie privée en parallèle de cette production. *« Le métier, je m'y voyais bien. Je n'ai pas peur de travailler. En revanche, j'avais des doutes sur la place de la vie de famille dans cette activité »,* confie la jeune femme de 28 ans. Il faut dire que pendant 6 ans, Maria a été technico-commerciale en nutrition animale chez Terrena, un métier avec des horaires fixes qui lui ont permis de profiter pleinement de sa vie familiale. *« Mais j'ai toujours voulu m'installer. Je n'ai pas le tempérament de rester salariée ou alors il fallait que ça bouge »,* assure la jeune femme originaire de Bretagne. À l'issue de ces entretiens informels, elle sort rassurée et convaincue de la compatibilité de sa vie professionnelle et de sa vie privée. *« En plus, maintenant, il y a aujourd'hui une grande solidarité entre nous ».*

Installation en bio

Pourtant, il y a trois ans, celle qui est désormais avicultrice à Saint-Aubin-le-Cloud était partie sur tout autre chose : une installation avec son mari et ses associés en bovins lait. *« Il y avait un gros projet. Il fallait mettre aux normes tout le système laitier, refaire la stabulation. On a été jusqu'à l'étude économique, mais ça s'est avéré compliqué économiquement. Finalement, ce n'est pas plus mal, car cela représentait trop de risques et pas assez de rentabilité »,* se remémore-t-elle. En septembre 2016, Maria entame donc le parcours à l'installation en bio. Dans le même temps, elle engage des démarches pour racheter 12,5 hectares à un voisin, *« la négociation la plus serrée de ma vie »,* assure-t-elle. Le gros travail commence alors, car la plupart des terres sont en friche. *« Même avec le tracteur et le débroussailleur, je ne passais pas à certains endroits. »* Elle fait ensuite construire trois bâtiments similaires de 480 m² chacun avec 2 ha de parcours (2,5 ha pour les dindes). Elle peut ainsi accueillir 4 800 poulets, 2 800 canards et 2 500 dindes.

Plantation de 2 500 arbres

Installée en novembre 2017, Maria Le Houerou s'est rapprochée de l'association Prom'haies pour planter 2 500 arbres, arbustes et haies buissonnantes sur ses terres. Un apport pour la biodiversité, mais également, l'espère-t-elle, pour les performances techniques. *« Les volailles ont peur du vide et restent devant le bâtiment. Il faut les inciter à aller plus loin dans le parcours. Elles vont consommer moins d'aliments en automne et au printemps, juste en valorisant l'herbe. De plus, c'est très joli esthétiquement. Je n'y vois que des avantages. »* Les subventions de la région à hauteur de 80 % ont achevé de la convaincre. Ainsi, le 27 janvier, des peignes seront mis en place sur chaque sortie du bâtiment, des haies seront placées le long du chemin pour faire office de coupe-vent et pour séparer chaque bâtiment. Aujourd'hui, Maria semble avoir trouvé son équilibre. Elle vend toute sa production au groupement Bodin, pour s'éviter un maximum de contraintes liées à la commercialisation. L'espace dont elle dispose lui permettrait de construire un quatrième bâtiment et ainsi d'accroître sa capacité de production, mais Maria n'en a pas envie pour le moment. Son équilibre familial passe avant tout.



Installée depuis un peu plus d'un an, Maria Le Houerou est « épatée » par la curiosité des gens qui passent devant son exploitation. « Beaucoup s'arrêtent pour se renseigner, pour me complimenter. C'est très valorisant ». TERRENA

> *« Le métier, je m'y voyais bien. Je n'ai pas peur de travailler. En revanche, j'avais des doutes sur la place de la vie de famille dans cette activité. »*

Son profil

- 28 ans.
- Titulaire d'un BTS au lycée Sèvreurope de Bressuire.
- Technico-commerciale en nutrition animale pendant 6 ans chez Terrena.
- Installation sur un terrain de 12,5 ha à Saint-Aubin-le-Cloud en novembre 2017 en aviculture bio, avec trois bâtiments de 480 m² (et 2 ha de parcours pour chaque) pouvant accueillir 4 800 poulets, 2 800 canards et 2 500 dindes. Tout est vendu au groupement Bodin.
- Plantation de 2500 arbres, arbustes et haies buissonnantes fin janvier 2019.

J'aime

- Mon métier et la possibilité qu'il me laisse de pouvoir m'occuper de mes enfants.
- Mes animaux.
- Le regard que portent sur moi les gens du coin, qui sont reconnaissants de ce que j'ai construit.

Je n'aime pas

- L'association L214, qui est trop agressive et qui crée de la morosité dans le monde agricole.
- Les délais administratifs, qui nous bloquent parfois dans nos démarches.

CAROLE MISTRAL